

Rapport de visite d'évaluation

MAS NH NAVARRE

62 RTE DE CONCHES
27000 EVREUX

26/06/2023 - 27/06/2023

CELAE

11 RUE DU CHEMIN ROUGE 44300 NANTES
Statut : « Recevabilité opérationnelle favorable »

Table des matières

Introduction	3
Présentation de l'ESSMS	4
Déroulé de la visite	5
Résultats	6
Synthèse des cotations	6
Focus sur les critères impératifs	47
Cotation des chapitres par thématiques	54
Chapitre 1 - La personne	54
Chapitre 2 - Les professionnels	76
Chapitre 3 - L'ESSMS	86
Niveau global atteint par l'ESSMS	100
Observations de l'ESSMS	102
Annexes	103
Annexe 1 : Formulaire(s) critère(s) impératif(s)	103
Annexe 2 : Evolutions apportées au rapport suite aux observations faites par l'ESSMS	104

Introduction

Chaque établissement ou service social ou médico-social (ESSMS) doit faire l'objet d'une évaluation tous les 5 ans par un organisme figurant sur la liste des organismes autorisés à réaliser des évaluations en ESSMS publié sur le site de la Haute Autorité de santé (HAS). Cette évaluation a pour objectif d'apprécier la qualité des activités et prestations délivrées par ces structures aux personnes accueillies.

Le dispositif d'évaluation construit par la HAS, s'appuie sur un référentiel national commun à tous les ESSMS et centré sur la personne accompagnée. C'est le socle du dispositif d'évaluation. Il répertorie les exigences à satisfaire par l'ESSMS et les éléments nécessaires à leur évaluation.

Les méthodes d'évaluation déployées lors de la visite d'évaluation se traduisent notamment par des entretiens avec les personnes accompagnées, les membres du conseil de la vie sociale, les professionnels et la gouvernance des ESSMS.

Au terme de la réalisation de la visite, une cotation est obtenue pour chaque élément d'évaluation du référentiel investigué dans la structure, des axes forts et de progrès seront identifiés pour l'ESSMS évalué

Le rapport qui en résulte permettra à la structure d'alimenter son plan d'actions qualité et devra être transmis à l'autorité compétente et à la HAS. Il a également vocation à être diffusé publiquement.

Les principes de cotation

En utilisant les grilles d'évaluation, les intervenants cotent chaque élément d'évaluation d'un critère.

Les cotations possibles sont les suivantes :

Cotation	Légende
1	Le niveau attendu n'est pas du tout satisfaisant
2	Le niveau attendu n'est plutôt pas satisfaisant
3	Le niveau attendu est plutôt satisfaisant
4	Le niveau attendu est tout à fait satisfaisant
★	Le niveau attendu est optimisé
NC	L'ESSMS est non concerné par l'(les) élément(s) d'évaluation d'un critère
RI	La personne accompagnée donne une réponse inadaptée à l'évaluateur (chapitre 1)

Présentation de l'ESSMS

Nom du responsable	WATERLOT Patrick
FINESS juridique	270000219
Adresse de l'entité juridique	62 ROUTE DE CONCHES 27000 ÉVREUX
Date d'ouverture	01/10/2010
Date du CPOM (Contrat pluriannuelle d'objectifs et de moyens)	18/05/2020
Statut juridique	Public
Organisme gestionnaire	NOUVEL HOPITAL DE NAVARRE
Autres informations	

MAS NH NAVARRE	
FINESS géographique	270022718
SIRET	26270304400558
Adresse du site évalué	62 RTE DE CONCHES 27000 EVREUX
Département / Région	EURE / NORMANDIE
Catégorie FINESS	Maison d'Accueil Spécialisée (M.A.S.)
Activités	MAS HANDICAP PSYCHIQUE ADULTES
Modalités d'accueil	PERMANENT
Nombre de places	25
Nombre d'ETP	30

Déroulé de la visite

Champs d'application	
Secteur(s)	Médico-Social
Structure(s)	Etablissement
Public(s)	PHA - Personne en situation de handicap adulte

Nombre d'accompagnés traceurs réalisés
3

Evaluation réalisée par	
Nom de l'organisation	CELAE
Siret de l'organisation	91458444600019
Adresse complète	11 RUE DU CHEMIN ROUGE 44300 NANTES
Statut	« Recevabilité opérationnelle favorable »
Nom du coordonnateur de la visite	Jean-François DELMONT
Noms des évaluateurs	Jean-François DELMONT Catherine HOUSSEAU

Dates de transmission	
Pré-rapport	03/07/2023
Observations	03/07/2023
Rapport final	03/07/2023

Résultats

Synthèse des cotations

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des cotations retenues lors de la visite d'évaluation, ainsi que les éléments de preuve consultés et les éléments justificatifs associés à toute cotation « NC ».

		Cotation
Chapitre 1	La personne	4
Thématique	Bienveillance et éthique	4
Objectif 1.1	La personne accompagnée s'exprime sur la bienveillance.	4
Critère 1.1.1	La personne accompagnée exprime sa perception de la bienveillance.	4
	EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer sa perception de la bienveillance.	4
	EE : La personne accompagnée est écoutée et respectée dans cette expression au quotidien.	4
Thématique	Droits de la personne accompagnée	4
Objectif 1.2	La personne accompagnée est informée de ses droits de façon claire et adaptée. Sa compréhension est recherchée et favorisée.	4
Critère 1.2.1	La personne accompagnée et son entourage sont informés du rôle des professionnels et autres intervenants et peuvent les identifier.	4
	EE : La personne et son entourage sont informés du rôle des différents professionnels et autres intervenants qui l'accompagnent.	4
	EE : La personne accompagnée peut identifier les professionnels et autres intervenants.	4
Critère 1.2.2	La personne accompagnée est informée de ses droits et devoirs dans le cadre de la vie collective ou du fonctionnement du service.	4
	EE : La personne accompagnée reçoit toutes les informations sur ses droits et devoirs dans le cadre de la vie collective ou du fonctionnement du service.	4
	EE : La personne accompagnée a reçu les documents et explications associés.	4
	EE : La personne accompagnée a la possibilité de poser toutes les questions facilitant sa compréhension.	4
Critère 1.2.3	La personne accompagnée est systématiquement informée de la possibilité de désigner une personne de confiance pour l'accompagner et l'assister dans ses démarches.	4
	EE : La personne accompagnée est systématiquement informée de la possibilité de désigner une personne de confiance.	4
	EE : La personne accompagnée est informée du rôle de la personne de confiance.	4
Critère 1.2.4	La personne a accès aux informations relatives à son accompagnement.	4
	EE : La personne a accès aux informations relatives à son accompagnement.	4
	EE : La personne accompagnée est informée des modalités d'accès à son dossier.	4

Critère 1.2.5	<p>La personne peut s'adresser aux professionnels qui l'accompagnent pour être orientée, accompagnée et soutenue dans l'exercice de ses droits individuels. 4</p> <p>EE : La personne peut s'adresser aux professionnels qui l'accompagnent en cas de besoin pour être orientée dans l'exercice de ses droits individuels. 4</p> <p>EE : La personne peut s'adresser aux professionnels pour être accompagnée et soutenue dans sa démarche. 4</p>
Critère 1.2.6	<p>Les professionnels informent la personne accompagnée de ses droits et de leurs modalités d'exercice, ou l'orientent vers le bon interlocuteur. 4</p> <p>EE : Les professionnels informent la personne accompagnée de ses droits et de leurs modalités d'exercice. 4</p> <p>EE : Les professionnels savent orienter la personne accompagnée vers les personnes ressources. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>AT1 Le livret d' accueil , le règlement de fonctionnement, le contrat de séjour La charte de la personne accueillie et la charte de la laïcité sont adaptées en FALC Le livret d'accueil du résident a des supports d'aides à la compréhension de l'usager: photos, images, pictogrammes, FALC</p> <p>AT2 Livret d' accueil règlement de fonctionnement. Charte de la laïcité. Charte des droits et des libertés de la personne adaptée en FALC</p> <p>AT3 Livret d' accueil, règlement de fonctionnement, charte de la personne accueillie, charte de la laïcité Article 3 droit à l'information livret d'accueil</p>
Critère 1.2.7	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la connaissance des droits de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la connaissance des droits de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>AT1 Formation éthique et bientraitance 2015 Comité éthique Sensibilisation à la gestion de la violence</p> <p>AT2 Bluekango :plate forme documentaire Comptes rendus café qualité: calendrier prévisionnels 2023</p> <p>AT3 L'infirmière est référente des droits des usagers. Au bureau des entrées de l'hôpital il y a un référents droits Dans la base documentaire Bluekango on peut trouver les documents liés au consentement à l'image, à la bientraitance</p>
Objectif 1.3	<p>La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service. 4</p>

Critère 1.3.1	<p>La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service et des outils favorisant leur compréhension. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée est associée à la révision des outils favorisant leur compréhension. 4</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> Entretien avec six membres élus au CVS: le président, quatre usagers et une mandataire judiciaire</p>
Critère 1.3.2	<p>Les professionnels coconstruisent les règles de vie collective ou les modalités de fonctionnement du service dans le respect des droits et libertés de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent les règles de vie collective ou les modalités de fonctionnement du service avec la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels s'assurent que les règles de vie collective ou les modalités de fonctionnement du service respectent les droits et libertés de personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> AT1 Charte de la vie en collectivité Les dix commandements de la salle d'activité AT2 Formation bientraitance 2019 Formation vie sexuelle et affective Formation Communication adaptée Formation Vie vieillissante AT3 Entretien représentants usagers au CVS Charte de la salle d'activité en cours de rédaction FALC et pictos</p>
Objectif 1.4	<p>La personne bénéficie d'un cadre de vie ou d'accompagnement adapté et respectueux de ses droits fondamentaux. 4</p>
Critère 1.4.1	<p>La personne est assurée que les choix qu'elle exprime sur son cadre de vie ou d'accompagnement sont pris en compte. 4</p> <p>EE : La personne exprime ses choix sur son cadre de vie ou d'accompagnement. 4</p> <p>EE : Les choix de la personne accompagnée sont pris en compte. 4</p>
Critère 1.4.2	<p>La personne accompagnée bénéficie d'un espace de vie privé, adapté et respectueux de ses droits fondamentaux, qu'elle est encouragée à personnaliser. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée dispose d'un espace de vie privé, adapté et respectueux de ses droits fondamentaux. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée est encouragée à personnaliser son espace de vie. 4</p>
Thématique	<p>Expression et participation de la personne accompagnée 4</p>

Objectif 1.5	La personne accompagnée est actrice des instances collectives ou de toutes autres formes de participation. Sa participation effective est favorisée.	4	
Critère 1.5.1	La personne accompagnée participe aux instances collectives ou à toutes autres formes de participation.	4	
	EE : La personne accompagnée est impliquée dans les instances collectives, ou autres formes de participation.	4	
	EE : La personne accompagnée connaît ses représentants et peut les solliciter.	4	
	EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer sa satisfaction.	4	
	EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.	4	
<i>Eléments de preuve :</i> Comptes rendus de réunion			
Critère 1.5.2	La personne accompagnée est informée de la suite donnée aux demandes formulées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation.	4	
	EE : La personne accompagnée a connaissance des réponses apportées aux questions qu'elle a posées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation.	4	
	EE : La personne accompagnée a accès au relevé des échanges.	4	
	EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.	4	
	<i>Eléments de preuve :</i> Comptes rendus réunion sur le site		
Critère 1.5.3	Les professionnels facilitent l'accès à la traçabilité des échanges et réponses apportées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation.	4	
	EE : Les professionnels facilitent l'accès de la personne accompagnée au contenu des échanges dans les instances collectives ou toutes autres formes de participation.	4	
	EE : Les professionnels connaissent les lieux d'affichage et/ou d'enregistrement des relevés des échanges.	4	
	<i>Eléments de preuve :</i> AT1 Résultats enquête de satisfaction 2023 AT2 Enquête de satisfaction 2023 Résultats d'enquête affichée dans la bibliothèque. AT3 Enquête de satisfaction début juin 2023		
	Objectif 1.6	L'expression de la personne est recueillie tout au long de son accompagnement.	4
Critère 1.6.1	La personne accompagnée est soutenue dans son expression. Le partage de son expérience est favorisé et l'expression de ses préférences prise en compte.	4	
	EE : La personne accompagnée est soutenue dans son expression.	4	
	EE : La personne accompagnée partage son expérience.	4	
	EE : Ses préférences sont prises en compte.	4	
	Les professionnels facilitent l'expression de la personne accompagnée grâce à l'utilisation de moyens et outils adaptés.	4	

	EE : Les professionnels facilitent l'expression de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils qui facilitent leur expression.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	AT1	
Critère 1.6.2	Axigate: transmissions d'échanges entre l'utilisateur et les professionnels éducatifs et santé. Utilisation d'une borne et de buzzers pour évaluer la satisfaction de l'utilisateur à l'aide de smileys.	
	AT2	
	Axigate: transmission 10 juin 2023	
	Entretien avec les professionnelles	
	AT3	
	Planning d'activités dans la chambre	
	Transmissions des échanges Axigate, logiciel des dossiers	
	Les professionnels analysent le recueil de l'expression de la personne accompagnée et en tirent les enseignements.	4
	EE : Les professionnels analysent le recueil de l'expression de la personne accompagnée.	4
	EE : Le cas échéant, les professionnels apportent les adaptations nécessaires à l'accompagnement.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	AT1	
	Axigate onglet transmissions	
	AT2	
	PIA	
	Synthèse	
	Transmissions sortie kermesse en juin 2023	
	Rencontres avec la tutrice	
	AT3	
	Transmissions mai 2023	
Objectif 1.7	La personne accompagnée exprime son choix de manière éclairée.	4
	La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer son consentement éclairé, grâce à une information claire et des moyens adaptés.	4
Critère 1.7.1	EE : La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer son consentement éclairé.	4
	EE : La personne accompagnée reçoit des explications claires et adaptées, nécessaires à sa compréhension.	4
	Les professionnels réinterrogent le refus de la personne tout au long de son accompagnement et recherchent des alternatives avec elle.	4
	EE : Les professionnels réinterrogent le refus de la personne tout au long de son accompagnement.	4
	EE : Les professionnels recherchent des alternatives avec la personne accompagnée.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	AT1	
	Entretien avec l'utilisateur	
	Axigate	
	AT2	
	Transmission refus d'activité	
	Refus d'appareillage chez le dentiste	
Critère 1.7.3		

	AT3 Entretien avec la personne Entretien avec les professionnels	
	Les professionnels assurent la traçabilité du consentement ou du refus exprimé par la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels formalisent le consentement/refus de la personne accompagnée dans son dossier.	4
	EE : Les professionnels partagent l'information du consentement/refus de la personne accompagnée.	4
Critère 1.7.4	<i>Éléments de preuve :</i> AT1 Axigate transmissions mars et mai : violences suite à des refus AT2 Entretien professionnelles Axigate: transmissions AT3 Transmissions 6 juin 2023	
Objectif 1.8	La personne accompagnée participe à la vie sociale.	4
	La personne accompagnée a la possibilité de maintenir ses liens sociaux et d'en créer de nouveaux, dans et hors l'établissement ou le service.	4
Critère 1.8.1	EE : La personne accompagnée a la possibilité de maintenir ses liens sociaux existants dans et hors l'établissement ou le service.	4
	EE : La personne accompagnée a la possibilité de créer de nouveaux liens sociaux dans et hors l'établissement ou le service.	4
	La personne peut s'investir dans la vie sociale et culturelle et participer à des événements sur le territoire grâce à un accompagnement adapté.	4
Critère 1.8.2	EE : La personne accompagnée est encouragée à s'investir dans la vie sociale et culturelle et participer à des événements sur le territoire.	4
	EE : Sa participation est facilitée grâce à un accompagnement adapté.	4
	EE : La personne accompagnée reçoit des informations lui permettant de faire des choix de participation à la vie sociale et culturelle du territoire.	4
	Les professionnels informent la personne accompagnée sur l'offre d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs, recueillent ses attentes et respectent ses choix de participation.	4
	EE : Les professionnels informent la personne accompagnée sur l'offre d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs.	4
	EE : Les professionnels recueillent les attentes de la personne accompagnée sur sa participation à la vie sportive, socio-culturelle et aux loisirs.	4
	EE : Les professionnels respectent les choix de la personne accompagnée sur sa participation à la vie sportive, socio-culturelle et aux loisirs.	4
Critère 1.8.3	<i>Éléments de preuve :</i> AT1 Axigate: Activité Comptes rendus 12/05 bilan activité Vide dressing, AT2 Planning d'activités	

	<p>Intervenante danse Gym douce Transmissions du CATIS (centre d'activités thérapeutiques sectorielles) plate forme d'activité sur l'hôpital AT3 Transmissions 2023 sur les activités auxquelles la personne participe Logiciel Axigate activités</p> <p>Tous supports et informations sur les offres d'activité sportive, de loisirs, socioculturel</p>	
Critère 1.8.4	<p>Les professionnels identifient et mobilisent les ressources et moyens nécessaires à la mise en place d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs.</p> <p>EE : Les professionnels identifient les ressources et moyens nécessaires à la mise en place d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs.</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent ces ressources au bénéfice de la personne accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> AT1 Catis (centre d'activités interservices) Inscription basket au stade d'Evreux pour voir les matchs Programme d'activités, d'événements. AT2 Nombreux partenariats activés: CATIS en interne Mairie de Saint Sébastien MAS de la MUSSE EPHAD de Conches MAS d'Epaignes AT3 Partenariats équithérapie Sport adapté mairie de San Sébastien EPHAD de Conches loto CATIS (Centre d'Activités Thérapeutiques Interservices)</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
Critère 1.8.5	<p>Les professionnels encouragent le recours à la pair-aidance et autres dispositifs facilitant l'entraide entre les personnes accompagnées.</p> <p>EE : Les professionnels encouragent le recours à la pair-aidance.</p> <p>EE : Les professionnels facilitent l'entraide entre les personnes accompagnées.</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> AT1 Bilan Vide dressing 2023 Bilan activité cuisine AT2 Entretien professionnelles: Observation vie quotidienne Activité Cuisine AT3 Entretien avec les professionnels</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>

Objectif 1.9	La personne accompagnée exerce sa citoyenneté et/ou bénéficie d'une éducation à la citoyenneté.	4
Critère 1.9.1	La personne est accompagnée selon ses besoins et ses souhaits dans sa participation à la vie citoyenne.	4
	EE : La personne est accompagnée dans sa participation à la vie citoyenne au regard de ses besoins et souhaits.	4
	EE : La personne accompagnée bénéficie des informations utiles à l'exercice de la vie citoyenne.	4
Critère 1.9.2	Les professionnels utilisent des moyens et des outils adaptés permettant à la personne accompagnée d'exercer sa citoyenneté ou de bénéficier d'une éducation à la citoyenneté.	4
	EE : Les professionnels facilitent l'exercice de la citoyenneté de la personne accompagnée grâce à la mobilisation de moyens et d'outils adaptés.	4
	EE : Les professionnels proposent à la personne accompagnée une éducation à la citoyenneté.	4
	<i>Éléments de preuve :</i>	
	AT1 Planification d'ateliers d'information Accompagnement au vote AT2 Programmes des candidats aux élections présidentielles en FALC Atelier information élections février 2022 AT3 Transmission 10 avril 2022 Planification d'atelier d'information avant les élections Accompagnement au vote	
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	4
Objectif 1.10	La personne est actrice de la personnalisation de son projet d'accompagnement.	4
Critère 1.10.1	La personne exprime ses attentes sur son projet d'accompagnement.	4
	EE : La personne est sollicitée pour exprimer ses attentes sur son projet d'accompagnement.	4
Critère 1.10.2	La personne avec son entourage et les professionnels en équipe, coconstruisent le projet d'accompagnement.	4
	EE : La personne et les professionnels en équipe, élaborent conjointement le projet d'accompagnement.	4
	EE : L'entourage est associé, selon les souhaits de la personne, à la coconstruction de son projet d'accompagnement.	4
	Les professionnels évaluent les besoins de la personne pour construire son projet d'accompagnement en utilisant des outils d'évaluations validés.	4
	EE : Les professionnels évaluent les besoins de la personne pour élaborer son projet d'accompagnement.	4
	EE : Les professionnels utilisent des outils validés pour l'évaluation de ses besoins.	4
	<i>Éléments de preuve :</i> AT1	

Critère 1.10.3	<p>Axigate: PIA</p> <p>Grilles évaluations pour préparer le PIA: alimentation hygiène autonomie, motricité, mobilité, sommeil, communication, cognition, réévaluation des acquis, comportement, vie sociale relation avec la famille.</p> <p>AT2</p> <p>Document synthèse</p> <p>PIA: attente de la personne, traçabilité des transmissions qui sont parlées en équipe.</p> <p>Grilles d'évaluation</p> <p>AT3</p> <p>Projet de vie</p> <p>Synthèse 2022</p> <p>PIA décembre 2022</p>
Critère 1.10.4	<p>Les professionnels coconstruisent avec la personne et son entourage son projet d'accompagnement. 4</p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent le projet d'accompagnement avec la personne. 4</p> <p>EE : Les professionnels associent son entourage selon les souhaits de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1</p> <p>PIA mai 2022</p> <p>AT2</p> <p>PIA : attentes de la famille</p> <p>Attentes de représentant légal</p> <p>AT3</p> <p>Axigate: entretien décembre 2022 avec la tutrice et les souhaits de la famille</p>
Critère 1.10.5	<p>Les professionnels mobilisent les ressources internes et/ou externes et les outils pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement de la personne. 4</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent les ressources internes et/ou externes nécessaires à la mise en œuvre du projet d'accompagnement de la personne. 4</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent les outils nécessaires à la mise en œuvre du projet d'accompagnement. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1</p> <p>PIA.</p> <p>Partenariats: Duplex, Catis</p> <p>AT2</p> <p>PIA : Liste des partenaires extérieur mobilisables</p> <p>Transmissions 2023</p> <p>AT3</p> <p>Liste des partenaires, activités</p> <p>Liste des partenaires mobilisables autour de la santé appareillage : orthopédie</p>
	<p>Les professionnels assurent la traçabilité et réévaluent le projet d'accompagnement avec la personne, chaque fois que nécessaire, et au moins une fois par an. 4</p> <p>EE : Les professionnels formalisent le projet d'accompagnement de la personne et ses mises à jour. 4</p>

	EE : Les professionnels réévaluent avec la personne son projet d'accompagnement dès que nécessaire et au minimum une fois par an.	4
Critère 1.10.6	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1 PIA 2021/2022/2023 AT2 PIA juin 2022 Nouveau PIA planifié le 5 juillet 2023 AT3 PIA 2021 synthèse médico-sociale 2021 PIA 2022 synthèse médico-sociale 2022</p>	
Objectif 1.11	L'entourage est associé dans l'accompagnement de la personne.	4
	La personne définit avec les professionnels la place de son entourage dans son accompagnement.	4
Critère 1.11.1	EE : La personne décide de la place de son entourage dans son accompagnement.	4
	EE : Le choix fait par la personne accompagnée, sur la place donnée à son entourage, est respecté.	4
	Les professionnels informent, orientent et/ou accompagnent l'entourage vers les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants.	4
	EE : Les professionnels connaissent les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants pour l'entourage.	N.C
	EE : Les professionnels informent l'entourage des dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants.	4
	EE : Les professionnels orientent et/ou accompagnent l'entourage vers les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants.	N.C
Critère 1.11.2	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1 AT2 Tous les éléments permettant de démontrer la formation, l'orientation et l'accompagnement de l'entourage par les professionnels : Partenariat mobilisable, plaquette info sur les répits, soutien existant sur le territoire AT3</p> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>AT1 La personne est hébergée en internat et l'entourage n'est pas mobilisable dans son accompagnement La personne vit à la MAS du Saule en internat. La famille n'est pas mobilisable. L'entourage de la personne n'est pas concerné par un besoin de répit. Elle va chez sa sœur une fois par mois en journée.</p>	
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	4
Objectif 1.12	La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant son autonomie.	4
	La personne accompagnée exprime régulièrement ses attentes sur les mesures d'aide et de soutien souhaitées pour favoriser ou préserver son autonomie.	4
	EE : La personne accompagnée exprime ses attentes sur les mesures d'aide et de	

Critère 1.12.1	soutien souhaitées pour favoriser son autonomie. EE : La personne accompagnée est régulièrement sollicitée pour exprimer ses attentes en vue de préserver son autonomie.	4 4
Critère 1.12.2	Les professionnels évaluent régulièrement les besoins de la personne accompagnée pour favoriser ou préserver son autonomie. EE : Les professionnels évaluent les besoins d'accompagnement de la personne pour favoriser son autonomie. EE : Les professionnels réévaluent régulièrement les besoins d'accompagnement de la personne pour préserver son autonomie. <hr/> <i>Éléments de preuve :</i> AT1 Axigate: Agenda patient Fiche de synthèse médico-sociale AT2 Grille d'évaluation synthèse Bilans hygiène AT3 Synthèse médico-sociale: grille d'évaluation sur l'autonomie de la personnes	4 4 4
Critère 1.12.3	Les professionnels repèrent de manière précoce les risques de perte d'autonomie et d'isolement social de la personne accompagnée et alertent les personnes-ressources. EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources en cas de risque de perte d'autonomie ou d'isolement social de la personne accompagnée. EE : Les professionnels repèrent de manière précoce les risques de perte d'autonomie et d'isolement social de la personne accompagnée. <hr/> <i>Éléments de preuve :</i> AT1 Axigate synthèse signes avant coureurs d'un malaise Entretien avec les professionnelles AT2 Synthèse médico-sociale Transmissions 2023 Entretien avec les professionnelles AT3 Ergothérapeute Entretien avec les professionnels	4 4 4
Objectif 1.13	La personne est accompagnée pour accéder ou se maintenir dans son logement ou son hébergement.	4
Critère 1.13.1	La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer ses attentes en matière de logement ou d'hébergement. EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer ses attentes en matière de logement ou d'hébergement. EE : Les attentes formulées par la personne accompagnée sont prises en compte.	4 4 4

Critère 1.13.2	<p>La personne est accompagnée dans ses démarches pour accéder ou se maintenir dans son logement ou hébergement.</p> <p>EE : La personne accompagnée est informée ou conseillée dans ses démarches relatives à son logement ou hébergement. 4</p> <p>EE : La personne peut s'adresser aux professionnels pour être accompagnée et soutenue dans ses démarches d'accès ou de maintien dans son logement/ hébergement. 4</p>
Critère 1.13.3	<p>Les professionnels accompagnent la personne dans sa recherche de logement ou d'hébergement adapté à ses besoins et attentes.</p> <p>EE : Les professionnels prennent en compte les besoins et attentes exprimés par la personne accompagnée dans sa recherche de logement ou d'hébergement. N.C</p> <p>EE : Les professionnels adaptent l'accompagnement de la personne pour sa recherche de logement ou d'hébergement. N.C</p> <hr/> <p><i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i></p> <p>AT1 L'usager est hébergé a l'internat de la MAS et son orientation dans un appartement autonome n'est pas envisageable Le lieu d'habitation de la personne est la MAS AT3 La personne est accueillie en internat sur la structure</p>
Thématique	Accompagnement à la santé 4
Objectif 1.14	La personne bénéficie d'un accompagnement en matière de prévention et d'éducation à la santé. 4
Critère 1.14.1	<p>La personne accompagnée participe à la définition de ses besoins en matière de prévention et d'éducation à la santé.</p> <p>EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer ses attentes en matière de prévention en santé. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée est sollicitée pour exprimer ses attentes en matière d'éducation à la santé. 4</p>
Critère 1.14.2	<p>Les professionnels évaluent les besoins de la personne accompagnée en matière de prévention et d'éducation à la santé.</p> <p>EE : Les professionnels évaluent les besoins de la personne accompagnée en matière de prévention en santé. 4</p> <p>EE : Les professionnels évaluent les besoins de la personne accompagnée en matière d'éducation à la santé. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1 Axigate :synthèse onglet soins transmissions psy traitement médicamenteux AT2 Transmission médical PIA: suivi somatique, suivi psychiatrique AT3 Dossier soignant Transmission</p>

	Évaluation des besoins de l'usager en matière de prévention et éducation à la santé	
Critère 1.14.3	Les professionnels orientent vers et/ou mettent en œuvre un programme de prévention et d'éducation à la santé adapté à la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels mettent en œuvre un programme de prévention et d'éducation à la santé adapté à la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels orientent la personne accompagnée vers un programme de prévention et d'éducation à la santé.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> AT1 PIA Fiches de transmission médicale AT2 Suivi somatique Suivi psychiatrique Suivi annuel en gynéco et neuro AT3 Axigate: Actions de l'hôpital avec affichage: lavage des dents, lavage des mains Réunions de prévention au moment de la COVID	
Critère 1.14.4	Les professionnels facilitent la compréhension des messages de prévention et d'éducation à la santé de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels adaptent les messages de prévention et d'éducation à la santé à la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels s'appuient sur des supports de communication adaptés pour faciliter sa compréhension des messages de prévention et d'éducation à la santé.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> AT1 Axigate:: transmissions soignants AT2 Entretien avec les professionnelles Entretien avec la personne. Transmission médical AT3 Affichage canicule Ateliers de prévention Entretien avec les professionnelles	
Critère 1.14.5	Les professionnels organisent l'accompagnement et/ou accompagnent la personne lors des dépistages et des soins de prévention.	4
	EE : Les professionnels organisent l'accompagnement de la personne lors des dépistages et des soins de prévention.	4
	EE : Les professionnels accompagnent la personne lors des dépistages et des soins de prévention.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> AT1 DUPLEX AT2 Axigate onglet médical : accompagnements consultations spécialistes gynéco et neuro RV podologie 16/06	

	AT3 Axigate: accompagnement dentaire , ergothérapeute avril 2023	
Critère 1.14.6	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à l'éducation à la santé.</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à l'éducation à la santé.</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>AT1 NH news sur la page principale de l'hôpital Café qualité sexualité, éthique compte rendus Formation de service sur la sexualité, le vieillissement en maison d'accueil, fin de vie Livret modules de formation de l'hôpital</p> <p>AT2 Sensibilisation formation à la prévention, à l'éducation à la santé : plan de formation, action de sensibilisation. Feuilles d'émargement, attestation, ressources pédagogiques, support spécifique et modalités d'accès</p> <p>AT3 Formation aide soignant Formation premiers secours Formation toucher massage Formation snoezelen Formation aromathérapie, massages</p>	<p>4</p> <p>4</p>
Objectif 1.15	La personne est actrice de ses choix sur son accompagnement en santé, la stratégie thérapeutique et les soins qui lui sont proposés.	4
Critère 1.15.1	<p>La personne accompagnée est informée des soins qui lui sont proposés, selon des modalités adaptées.</p> <p>EE : La personne accompagnée est informée des soins qui lui sont proposés.</p> <p>EE : La personne accompagnée reçoit des explications claires et adaptées, nécessaires à la compréhension de ses soins.</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
Critère 1.15.2	<p>La personne accompagnée bénéficie de temps d'échange et de soutien autour de son état de santé, des soins possibles et de la stratégie thérapeutique proposée.</p> <p>EE : La personne accompagnée bénéficie de temps d'échange lui permettant de poser toutes les questions autour de son état de santé, des soins possibles et de la stratégie thérapeutique qui lui est proposée.</p> <p>EE : La personne bénéficie du soutien nécessaire pour devenir actrice de ses choix sur son accompagnement en santé, les soins qui lui sont proposés et sa stratégie thérapeutique.</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
Critère 1.15.3	<p>La personne bénéficie d'un accompagnement adapté, en cas de refus de soins.</p> <p>EE : La personne bénéficie d'un accompagnement en cas de refus de soins.</p> <p>EE : La personne confirme que l'accompagnement proposé est adapté à son refus de soins.</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>

Critère 1.15.4	<p>La personne accompagnée est associée à la gestion de son traitement médicamenteux pour favoriser sa compréhension et son adhésion et s'assurer de sa continuité. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée est associée à la gestion de son traitement médicamenteux. 4</p> <p>EE : La personne accompagnée reçoit des explications claires et adaptées, nécessaires à la compréhension de son traitement. 4</p> <p>EE : L'adhésion de la personne accompagnée est systématiquement recherchée. 4</p>
Critère 1.15.5	<p>Les professionnels identifient et/ou évaluent régulièrement les besoins en santé de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels identifient et/ou évaluent les besoins spécifiques en santé de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels réévaluent les besoins en santé de la personne accompagnée dès que nécessaire et au minimum une fois par an. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>AT1 Axigate transmission médicale : bilans santé traitements réguliers Suivis annuels</p> <p>AT2 PAI 2022 Fiche de synthèse médico-sociale 2023 RV podologie juin 2023</p> <p>AT3 Axigate: transmissions volant soin : 11 juin 22 juin 2023</p>
Critère 1.15.6	<p>Les professionnels repèrent de manière précoce les risques en santé pour la personne accompagnée et alertent les personnes-ressources. 4</p> <p>EE : Les professionnels repèrent de manière précoce les risques en santé pour la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources en cas de risque en santé pour la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>AT1 Axigate suivi santé Dossier.</p> <p>AT2 Transmission médical Transmissions soignants</p> <p>AT3 Dossier. Plan de soin transmission du médecin</p>
Critère 1.15.7	<p>Les professionnels tiennent compte du rapport bénéfice/risque pour proposer des modalités d'accompagnement adaptées à la santé de la personne. 4</p> <p>EE : Les professionnels proposent à la personne des modalités d'accompagnement à la santé qui lui sont adaptées. 4</p> <p>EE : Les professionnels s'assurent que les modalités d'accompagnement proposées tiennent compte du rapport bénéfice/risque réalisé. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>AT1</p>

	<p>Axigate Fiches de transmission médicale Fiches de transmission soignants AT2 Synthèse médico-sociale AT3 Entretien avec les professionnels Dossier médical</p>	
Critère 1.15.8	<p>Les professionnels s'appuient sur des activités et des approches non médicamenteuses dans l'accompagnement de la personne.</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les activités et approches non médicamenteuses permettant d'améliorer l'accompagnement de la personne. ★</p> <p>EE : Les professionnels proposent des activités et approches non médicamenteuses adaptées aux besoins d'accompagnement de la personne. 4</p> <p>EE : Les professionnels utilisent les outils et moyens mis à leur disposition. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>AT1 Espace disponible : salle de détente, bien-être, salle Snoezelen. espace calme et retrait, balnéo, Soins bien-être : massages aromathérapie, réflexologie</p> <p>AT2 Espace de retrait détente, bien-être, activité physique, salle Snoezelen, balnéothérapie. Activités adaptées : massages huiles essentielles, aromathérapie</p> <p>AT3 Espace calme et retrait Aromathérapie Balnéothérapie Salle snoezelen Toucher massages Réflexologie Soins du corps et du visage, épilation</p>	4
Critère 1.15.9	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux activités et approches non médicamenteuses.</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux activités et approches non médicamenteuses. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>AT1 Intervention d'une socio esthéticienne de l'hôpital</p> <p>AT2 Entretien avec les professionnelles</p> <p>AT3 Formation réflexologie Soins esthétiques</p>	4
	<p>Les professionnels mobilisent les expertises et partenariats du territoire, nécessaires à l'accompagnement à la santé de la personne.</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les experts et partenaires du territoire identifiés dans le cadre de l'accompagnement à la santé de la personne. 4</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent ces experts et partenaires du territoire nécessaires à l'accompagnement de la personne. 4</p>	4

Critère 1.15.10	<p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1 Hôpital Listing des partenaires PIA AT2 Listing des partenaires Axigate: transmission médical AT3 Duplex service de soins alternatifs: Hôpital pédicure, kinés; ergo; diététiciens CH Medicoeur: appareillage Protéor appareillage Traçabilité intervention des partenaires du territoire Listing des partenaires</p>	
Objectif 1.16	La personne accompagnée bénéficie d'une prise en charge de ses douleurs.	4
Critère 1.16.1	<p>La personne s'exprime sur la manière dont sont prises en charge ses douleurs tout au long de son accompagnement.</p> <p>EE : La personne exprime ses douleurs tout au long de son accompagnement.</p> <p>EE : La personne accompagnée estime que ses douleurs sont prises en compte.</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
Critère 1.16.2	<p>Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement et tracent les douleurs de la personne accompagnée selon des modalités adaptées.</p> <p>EE : Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement les douleurs de la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les manifestations habituelles d'expression des douleurs de la personne accompagnée.</p> <p>EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils adaptés pour évaluer ces douleurs.</p> <p>EE : Les professionnels assurent la traçabilité de ces repérages et/ou évaluations dans le dossier de la personne accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1 Algo plus Echelle d'évaluation EVA Traçabilité de l'évaluation de la douleur Centre de lutte contre la douleur AT2 Synthèse médico-sociale : grille d'évaluation de la douleur Algoplus Doloplus Echelle d'évaluation de la douleur adaptée avec des smileys Traçabilité de l'évaluation de la douleur Outil de repérage et d'évaluation de la douleur AT3 Plan de soins Transmissions: onglet évaluation de la douleur EVA Algoplus, Doloplus</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>

Critère 1.16.3	<p>Les professionnels recueillent, auprès de l'entourage, des informations sur les manifestations habituelles des douleurs chez la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels sollicitent l'entourage pour faciliter le repérage des douleurs de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels prennent en compte les alertes de l'entourage pour élaborer le projet de prise en charge des douleurs de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1Axigate: Fiches de suivi médical Fiches soignants AT2 Transmissions soignants juin 2023 Transmission douleurs 13 juin, 17 juin AT3 Axigate: onglet douleur et transmissions Synthèse médico-sociale</p>
Critère 1.16.4	<p>Les professionnels coconstruisent avec la personne accompagnée, la stratégie de prise en charge de la douleur. 4</p> <p>EE : Les professionnels coconstruisent la stratégie de prise en charge de la douleur avec la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels réévaluent la stratégie au regard de l'évolution des douleurs exprimées par la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1 Traçabilité de la stratégie de prise en charge de la douleur sur la synthèse médico-sociale Grille de rapport à la douleur Procédure d'évaluation et de réévaluation de la douleur AT2 Transmissions soignants juin 2023 AT3 Axigate plan de soins, prescriptions, séances, suivi des séances de kiné</p>
Critère 1.16.5	<p>Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour soulager la douleur de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources lorsque la personne accompagnée fait part d'une douleur. 4</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour soulager la douleur de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i></p> <p>AT1 Comité de lutte contre la douleur CLUD AT2 Partenariat CLUD (comité de lutte contre la douleur) Equipe mobile de la douleur et des soins palliatifs Ergothérapeute juin 2023 AT3 Kiné Liste des personnes ressources</p>

	Transmissions médical	
Thématique	Continuité et fluidité des parcours	4
Objectif 1.17	La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant la continuité et la fluidité de son parcours.	4
Critère 1.17.1	La personne est accompagnée pour prévenir les situations de transition ou de rupture dans son parcours.	4
	EE : La personne est accompagnée pour prévenir les situations de transition ou de rupture dans son parcours.	4
Critère 1.17.2	Les professionnels accompagnent la personne et mobilisent les partenariats nécessaires en cas de situation de rupture concernant son parcours.	4
	EE : Les professionnels savent identifier les situations de rupture concernant le parcours de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels accompagnent la personne en cas de situation de rupture dans son parcours.	4
	EE : Les professionnels connaissent et mobilisent les partenaires pour apporter une aide à la personne accompagnée en cas de situation de rupture dans son parcours.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	AT1	
	Axigate Transmissions	
	Synthèse médico-sociale: comportement	
	Partariat hôpital psychiatrique	
	AT2	
	Séjours de rupture	
	Séjour vacances	
	AT3	
	Hôpital de La Musse : kiné intensive	
	UFCV organisme de séjours de vacances	
Critère 1.17.3	Les professionnels apportent leur(s) expertise(s) en soutien d'autres intervenants dans l'accompagnement de la personne.	4
	EE : Les professionnels connaissent les intervenants impliqués dans l'accompagnement de la personne.	4
	EE : Les professionnels apportent leur(s) expertise(s) en soutien aux autres intervenants pour assurer la continuité et la fluidité du parcours de la personne accompagnée.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	
	AT1	
	Duplex service de l'hôpital situé à proximité de la MAS.	
	Ce service regroupe:	
	Cabinet dentaire	
	Consultations diététiques	
	psychomotricité	
	Ergothérapie	
	Soins des pieds et esthétique	
	Salon de coiffure	
	CATIS	
	AT2	

	Entretien avec les professionnelles: préparation de la synthèse 2023 et du PAI AT3 Zimbra boîte mail interne courrier du 16 juin de la MAS à la tutrice pour le séjour UFCV de juillet	
Critère 1.17.4	Les professionnels participent aux réunions de coordinations (médico-psycho-sociales) nécessaires à l'accompagnement de la personne.	4
	EE : Les professionnels ont identifié les différents réseaux de coordination globale (médico-psycho-sociales), adaptés à l'accompagnement de la personne.	4
	EE : Les professionnels participent aux réunions de coordination interdisciplinaires nécessaires à la continuité et à la fluidité de l'accompagnement de la personne.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> AT1 Hospitalisation de l'utilisateur Séjour de rupture fenêtre thérapeutique AT2 Liste des réseaux, partenariats: EPHAD de Breteuil Mas de la MUSSE MAS de Paignes Axigate : comptes rendu rencontre partenaires séjours de rupture AT3 PIA: liste des réseaux, partenariat activés pour la personne Gîte adapté mars 2023	
Chapitre 2	Les professionnels	4
Thématique	Bienveillance et éthique	4
Objectif 2.1	Les professionnels contribuent aux questionnements éthiques.	4
Critère 2.1.1	Les professionnels identifient en équipe les questionnements éthiques propres à la personne accompagnée.	★
	EE : Les professionnels identifient les questionnements éthiques à partir de situations vécues dans l'accompagnement de la personne.	★
	EE : Les professionnels partagent en équipe les questionnements éthiques identifiés.	★
	<i>Eléments de preuve :</i> Compte rendu de réunion de synthèse Transmissions au quotidien. Groupe éthique de l'hôpital Site internet de l'hôpital : Formulaire de saisine du Comité d'éthique Composition du Comité Ethique et Bienveillance Charte éthique et laïcité.	
Critère 2.1.2	Les professionnels associent la personne et son entourage, aux questionnements éthiques, liés à son accompagnement.	4
	EE : Les professionnels associent la personne et son entourage aux réflexions éthiques liées à son accompagnement.	4
	EE : Les professionnels profitent de ces moments de partage pour réinterroger leurs pratiques.	4

	<i>Eléments de preuve :</i> Comptes rendus de réunions et de préparation de CVS	
	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au questionnement éthique.	4
	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au questionnement éthique.	4
Critère 2.1.3	<i>Eléments de preuve :</i> Plan de formation 2023 Actions de sensibilisation, Feuilles d'émargement, ressources pédagogiques, modèles d'accès Ou support spécifique Ateliers sur la sexualité, Comptes rendus du "Café qualité"	
	L'ESSMS organise le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs (personne accompagnée, professionnels, partenaires) et participe à des instances de réflexion éthique sur le territoire.	4
	EE : L'ESSMS organise le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs (personne accompagnée, professionnels, partenaires).	4
Critère 2.1.4	EE : L'ESSMS participe à des instances de réflexion éthiques sur son territoire.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Compte rendu d'instance espace réunion Projet de Service 2020-2024 Convention EREN	
Thématique	Droits de la personne accompagnée	4
Objectif 2.2	Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée.	4
	Les professionnels soutiennent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels favorisent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée (dedans/dehors) dans les limites du cadre d'intervention.	4
	EE : Les restrictions à la liberté d'aller et venir sont encadrées.	4
Critère 2.2.1 (Impératif)	<i>Eléments de preuve :</i> Règlement de fonctionnement Projet de service Livret d'accueil Encart dans le projet individuel	
	Les professionnels respectent la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée.	★
	EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la dignité et de l'intégrité.	★
	EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.	★
	EE : Les professionnels mettent en œuvre ces bonnes pratiques.	★
Critère 2.2.2 (Impératif)	<i>Eléments de preuve :</i> Affichage de la charte des droits et libertés de la personne accueillie. Les nouveaux résidents reçoivent le document traduit en FALC.	

	<p>Toutes observations permettant de confirmer le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne accompagnée.</p> <p>Tous moyens utilisés par les professionnels pour respecter la dignité l'intégrité de la personne accompagnée.</p>	
Critère 2.2.3 (Impératif)	<p>Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée.</p>	4
	EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la vie privée et de l'intimité de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.	4
	EE : Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques.	4
	<p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Affichage de la charte des droits et libertés de la personne accueillie.</p>	
Critère 2.2.4 (Impératif)	<p>Les professionnels respectent la liberté d'opinion, les croyances et la vie spirituelle de la personne accompagnée.</p>	4
	EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la liberté d'opinion, des croyances et de la vie spirituelle de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.	4
	EE : Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques.	4
	<p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Affichage de la charte des droits et libertés de la personne accueillie.</p> <p>Charte de la laïcité</p> <p>Livret d'accueil</p>	
Critère 2.2.5 (Impératif)	<p>Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée.</p>	4
	EE : Les professionnels recueillent le choix de la personne accompagnée sur son droit à l'image.	4
	EE : Les professionnels respectent le choix exprimé par la personne accompagnée sur son droit à l'image.	4
		<p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Traçabilité dans le dossier de la personne accompagnée de son autorisation droit à l'image : document signé par la tutrice d'un résident.</p> <p>Document type de demande</p>
Critère 2.2.6 (Impératif)	<p>L'ESSMS favorise l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée.</p>	4
	EE : L'ESSMS définit, avec les professionnels, les pratiques et les modalités de déploiement favorisant l'exercice des droits de la personne accompagnée.	4
	EE : L'ESSMS met à disposition des outils (ou autres leviers mobilisables) permettant la mise en œuvre de ces pratiques.	4
		<p><i>Éléments de preuve :</i></p> <p>Affichage la charte des droits et libertés de la personne accueillie</p> <p>Projet de service</p> <p>Règlement de fonctionnement</p>
	<p>L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée.</p>	4
	EE : L'ESSMS définit l'organisation et les pratiques qui garantissent la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée.	4

Critère 2.2.7 (Impératif)	EE : L'ESSMS met à disposition des moyens et des outils permettant la mise en œuvre de ces pratiques.	4
	EE : L'ESSMS forme / sensibilise les professionnels au respect des règles de confidentialité et de protection des informations et données relatives à la personne accompagnée.	4
<hr/>		
<i>Eléments de preuve :</i>		
Observation des pratiques professionnelles		
Plan de formation		
Programme de sensibilisation des professionnels		
Règlement de fonctionnement		
Charte informatique		
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée	4
Objectif 2.3	Les professionnels favorisent la participation sociale de la personne accompagnée.	4
Critère 2.3.1	Les professionnels favorisent la préservation et le développement des relations sociales et affectives de la personne accompagnée.	★
	EE : Les professionnels favorisent la préservation des relations sociales et affectives de la personne accompagnée.	★
	EE : Les professionnels favorisent le développement des relations sociales et affectives de la personne accompagnée.	★
<hr/>		
<i>Eléments de preuve :</i>		
Observation des espaces de vie et les modalités d'accès		
Projet d'établissement		
Livret d'accueil		
Synthèse du projet : onglet vie sociale et familiale		
Critère 2.3.2	Les professionnels soutiennent et/ou orientent la personne accompagnée pour accéder aux services et dispositifs de droit commun.	4
	EE : Les professionnels identifient les besoins d'aide ou d'accompagnement de la personne, pour accéder aux services et dispositifs de droit commun.	4
	EE : Les professionnels soutiennent et/ou orientent la personne accompagnée dans leurs démarches.	4
<hr/>		
<i>Eléments de preuve :</i>		
Les candidats ont produit leur présentation en FALC et en version orale : vu sur la base de données.		
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	4
Objectif 2.4	Les professionnels adaptent avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques auxquels elle est confrontée.	4
Critère 2.4.1	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de fugue ou de disparition auxquels la personne est confrontée.	4
	EE : Les professionnels évaluent le risque de fugue ou de disparition pour la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne, son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.	4
	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.	4

	<p><i>Éléments de preuve :</i> Synthèse du projet du résident. Entretien de restitution à la synthèse du projet vu dans le dossier d'un résident Protocole fugue sur Bluekango</p>	
Critère 2.4.2	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux addictions et conduites à risques auxquels la personne est confrontée.</p>	4
	EE : Les professionnels évaluent les risques liés aux addictions et conduites à risques pour la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne, son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.	4
	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.	4
	<p><i>Éléments de preuve :</i> Procédures liées aux addictions et conduites à risque. Liste des partenariats mobilisables : équipe mobile ELSA (Equipe de Liaison de Soins en Addictologie) de l'hôpital. Addictologues extérieurs. Associations. Hôpital général : gastro Flyers antitabac</p>	
Critère 2.4.3	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux chutes auxquels la personne est confrontée.</p>	4
	EE : Les professionnels évaluent les risques de chutes de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels coconstruisent, en équipe et avec la personne, son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.	4
	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.	4
	<p><i>Éléments de preuve :</i> Procédures liées au risque de chute sur Bluekango</p>	
Critère 2.4.4	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de dénutrition, malnutrition et/ou des troubles de la déglutition auxquels la personne est confrontée.</p>	4
	EE : Les professionnels évaluent les risques de dénutrition, de malnutrition et/ou de troubles de la déglutition pour la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.	4
	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.	4
	<p><i>Éléments de preuve :</i> Procédures liées au risque de dénutrition, malnutrition et des troubles de la déglutition Fiches personnelles diététicienne, suivi mensuel.</p>	
Critère 2.4.5	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés à la sexualité auxquels la personne est confrontée.</p>	4
	EE : Les professionnels évaluent les risques liés à la sexualité pour la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.	4
	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en	4

	œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Liste des partenaires mobilisables. Flyers sur le questionnement lié à la sexualité.	
Critère 2.4.6	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de harcèlement ou d'abus de faiblesse auxquels la personne est confrontée.	4
	EE : Les professionnels évaluent les risques de harcèlement ou d'abus de faiblesse pour la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.	4
	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Procédures liées au risque de harcèlement et d'abus de faiblesse Liste des partenariats mobilisables Vu cahier de transmissions qui fait part du signalement du vigile.	
Critère 2.4.7	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de radicalisation et/ou de prosélytisme auxquels la personne est confrontée.	4
	EE : Les professionnels évaluent les risques de radicalisation et/ou de prosélytisme pour la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels coconstruisent en équipe et avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques identifiés.	4
	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement au regard de ces risques.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Procédures liées au risque de radicalisation de prosélytisme	
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	4
Objectif 2.5	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement pour favoriser l'autonomie de la personne.	4
Critère 2.5.2	Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le suivi de son parcours professionnel en lien avec les partenaires.	4
	EE : Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le suivi de son parcours professionnel.	4
	EE : Les professionnels travaillent en lien avec les partenaires.	N.C
	<i>Eléments justificatifs si cotation « NC » :</i> Pas d'usager en parcours professionnel en MAS	
Critère 2.5.3	Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le développement de ses compétences, la stimulation, le maintien et la valorisation de ses acquis/acquisitions (capacités, compétences).	4
	EE : Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le développement de ses compétences.	4
	EE : Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne par la stimulation, le maintien et la valorisation de ses acquis/acquisitions (capacités, compétences).	4

	<i>Eléments de preuve :</i> Synthèse des résidents	
Thématique	Accompagnement à la santé	4
Objectif 2.6	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne.	4
Critère 2.6.1	Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement et tracent les besoins d'accompagnement en santé mentale de la personne, selon des modalités adaptées.	4
	EE : Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement les besoins d'accompagnement en santé mentale de la personne.	4
	EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils adaptés pour évaluer ces besoins d'accompagnement.	4
	EE : Les professionnels assurent la traçabilité de ces repérages et/ou évaluations dans le dossier de la personne accompagnée.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Suivi des patients sur le logiciel de suivi Axigate, dossier patient informatisé.	
Critère 2.6.2	Les professionnels coconstruisent le projet d'accompagnement en santé mentale avec la personne et le réévaluent régulièrement.	★
	EE : Les professionnels coconstruisent le projet d'accompagnement en santé mentale avec la personne.	★
	EE : Les professionnels réévaluent le projet d'accompagnement en santé mentale au regard de l'évolution des besoins de la personne.	★
	<i>Eléments de preuve :</i> Dossiers: Axigate	
Critère 2.6.3	Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne.	4
	EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources lorsqu'ils repèrent un besoin d'accompagnement en santé mentale.	4
	EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Liste des partenaires ressources mobilisables	
Objectif 2.7	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement de fin de vie et du deuil de la personne.	4
Critère 2.7.1	Les professionnels recueillent et tracent les volontés de la personne sur son accompagnement de fin de vie et ses directives anticipées, selon des modalités adaptées.	4
	EE : Les professionnels recueillent les volontés de la personne sur son accompagnement de fin de vie et ses directives anticipées.	4
	EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils adaptés pour recueillir ses volontés.	4
	EE : Les professionnels assurent la traçabilité des volontés dans le dossier de la personne accompagnée.	4

	<p><i>Eléments de preuve :</i> Supports d'information sur les directives anticipées "Consentement du majeur protégé : désignation d'une personne de confiance/directives anticipées/aux soins sur bluekango Traçabilité dans le dossier des volontés de la personne sur son accompagnement et de directives anticipées.</p>	
Critère 2.7.2	<p>Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement à la fin de vie de la personne, dans le respect des volontés exprimées.</p>	4
	<p>EE : Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement à la fin de vie de la personne.</p>	4
	<p>EE : Les professionnels s'assurent du respect des volontés exprimées par la personne accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Traçabilité dans le dossier des volontés de la personne sur son accompagnement de fin de vie , directives anticipées Réunion de synthèse Staff du 01/12/2021 autour de la prise en charge de fin de vie d'un patient</p>	4
Critère 2.7.3	<p>Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement au deuil vécu par la personne.</p>	4
	<p>EE : Les professionnels repèrent les situations de deuil vécu par la personne accompagnée.</p>	4
	<p>EE : Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement au deuil vécu par la personne.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Traçabilité dans le dossier des volontés de la personne sur son accompagnement De fin de vie et ses directives anticipées</p>	4
Critère 2.7.4	<p>Les professionnels mettent en œuvre l'accompagnement de la fin de vie et/ou du deuil de la personne.</p>	4
	<p>EE : Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre l'accompagnement de la fin de vie et/ou du deuil de la personne.</p>	4
	<p><i>Eléments de preuve :</i> Liste des partenaires mobilisables Traçabilité dans le dossier de la personne de l'adaptation de l'accompagnement à la fin de vie Procédures</p>	
Thématique	Continuité et fluidité des parcours	4
Objectif 2.8	Les professionnels favorisent la continuité de l'accompagnement dans l'ESSMS.	4
Critère 2.8.1	<p>Les professionnels anticipent les situations de crise ou de rupture dans l'accompagnement ou le parcours de la personne et l'alertent des risques engendrés, le cas échéant.</p>	4
	<p>EE : Les professionnels savent repérer les situations de crise ou de rupture dans l'accompagnement ou le parcours de la personne.</p>	4
	<p>EE : Les professionnels alertent la personne accompagnée et son entourage des risques engendrés.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Observation des comptes rendus de transmissions et synthèses</p>	4

Critère 2.8.2	<p>Les professionnels accompagnent les interruptions et les ruptures d'accompagnement de la personne. 4</p> <p>EE : Les professionnels connaissent la conduite à tenir face aux interruptions et aux ruptures d'accompagnement de la personne. 4</p> <p>EE : Les professionnels adaptent le suivi lors des interruptions d'accompagnement. 4</p> <p>EE : Les professionnels proposent des alternatives en cas de rupture d'accompagnement. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> Transmission des informations sur l'agenda Axigate</p>
Critère 2.8.3	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au repérage, à la prévention et à la gestion des risques de rupture de parcours de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au repérage, à la prévention, et à la gestion des risques de rupture de parcours de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> Transmission des informations sur l'agenda Axigate</p>
Objectif 2.9	<p>Les professionnels facilitent la fluidité du parcours de la personne accompagnée, en coordination avec les partenaires. 4</p>
Critère 2.9.1	<p>Les professionnels se coordonnent avec les partenaires du territoire impliqués dans le parcours de la personne accompagnée et partagent les informations nécessaires. 4</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les partenaires du territoire impliqués dans le parcours de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels se coordonnent avec eux. 4</p> <p>EE : Les professionnels partagent avec eux les informations nécessaires à l'accompagnement de la personne. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> Support d'échange d'informations sur Axigate Compte rendu de réunion sur Axigate Bluekango</p>
Critère 2.9.2	<p>Les professionnels informent la personne accompagnée, et son entourage, des alternatives pour la continuité de son parcours. 4</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les alternatives pour assurer la continuité du parcours de la personne accompagnée. 4</p> <p>EE : Les professionnels informent la personne accompagnée et son entourage des alternatives possibles. 4</p> <hr/> <p><i>Éléments de preuve :</i> Coordonnées d'autres dispositifs, relevés d'entretiens avec la personne accompagnée et/ou son entourage</p>

Critère 2.9.3	<p>Les professionnels transmettent toute information nécessaire à la continuité de l'accompagnement de la personne aux professionnels qui prennent le relais et à l'entourage.</p> <p>EE : Les professionnels transmettent les informations nécessaires à la continuité de l'accompagnement en amont ou au plus tard, au moment du transfert de la personne ou de la prise de relais.</p> <p>EE : Les professionnels utilisent des moyens et outils de transmission de l'information adaptés à la situation.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Dossier de liaison d'urgence, (DLU), fiches de transfert espace navette, Prescription</p>	4 4 4
Objectif 2.10	Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à la continuité de l'accompagnement de la personne.	4
Critère 2.10.1	<p>Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à l'accompagnement de la personne.</p> <p>EE : Les professionnels ont accès aux informations nécessaires à l'accompagnement de la personne.</p> <p>EE : Les professionnels partagent entre eux ces informations dans des temps dédiés.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Sur Axigate :Compte rendu de réunion Transmissions ciblées, synthèse</p>	4 4 4
Critère 2.10.2	<p>Les professionnels respectent les règles de sécurisation des données, des dossiers et des accès.</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les règles de sécurisation des données, des dossiers et des accès.</p> <p>EE : Les professionnels appliquent ces règles.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Procédures de sécurisation des données Procédures d'accès au dossier</p>	4 4 4
Chapitre 3	L'ESSMS	3,92
Thématique	Bientraitance et éthique	3,75
Objectif 3.1	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie en matière de bientraitance.	3,75
Critère 3.1.1	<p>L'ESSMS définit sa stratégie en matière de bientraitance et en partage une définition commune avec l'ensemble des acteurs.</p> <p>EE : L'ESSMS définit sa stratégie en matière de bientraitance.</p> <p>EE : L'ESSMS partage une définition commune de la bientraitance avec l'ensemble des acteurs (personnes accompagnées, professionnels, partenaires).</p> <p>EE : L'ESSMS questionne régulièrement sa stratégie en matière de bientraitance.</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Projet de Service 2020-2024 Livret d'accueil Règlement de Fonctionnement Compte-Rendu de Café résidents 15 juin 2023</p>	4 4 4 4 4

	Entretien membres du CVS.	
Critère 3.1.2	L'ESSMS définit l'organisation et les modalités de déploiement de sa démarche de bientraitance et met à disposition les outils adaptés.	4
	EE : L'ESSMS définit l'organisation et les modalités de déploiement de sa démarche de bientraitance.	4
	EE : L'ESSMS associe l'ensemble des acteurs au déploiement de cette démarche.	4
	EE : L'ESSMS met à disposition des moyens et des outils permettant son déploiement.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Comité de Bientraitance sur la base de données Bluekango Cafés qualité sur la base de données Bluekango Comité éthique	
Critère 3.1.3	L'ESSMS organise des actions de sensibilisation à la bientraitance pour tout nouvel intervenant (partenaire, bénévole,...)	3
	EE : L'ESSMS organise des actions de sensibilisation à la bientraitance pour tout nouvel intervenant (partenaire, bénévole,...).	3
	<i>Eléments de preuve :</i> Journées d'accueil du nouvel arrivant	
Critère 3.1.4	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la bientraitance.	4
	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la bientraitance.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Projet individualisé Plan de formation, actions de sensibilisation, feuille d'émargement, ressources pédagogiques, modalités d'accès ou support spécifique Comité éthique et bientraitance Comité éthique du NHN Café Qualité : Vie affective et sexuelle	
Thématique	Droits de la personne accompagnée	4
Objectif 3.2	L'ESSMS veille à ce que la personne accompagnée dispose d'un cadre de vie adapté et respectueux de ses droits fondamentaux.	4
Critère 3.2.2	L'ESSMS garantit un cadre de vie respectueux des droits fondamentaux des personnes accompagnées.	4
	EE : L'ESSMS organise ses espaces de vie pour apporter un cadre de vie respectueux de l'intimité, de l'intégrité et de la dignité aux personnes accompagnées.	4
	EE : L'ESSMS s'assure de la bonne utilisation de ces espaces.	4
	EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> L'observation des espaces lors de la visite montre le respect apporté par l'établissement aux droits des personnes accompagnées Résultats de l'enquête satisfaction de 2023 Entretien avec les membres du CVS.	

Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée	★
Objectif 3.3	L'ESSMS facilite la participation sociale de la personne accompagnée.	★
Critère 3.3.1	L'ESSMS met à disposition des personnes accompagnées des espaces de rencontre et de socialisation, ainsi que des espaces d'apaisement et de bien-être.	★
	EE : L'ESSMS met à disposition des personnes accompagnées des espaces de rencontre et de socialisation.	★
	EE : L'ESSMS met à disposition des personnes accompagnées des espaces dédiés à l'apaisement et au bien-être.	★
	EE : L'ESSMS en facilite l'accès et incite à leurs utilisations.	★
	<i>Eléments de preuve :</i> Observation lors de la visite des espaces de rencontre, de socialisation et dédiés à l'apaisement et au bien-être	
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	4
Objectif 3.4	L'ESSMS coconstruit sa stratégie d'accompagnement et son inscription dans le territoire, dans une approche inclusive.	4
Critère 3.4.1	L'ESSMS met en œuvre une approche inclusive des accompagnements proposés.	★
	EE : L'ESSMS s'engage dans une approche inclusive des accompagnements proposés.	★
	EE : L'ESSMS s'organise pour favoriser la mise en œuvre de cette approche inclusive.	★
	EE : L'ESSMS partage sa stratégie d'accompagnement dans une approche inclusive avec l'ensemble des parties prenantes.	★
	<i>Eléments de preuve :</i> Projet de service Règlement de fonctionnement Livret d'accueil Flyer du vide dressing	
Critère 3.4.2	L'ESSMS s'inscrit dans des partenariats pour enrichir son offre d'accompagnement au bénéfice des personnes.	4
	EE : L'ESSMS identifie les ressources du territoire et leur capacité à intervenir au bénéfice de l'accompagnement.	4
	EE : L'ESSMS mobilise les partenaires lui permettant d'enrichir son offre d'accompagnement.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Liste des partenaires mobilisables	
Critère 3.4.3	L'ESSMS s'inscrit dans des projets communs avec les partenaires du territoire pour renforcer l'offre d'accompagnement.	4
	EE : L'ESSMS développe ou s'intègre à des projets communs avec d'autres partenaires du territoire pour renforcer son offre d'accompagnement.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Tout document démontrant l'inscription de l'établissement dans des projets communs avec des	

	partenaires Appel à projets Projet de service	
Critère 3.4.4	L'ESSMS est force de proposition et d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention.	4
	EE : L'ESSMS s'engage dans des actions d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention.	4
	EE : L'ESSMS valorise ses actions d'innovation auprès des autorités.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Salle d'apaisement "Espace Calme Retrait" Borne d'évaluation interactive Fiche comportement-problème du projet de service Mail Directeur des services économiques proposant la transposition du projet Salle d'apaisement Calme Retrait vers d'autres services du NHN	
Critère 3.4.5	L'ESSMS développe des actions d'ouverture à et sur son environnement pour favoriser les interactions et partenariats.	4
	EE : L'ESSMS mène des actions d'information sur ses activités auprès de son environnement et s'inscrit comme lieu-ressource au sein du territoire.	4
	EE : L'ESSMS participe à des événements sur son territoire.	4
	EE : L'ESSMS organise des événements ouverts à son environnement pour favoriser les interactions et partenariats.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Prêt de locaux : flyer Festival rock Mail de la présidente de la CDAPH qui fait par de la situation d'une personne en rupture.	
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	4
Objectif 3.5	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement de la personne accompagnée.	4
Critère 3.5.1	L'ESSMS définit sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées et s'assure de sa mise en œuvre.	4
	EE : L'ESSMS définit sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.?	4
	EE : L'ESSMS communique sur les modalités de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.	4
	EE : L'ESSMS actualise sa stratégie autant que nécessaire.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Projet de service	
Critère 3.5.2	Les professionnels mettent en œuvre les actions de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.	4
	EE : Les professionnels savent identifier les situations de risque de perte d'autonomie et d'isolement des personnes accompagnées.	4
	EE : Les professionnels mobilisent les moyens nécessaires mis à leur disposition.	4
	<i>Eléments de preuve :</i>	

	Observation de la base de données Axigate au cours de l'entretien avec les professionnels.	
Critère 3.5.3	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la préservation de l'autonomie et à la prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la préservation de l'autonomie et à la prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Base documentaire Bluekango Le test de Tinetti pour l'évaluation du risque de chute Evaluation de la douleur</p>	<p>4</p> <p>4</p>
Thématique	Accompagnement à la santé	4
Objectif 3.6	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de gestion du risque médicamenteux.?	4
Critère 3.6.1	<p>L'ESSMS définit sa stratégie de gestion du risque médicamenteux et s'assure de sa mise en œuvre.</p> <p>EE : L'ESSMS définit sa stratégie de gestion du risque médicamenteux.?</p> <p>EE : L'ESSMS communique sur les règles de sécurisation du circuit du médicament.</p> <p>EE : L'ESSMS évalue régulièrement son circuit du médicament.</p> <p>EE : L'ESSMS actualise sa stratégie autant que nécessaire.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Manuel qualité de la PEC médicamenteuse Bluekango : Bonnes pratiques de la Prise en Charge Médicamenteuse Généralités et Particularités Nouvel Hôpital de Navarre Projet de service partie soins Organisation du circuit du médicament pour chaque étape : La logistique et le transport, Le stockage et la détention des médicaments, La surveillance thérapeutique et l'éducation du patient, A toutes les étapes, la pharmacovigilance garantit la surveillance, Café qualité : Médicaments</p>	<p>★</p> <p>★</p> <p>★</p> <p>★</p> <p>★</p>
Critère 3.6.2 (Impératif)	<p>Les professionnels respectent la sécurisation du circuit du médicament.</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les règles de sécurisation du circuit du médicament.</p> <p>EE : Les professionnels respectent ces règles.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Procédure sur Bluekango Constat de l'existence d'une IE le 9/6/2023 Sac d'urgence NHN</p>	<p>★</p> <p>★</p> <p>★</p>
Critère 3.6.3	<p>Les professionnels accompagnent les personnes dans la continuité de leur prise en charge médicamenteuse.</p> <p>EE : Les professionnels connaissent les situations pouvant induire une rupture de la prise en charge médicamenteuse pour les personnes accompagnées.</p> <p>EE : Les professionnels mettent en place l'organisation et les actions de prévention contre ces risques.</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Alerte de continuité de prescription sur Axigate</p>	<p>★</p> <p>★</p> <p>★</p>

Critère 3.6.4	<p>Les professionnels alertent en cas de risque lié à la prise en charge médicamenteuse, dont la iatrogénie. 4</p> <p>EE : Les professionnels surveillent les signes de nonobservance et de iatrogénie médicamenteuse chez les personnes accompagnées. 4</p> <p>EE : Les professionnels alertent les personnes-ressources en cas de risque identifié. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Café qualité sur le médicament Suivi d'un EI lié à une erreur dans la prise de médicament</p>
Critère 3.6.5	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la gestion du risque médicamenteux. 4</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la gestion du risque médicamenteux. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Sensibilisation de la pharmacie Café qualité Médicament</p>
Objectif 3.7	<p>L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux.? 4</p>
Critère 3.7.1	<p>L'ESSMS définit sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux et s'assure de sa mise en œuvre. 4</p> <p>EE : L'ESSMS définit sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux.? 4</p> <p>EE : L'ESSMS communique sur les règles d'hygiène et de prévention du risque infectieux. 4</p> <p>EE : L'ESSMS évalue régulièrement le respect des règles d'hygiène et de prévention du risque infectieux. 4</p> <p>EE : L'ESSMS actualise sa stratégie autant que nécessaire. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Politique du risque infectieux : sur le site mis à disposition Projet de service Description de l'organisation, des rôles et responsabilités Système d'évaluation des pratiques, résultats et actions d'amélioration NH Navarre : Pyramide documentaire "Mes protocoles et procédures"</p>
Critère 3.7.2	<p>Les professionnels mettent en œuvre les actions de prévention et de gestion du risque infectieux. 4</p> <p>EE : Les professionnels savent identifier les situations nécessitant une gestion spécifique du risque infectieux. 4</p> <p>EE : Les professionnels mobilisent les moyens nécessaires mis à leur disposition. 4</p> <hr/> <p><i>Eléments de preuve :</i> Participation au CLIN (Comité de lutte contre les infections nosocomiales) L'Hygiène des mains et des Locaux, Flyer sur la journée d'hygiène des mains et vidéos. Procédure élimination des déchets d'activités de soins à risque infectieux et assimilé (DASRIA) Gestion du linge : CHARTE QUALITE – LINGE PROPRE, Circuit du linge sale dans les unités d'hospitalisation, bio nettoyage Alimentation</p>
	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention</p>

Critère 3.7.3	et à la maîtrise du risque infectieux.	4
	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Café qualité sur les préventions standards CLIN	
Thématique	Politique ressources humaines	3,75
Objectif 3.8	L'ESSMS définit et déploie une politique ressources humaines au service de sa stratégie et de la qualité de l'accompagnement.	3,83
Critère 3.8.1	L'ESSMS définit et déploie sa politique ressources humaines et met en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels.	3
	EE : L'ESSMS définit sa politique ressources humaines et met en place l'organisation nécessaire pour son déploiement.	3
	EE : L'ESSMS intègre la démarche de prévention des risques professionnels dans sa politique ressources humaines et la met en œuvre.	3
	EE : L'ESSMS assure l'information sur la protection du lanceur d'alerte.	3
	<i>Eléments de preuve :</i> Projet de service, DUERP du 1er octobre 2015 PRAP, (Rail de transfert, lève malade), Formation à la gestion de la violence	
Critère 3.8.2	L'ESSMS met en œuvre un processus d'accueil et d'intégration des nouveaux professionnels et intervenants.	4
	EE : L'ESSMS dispose d'un processus d'accueil et d'intégration des nouveaux professionnels et intervenants.	4
	EE : L'ESSMS s'assure de sa mise en œuvre.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Journées d'accueil des nouveaux arrivants Programme de la Journée d'intégration des nouveaux arrivants	
Critère 3.8.3	L'ESSMS adapte sa gestion des emplois et des parcours professionnels aux évolutions du secteur et de sa stratégie.	4
	EE : L'ESSMS suit les évolutions de son secteur.	4
	EE : L'ESSMS met en œuvre une Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP).	4
	EE : L'ESSMS adapte cette GEPP aux évolutions du secteur et de sa stratégie.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Tableau de bord EPP (évaluation des pratiques professionnelles)	
Critère 3.8.4	L'ESSMS met au service des accompagnements une équipe de professionnels formés et qualifiés.	4
	EE : L'ESSMS s'assure de la qualification des professionnels qu'il recrute.	4
	EE : L'ESSMS identifie les besoins en formation continue des professionnels au regard de sa stratégie et de l'évolution du secteur.	4
	EE : L'ESSMS met en œuvre son plan de formation.	4

	<p><i>Eléments de preuve :</i> Historique du plan de formation de 2010 à 2023 Entretien annuel, dossier des salariés : diplôme, attestation de formation Tableau des effectifs de la MAS Le Saule au 30/04/2023 Organigramme de la MAS Le Saule</p>	
Critère 3.8.5	<p>L'ESSMS définit des modalités de travail adaptées pour garantir la sécurité, la continuité et la qualité de l'accompagnement des personnes.</p> <p>EE : L'ESSMS définit les différentes modalités de travail adaptées au public accueilli.</p> <p>EE : L'ESSMS organise l'activité des professionnels pour garantir la sécurité, la continuité et la qualité des accompagnements des personnes.</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
	<p><i>Eléments de preuve :</i> <i>f</i> Plannings affichés en salle du personnel Charte de télétravail</p>	
Critère 3.8.6	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux RBPP, procédures et références spécifiques à leur cadre d'intervention.</p> <p>EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux RBPP, procédures et références spécifiques à leur cadre d'intervention.</p>	<p>4</p> <p>4</p>
	<p><i>Eléments de preuve :</i> Les RBPP, procédures et références spécifiques sont présentes sur la base de données Bluekango. Projet d'établissement Toutes les procédures liées aux actions professionnelles sont listées et présentes sur bluekango</p>	
Objectif 3.9	L'ESSMS met en œuvre une politique de qualité de vie au travail.	3,67
Critère 3.9.1	<p>L'ESSMS promeut une politique favorisant la qualité de vie au travail.</p> <p>EE : L'ESSMS définit une politique de Qualité de Vie au Travail (QVT).</p> <p>EE : L'ESSMS identifie les actions nécessaires à sa mise en œuvre.</p> <p>EE : L'ESSMS communique sur les actions menées.</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
	<p><i>Eléments de preuve :</i> Projet de service 2020 2024 DUERP</p>	
Critère 3.9.2	<p>L'ESSMS favorise la qualité de l'environnement de travail des professionnels.</p> <p>EE : L'ESSMS définit sa stratégie pour favoriser la qualité de l'environnement de travail des professionnels.</p> <p>EE : L'ESSMS met en place des actions et aménagements pour favoriser la qualité de l'environnement de travail.</p>	<p>4</p> <p>4</p> <p>4</p>
	<p><i>Eléments de preuve :</i> Présentation en visioconférence lors de la réunion du 8 juin 2023? de la Prévention des Risques Liés à l'Activité Physique en Médico-social</p>	

Critère 3.9.3	L'ESSMS organise des espaces de discussion et de partage pour les professionnels et des temps de soutien psychologique et/ou éthique.	3
	EE : L'ESSMS organise des espaces de discussion et de partage pour les professionnels à fréquence régulière.	3
	EE : L'ESSMS organise des temps de soutien psychologique et/ou éthique pour les professionnels à fréquence régulière.	3
<i>Éléments de preuve :</i> Projet de service 2020 2024		
Thématique	Démarche qualité et gestion des risques	3,83
Objectif 3.10	L'ESSMS définit et déploie sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques.	4
Critère 3.10.1	L'ESSMS définit sa politique qualité et gestion des risques.	4
	EE : L'ESSMS définit sa politique d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques au regard notamment des RBPP, références et procédures spécifiques à leur cadre d'intervention.	4
	EE : L'ESSMS s'inscrit dans des partenariats pouvant lui apporter une expertise et/ou un appui dans sa démarche.	4
	EE : L'ESSMS communique régulièrement sur sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques auprès de l'ensemble des parties prenantes.	3
	EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.	4
<i>Éléments de preuve :</i> POLITIQUE QUALITE ET GESTION DES RISQUES Date de création : 01/07/2022 Programme d'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins Document : "Je participe au quotidien à la démarche qualité gestion des risques" Enquête de satisfaction juin 2023		
Critère 3.10.2	L'ESSMS met en œuvre sa démarche qualité et gestion des risques.	4
	EE : L'ESSMS met en place une organisation pour assurer le pilotage de sa démarche qualité et gestion des risques.	4
	EE : L'ESSMS évalue régulièrement sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques, grâce notamment à l'analyse de la satisfaction des personnes accompagnées, des RBPP, références et procédures spécifiques à leur cadre d'intervention.	4
	EE : L'ESSMS révisé sa démarche autant que nécessaire.	4
	EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.	4
<i>Éléments de preuve :</i> Projet qualité – gestion des risques 2021 - 2026 Analyse des résultats de l'enquête de satisfaction de juin		
Objectif 3.11	L'ESSMS définit et déploie son plan de prévention des risques de maltraitance et de violence.	4
	L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées.	4
	EE : L'ESSMS identifie avec les professionnels les situations à risque pouvant générer des actes de maltraitance et de violence.	4

Critère 3.11.1 (Impératif)	EE : L'ESSMS définit un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et violence au regard des risques identifiés.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Projet de service Plan de formation	
Critère 3.11.2 (Impératif)	L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives. EE : L'ESSMS analyse les signalements de maltraitance et de violence. EE : L'ESSMS met en place des actions correctives.	4 4 4
	<i>Eléments de preuve :</i> Fiche de signalement sur Bluekango. Procédure de déclaration.	
Critère 3.11.3	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence. EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence.	4 4
	<i>Eléments de preuve :</i> Café qualité sur la bientraitance Procédure de signalement des faits de maltraitance Formations bientraitance pour l'ensemble de l'équipe Comité d'éthique	
Objectif 3.12	L'ESSMS assure le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.	4
Critère 3.12.1 (Impératif)	L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations. EE : L'ESSMS organise le recueil des plaintes et des réclamations. EE : L'ESSMS organise le traitement des plaintes et des réclamations.	4 4 4
	<i>Eléments de preuve :</i> Procédure du traitement des courriers plaintes et réclamations Support de recueil des plaintes et réclamations Le comité des usagers	
Critère 3.12.2 (Impératif)	L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes. EE : L'ESSMS communique sur le traitement des réclamations et des plaintes auprès des parties prenantes. EE : L'ESSMS assure un retour à la personne à l'origine de la réclamation ou de la plainte. EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.	4 4 4 4
	<i>Eléments de preuve :</i> Procédure communication des plaintes. Compte rendu CVS novembre 2022/ février 2023	
Critère 3.12.3	Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives. EE : Les professionnels analysent les plaintes et les réclamations en équipe.	4 4

(Impératif)	EE : Les professionnels mettent en place des actions correctives.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> CR de Café des résidents et de CVS Procédure de traitement des courriers plaintes et réclamations sur la base Bluekango	
Objectif 3.13	L'ESSMS assure le recueil et le traitement des événements indésirables.	4
Critère 3.13.1 (Impératif)	L'ESSMS organise le recueil et le traitement des événements indésirables.	4
	EE : L'ESSMS organise le recueil des événements indésirables.	4
	EE : L'ESSMS organise le traitement des événements indésirables.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Procédure de gestion du recueil et du traitement des événements indésirables Support de déclaration des événements indésirables, traçabilité des réponses apportées GESTION DES RISQUES ET DES EVENEMENTS INDESIRABLES - Administrateurs de risques et vigilants flyer : VOTRE OUTIL DE DECLARATION DES EVENEMENTS INDESIRABLES	
Critère 3.13.2 (Impératif)	L'ESSMS communique sur le traitement des événements indésirables auprès des parties prenantes.	4
	EE : L'ESSMS communique sur les événements indésirables et leur traitement auprès des parties prenantes.	4
	EE : L'ESSMS signale les événements indésirables graves aux autorités.	4
	EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Déclaration aux autorités dans le dossier présenté Synthèse des REX (Retours d'expérience institutionnels) Règlement intérieur CVS	
Critère 3.13.3 (Impératif)	Les professionnels déclarent et analysent en équipe les événements indésirables et mettent en place des actions correctives.	4
	EE : Les professionnels déclarent les événements indésirables	4
	EE : Les professionnels les analysent en équipe.	4
	EE : Les professionnels mettent en place des actions correctives.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Logiciel Bluekango. Procédure EI	
Critère 3.13.4	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion des événements indésirables.	4
	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion des événements indésirables.	4
	<i>Eléments de preuve :</i> Bilan des déclarations d'événements indésirables Etablissement Général Comparatif 2019 /2020 / 2021 Flyer sur la procédure à suivre	
Objectif 3.14	L'ESSMS est doté d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.	3
	L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de	

Critère 3.14.1 (Impératif)	continuité de l'activité et le réactualise régulièrement.	4	
	EE : L'ESSMS définit avec les professionnels un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.	4	
	EE : L'ESSMS actualise ce plan autant que nécessaire.	4	
	EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.	4	
<i>Eléments de preuve :</i>			
Projet de Service 2020-2024			
Gestion de crise			
- Plan Blanc- Plan bleu			
Entretien membres du CVS			
Critère 3.14.2 (Impératif)	L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe.	4	
	EE : L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne.	4	
	EE : L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en externe.	4	
	<i>Eléments de preuve :</i>		
Plan de gestion de crise à l'ARS at à CH Eure-Seine			
Critère 3.14.3	Les professionnels participent aux exercices et aux retours d'expérience partagés, organisés par l'ESSMS.	2	
	EE : Les professionnels participent aux exercices de simulation de tout ou partie du plan de gestion de crise.	2	
	EE : Les professionnels participent aux retours d'expérience pour améliorer le dispositif.	2	
	<i>Eléments de preuve :</i>		
Formation incendie			
Critère 3.14.4	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion de crise.	2	
	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion de crise.	2	
	<i>Eléments de preuve :</i>		
	Formations incendies		
Objectif 3.15	L'ESSMS s'inscrit dans une dynamique d'innovation et d'évolution sociétale.	4	
Critère 3.15.1	L'ESSMS définit et met en oeuvre sa stratégie d'optimisation des achats et de développement durable.	4	
	EE : L'ESSMS définit une politique de développement durable.	4	
	EE : L'ESSMS met en place des actions d'optimisation des achats et de lutte contre le gaspillage.	4	
	<i>Eléments de preuve :</i>		
Groupement d'achats HACOM et UGAP pour le non alimentaire.			
Critère 3.15.2	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie numérique.	4	
	EE : L'ESSMS formalise une stratégie numérique.	4	
	EE : L'ESSMS met en place des actions permettant le déploiement de cette stratégie.	4	
	EE : L'ESSMS s'assure de la sécurisation des données et des accès.	4	
<i>Eléments de preuve :</i>			

	Mail de renforcement des mots de passe La Protection des Données à Caractère Personnel - [RGPD] AFFICHETTE SUR LE SITE DE NHN	
Critère 3.15.3	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux outils numériques.	4
	EE : Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au bon usage des outils numériques.	4
	<i>Éléments de preuve :</i> Formations Axigate Formation Excel	

Focus sur les critères impératifs

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des cotations retenues pour les 18 critères impératifs qui s'appliquent à votre structure, ainsi que les éléments de preuves consultés et les commentaires associés.

		Cotation
Objectif 2.2	Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée.	4
Critère 2.2.1	Les professionnels soutiennent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels favorisent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée (dedans/dehors) dans les limites du cadre d'intervention.	4
	EE : Les restrictions à la liberté d'aller et venir sont encadrées.	4
	<i>Commentaire :</i> Évaluation avant l'admission qui permet de renseigner sur les antécédents : fugue, repérage, extérieur à Évreux Dans le projet individuel, le projet de vie, un encart "Liberté de circulation", est réévalué tous les ans (avec repérage chiffré) La synthèse reprend les 14 items de anderson Quand un usager est évalué comme capable de sortir, elle peut sortir à l'extérieur de la MAS sur toute la surface de l'hôpital pour rendez-vous à la cafétéria, Seul la sortie à l'extérieur de l'hôpital se fait avec horaire et projet. La personne peut sortir pour déjeuner en ville, soit en transport soit seule à pied ou en bus (certains usagers ont leur carte) et rendre les comptes des dépenses au retour avec justificatifs, pour les tuteurs.	
Critère 2.2.2	Les professionnels respectent la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée.	★
	EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la dignité et de l'intégrité.	★
	EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.	★
	EE : Les professionnels mettent en œuvre ces bonnes pratiques.	★
	<i>Commentaire :</i> La charte des droits et libertés de la personne accueillie est affichée à l'accueil de l'établissement. La charte des libertés est simplifiée en FALC. Un groupe réunissant professionnels et résidents l'a réalisée : l'écriture (choix des symboles) un groupe de relecture l'a validée avant la présentation en CVS. La charte de la laïcité est affichée dans la salle de réunion. Les nouveaux résidents reçoivent le document traduit en FALC. La Charte Romain Jacob est affichée. L'accompagnement proposé par la Maison d'Accueil Spécialisée Le Saule est fondé sur la valeur principale de la bienveillance. "La bienveillance se définit comme une démarche collective pour identifier l'accompagnement le meilleur possible pour l'usager, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins " Les professionnels rencontrés se retrouvent dans les valeurs citées : "Empathie, Respect du résident, Aider le résident à se sentir chez soi, Ouverture de la MAS sur l'extérieur, Egalité, Ecoute, Confidentialité, Juste distance (accompagnant — accompagné), Personnalisation de l'accompagnement, Développement des activités, Préservation des relations avec l'entourage,	

	Prévision des risques somatiques, Respect de l'intimité, Développement du bien-être du résident."	
Critère 2.2.3	Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la vie privée et de l'intimité de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.	4
	EE : Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques.	4
	<i>Commentaire :</i> Les soins sont adaptés Digicode à la porte de chaque résident. Pour ceux qui ne peuvent pas manipuler le digicode, mise à disposition d'une clé. Les examens cliniques se font dans des salles dédiées : bureau médical. Les goûts vestimentaires sont respectés. Deux résidents sont dans une relation amoureuse. Leurs choix sont respectés. Parole d'un professionnel lors de la réunion : "que les usagers ne subissent pas leur vie mais qu'ils la choisissent." Quand il y a relations amoureuses, une discrétion de la part de l'équipe est réelle. La demande de discrétion vis à vis des usagers est sollicitée. Les expériences passées sont décrites comme positives.	
Critère 2.2.4	Les professionnels respectent la liberté d'opinion, les croyances et la vie spirituelle de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la liberté d'opinion, des croyances et de la vie spirituelle de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.	4
	EE : Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques.	4
	<i>Commentaire :</i> Actuellement, une seule religion est représentée : la religion catholique : accompagnement à l'aumônerie sur le site de l'hôpital. Les soeurs et un prêtre ou un diacre peuvent visiter. Lors d'une commission d'admission d'un patient qui avait une autre orientation religieuse, l'équipe avait commencé à faire des recherches pour lui permettre d'être en contact avec des représentants de son culte. Le livret d'Accueil du résident atteste de cette liberté de culte. Le respect de la religion Le personnel s'engage à respecter les croyances et convictions des résidents. Dans le respect des croyances religieuses de chacun, vous pouvez demander à être assisté du ministre du culte de votre choix (Annexe 5).	
Critère 2.2.5	Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée.	4
	EE : Les professionnels recueillent le choix de la personne accompagnée sur son droit à l'image.	4
	EE : Les professionnels respectent le choix exprimé par la personne accompagnée sur son droit à l'image.	4
	<i>Commentaire :</i> Dans le contrat de séjour, un encart est réservé au droit à l'image Le document est signé systématiquement à l'accueil. l'autorisation est redemandée systématiquement de faire des photos car l'avis des résidents peut changer comme lors de l'affichage pour les élections au CVS, puisqu'il y avait des photos, une demande avait été re	

	signée. Lorsque les personnes ne sont pas en mesure de donner leur accord éclairé, il est fait appel aux représentants judiciaires.	
Critère 2.2.6	L'ESSMS favorise l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée.	4
	EE : L'ESSMS définit, avec les professionnels, les pratiques et les modalités de déploiement favorisant l'exercice des droits de la personne accompagnée. EE : L'ESSMS met à disposition des outils (ou autres leviers mobilisables) permettant la mise en œuvre de ces pratiques.	4 4
	<i>Commentaire :</i> Mise en place un groupe FALC (écriture et lecture) qui permet un travail d'adaptation des documents avec les résidents. Aide à l'appropriation. Présenté en CVS.	
Critère 2.2.7	L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée.	4
	EE : L'ESSMS définit l'organisation et les pratiques qui garantissent la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée.	4
	EE : L'ESSMS met à disposition des moyens et des outils permettant la mise en œuvre de ces pratiques.	4
	EE : L'ESSMS forme / sensibilise les professionnels au respect des règles de confidentialité et de protection des informations et données relatives à la personne accompagnée.	4
	<i>Commentaire :</i> Appui du service informatique de l'hôpital : Axigate. Mots de passe à changer régulièrement Audits de sécurité réguliers. (Mails piégés : formation "avant de cliquer") Système de sauvegarde sécurisée. Continuité d'activité permise en cas de panne informatique : Axis secours. Il permet un accès à la dernière prescription. La MAS dépend du GHT (Groupement Hospitalier du Territoire) qui permet un dépannage permanent. La Charte informatique est diffusée sur la base de données Bluekango et délivrée aux nouveaux professionnels lors de leur embauche.	
Objectif 3.6	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de gestion du risque médicamenteux.?	4
Critère 3.6.2	Les professionnels respectent la sécurisation du circuit du médicament.	★
	EE : Les professionnels connaissent les règles de sécurisation du circuit du médicament.	★
	EE : Les professionnels respectent ces règles.	★
	<i>Commentaire :</i> Le circuit du médicament est structuré sur la même base des services du NHN. Le logiciel Axigate est utilisé dans ce service comme dans les unités d'hospitalisation. La pharmacie centrale du NHN prépare les piluliers hebdomadaires. Les IDE peuvent demander une modification du traitement en fonction des prescriptions enregistrées sur Axigate. Les IDE distribuent les médicaments après vérification. Chaque prise de médicament est validée sur Axigate. Les AS distribuent les médicaments la nuit ils valident. En cas d'injection, une IDE d'un autre service se déplace. Une erreur serait signalée par EI. La procédure (bluekango) prévoit le signalement au médecin de garde et à la pharmacie. Cet EI engendre un REX (Retour sur Evénement d'Expérience)	

	Au sein du service, un sac d'urgence est à disposition des professionnels. il est dans la salle d'urgence, scellé. La salle de soins est toujours fermée à clé. Tous les professionnels sont formés aux gestes d'urgence.	
Objectif 3.11	L'ESSMS définit et déploie son plan de prévention des risques de maltraitance et de violence.	4
Critère 3.11.1	L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées.	4
	EE : L'ESSMS identifie avec les professionnels les situations à risque pouvant générer des actes de maltraitance et de violence.	4
	EE : L'ESSMS définit un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et violence au regard des risques identifiés.	4
	<i>Commentaire :</i> En 2015 signalement de maltraitance à la MAS, enquête administrative. ARS informée. Une partie des faits de maltraitance institutionnelle a été confirmée. la ligne hiérarchique a été remerciée. Mise en place d'un plan de formation. En particulier : promotion du droit des personnes et sur une meilleure connaissance des pathologies psychiatriques. Le projet de service sert de ligne conductrice. La formation à la bientraitance est proposée aux professionnels	
Critère 3.11.2	L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives.	4
	EE : L'ESSMS analyse les signalements de maltraitance et de violence.	4
	EE : L'ESSMS met en place des actions correctives.	4
	<i>Commentaire :</i> Aucun fait de maltraitance n'a été signalé depuis 2015	
Objectif 3.12	L'ESSMS assure le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.	4
Critère 3.12.1	L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.	4
	EE : L'ESSMS organise le recueil des plaintes et des réclamations.	4
	EE : L'ESSMS organise le traitement des plaintes et des réclamations.	4
	<i>Commentaire :</i> Le traitement des plaintes et des réclamations se fait en direct pour les réclamations du quotidien. elle sont traitées au CVS. Le traitement des plaintes et des réclamations fait l'objet d'une procédure présente sur bluekango. Adressée soit à la direction soit en direct au comité des usagers, un accusé réception est adressé à l'utilisateur qui a émis la plainte. Il est informé de ses droits : possibilité de rencontrer un La plainte est instruite par un cadre sup de santé qui intervient en lien avec la directrice. Il va apporter une réponse au réclamant. Le comité des usagers peut être alerté pour les plaintes et réclamations. Une procédure est affichée (coordonnées affichées dans le hall) L'organisation est en place. Aucune plainte n'a été formulée à la MAS depuis plusieurs années.	
	L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes.	4
	EE : L'ESSMS communique sur le traitement des réclamations et des plaintes auprès des parties prenantes.	4

Critère 3.12.2	<p>EE : L'ESSMS assure un retour à la personne à l'origine de la réclamation ou de la plainte. 4</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Aucune plainte n'a été formulée. La communication auprès des équipes et du CVS est prévue dans la procédure. Les réclamations sont rapportées au CVS. Il a été évoqué le problème des portes qui se fermaient mal. Les représentants se sont plaint de la saleté des carreaux et les carreaux ont été nettoyés.</p>
Critère 3.12.3	<p>Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives. 4</p> <p>EE : Les professionnels analysent les plaintes et les réclamations en équipe. 4</p> <p>EE : Les professionnels mettent en place des actions correctives. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les plaintes et réclamations apparaissent dans le cadre des échanges lors de la préparation de la réécriture des projets. Le CVS est le lieu où sont évoqués les plaintes et réclamations recensées au cours du "Café des résidents" et lors de la réunion préparatoire au CVS.</p>
Objectif 3.13	<p>L'ESSMS assure le recueil et le traitement des événements indésirables. 4</p>
Critère 3.13.1	<p>L'ESSMS organise le recueil et le traitement des événements indésirables. 4</p> <p>EE : L'ESSMS organise le recueil des événements indésirables. 4</p> <p>EE : L'ESSMS organise le traitement des événements indésirables. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Chaque agent a un compte personnel sur bluekango par lequel il a accès à document de signalement d'EI. Les professionnels ont reçu et ont à disposition dans le service une flyer résumant la démarche de déclaration : VOTRE OUTIL DE DECLARATION DES EVENEMENTS INDESIRABLES Les EIG sont définis légalement. Les usagers n'ont pas accès à Bluekango. Ils ont la possibilité d'adresser un courrier à la direction. Pour les EIG les professionnels renseignent un rapport circonstancié. qui est transmis à la direction qui informe le salarié s'il correspond à la définition de l'EIG. Vu sur l'ordinateur du service une procédure complète depuis la déclaration d'origine, la description des faits, le courrier de la directrice vers l'ARS et le mail de l'ARS annonçant que l'EIG est classé. Le document : GESTION DES RISQUES ET DES EVENEMENTS INDESIRABLES - Administrateurs de risques et vigilants présente l'organigramme de la Coordination du dispositif de maîtrise des risques, gestion des EI, par type de risque.</p>

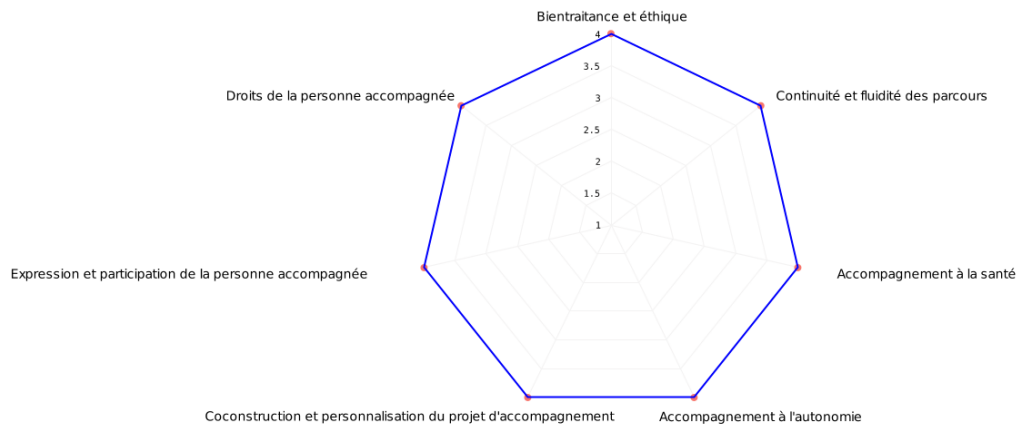
Critère 3.13.2	<p>L'ESSMS communique sur le traitement des évènements indésirables auprès des parties prenantes. 4</p> <p>EE : L'ESSMS communique sur les évènements indésirables et leur traitement auprès des parties prenantes. 4</p> <p>EE : L'ESSMS signale les évènements indésirables graves aux autorités. 4</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les EI et EIG sont présentés en équipe pluridisciplinaire. Ils font l'objet d'une information lors des CVS, des réunions qualité sur un plan statistique et macro origine.</p> <p>Les EI sont traités en CVS quand il y a répétition . La mesure correctrice est présentée.</p> <p>La synthèse annuelle des REX est en ligne sur le site bluekango sous signet "ma démarche qualité." Elle recense les retours d'expérience, les analyse en quatre temps :</p> <p>Que s'est-il passé ?</p> <p>Les causes profondes identifiées ?</p> <p>Pour que cela ne se reproduise pas</p> <p>Une annexe dans le règlement intérieur du CVS a été rajoutée par rapport aux comportement des membres du CVS qui doivent montrer l'exemple.</p>
Critère 3.13.3	<p>Les professionnels déclarent et analysent en équipe les évènements indésirables et mettent en place des actions correctives. 4</p> <p>EE : Les professionnels déclarent les évènements indésirables 4</p> <p>EE : Les professionnels les analysent en équipe. 4</p> <p>EE : Les professionnels mettent en place des actions correctives. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels déclarent des EI par le biais de Bluekango. L'accès au formulaire de déclaration est positionné sur la page d'accueil de Bluekango.</p> <p>La date, le lieu de l'EI, le type d'événement , sa gravité et sa description sont saisies sur bluekango. Une analyse est faite par l'équipe qualité et par les médecins pour ce qui concerne l'aspect soins. L'EI est signalé en transmission. Un CR est rédigé et éventuellement un REX est élaboré. Le déclarant a toujours un retour. Dans le cas présenté, la direction a informé le professionnel, la retranscription de l'appel téléphonique est notée sur Axigate.</p>
Objectif 3.14	<p>L'ESSMS est doté d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité. 3</p>
Critère 3.14.1	<p>L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement. 4</p> <p>EE : L'ESSMS définit avec les professionnels un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité. 4</p> <p>EE : L'ESSMS actualise ce plan autant que nécessaire. 4</p> <p>EE : Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Le plan de gestion de crise est réactualisé en 2022</p> <p>Travail avec l'ARS sur la refonte du dispositif de gestion de crise au niveau régional, ce qui va amener l'établissement à mettre à jour le plan de gestion de crise.-</p> <p>Plan Blanc:</p> <p>La MAS Le Saule dépend du NHN. En cela, elle est couverte par les mesures de gestion de crise définies au niveau hospitalier.</p> <p>Durant la crise COVID les usagers restaient dans leur chambre et étaient informés des protocoles. Tous les usagers portaient des masques au début. Le CVS était toujours informé par mail. La</p>

	vaccination a été discutée au CVS, tout le monde a été vacciné. Des activités étaient prévues à l'intérieur durant la crise, les usagers pouvaient se promener dans le parc.	
Critère 3.14.2	L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe.	4
	EE : L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne.	4
	EE : L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en externe.	4
	<i>Commentaire :</i> Présenté à toutes les instances de l'établissement la plan de gestion est à disposition sur Bluekango. Au cours de la crise covid, informations sur la gestion de crise.	

Cotation des chapitres par thématiques

Pour chaque chapitre du référentiel est présenté un graphe, synthétisant la cotation par thématiques. Le graphe est accompagné d'un récapitulatif des axes forts relevés, ainsi que des axes de progrès identifiés.

Chapitre 1 - La personne



Axes forts

(reprise des critères standards cotés 3, 4 et « * » ainsi que les critères impératifs cotés 4 et « * »)

		Cotation
Thématique	Bienveillance et éthique	4
Objectif 1.1	La personne accompagnée s'exprime sur la bienveillance.	4
Critère 1.1.1	La personne accompagnée exprime sa perception de la bienveillance.	4
	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 "Je suis bien ici . Quand je suis fatigué, je vais dans ma chambre pour me reposer. Quand je suis sorti au théâtre j'ai pu me réveiller à l'heure que je voulais".</p> <p>AT2 "Je ne sais pas si je me plais ici. Je connais mes référentes . Je voudrais changer de référente. Ils sont gentils avec moi. On me parle bien. On me respecte"</p> <p>AT3 "J'aime bien être là. Je fais des activités. on me demande si ça va bien" Je me sens bien ici . J'aime les activités et les sorties</p>	
Thématique	Droits de la personne accompagnée	4
Objectif 1.2	La personne accompagnée est informée de ses droits de façon claire et adaptée. Sa compréhension est recherchée et favorisée.	4
	La personne accompagnée et son entourage sont informés du rôle des professionnels et autres intervenants et peuvent les identifier.	4

Critère 1.2.1	<p><i>Commentaire :</i> AT1 J'ai le droit d'avoir une infirmière, un médecin. J'ai des référents. J'ai le droit d'aller dans le parc et de faire des activités. J'ai le droit d'avoir un code pour ma chambre. AT2 "Je connais mes référentes, l'infirmière, les médecins, la directrice" AT3 "Je connais le nom de mes référentes, je peux les dire. Je connais l'infirmière, le médecin."</p>
Critère 1.2.2	<p>La personne accompagnée est informée de ses droits et devoirs dans le cadre de la vie collective ou du fonctionnement du service. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 J'ai reçu un livre avec mes droits, le site internet, les numéros de téléphone de la MAS, c'est le livret d'accueil. AT2 Je ne me souviens pas des documents. J'ai le droit de faire la cuisine, j'adore. J'ai le droit de sortir et de me promener dans le parc. J'ai le droit de sortir pour aller voir ma sœur. J'ai le droit de recevoir mon copain dans la chambre. Je peux demander à changer de référente. Je pose des questions à l'infirmière pour ma santé." AT3 "On parle, on m'explique bien. Je sais ce que j'ai droit de faire. Au CVS on parle de la MAS."</p>
Critère 1.2.3	<p>La personne accompagnée est systématiquement informée de la possibilité de désigner une personne de confiance pour l'accompagner et l'assister dans ses démarches. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 "Ma personne de confiance c'est ma Maman et la tutrice" AT2 Ma tante et mon neveu sont mes personnes de confiance. Ma sœur aussi. J'ai une tutrice." AT3 "Ma sœur est ma personne de confiance."</p>
Critère 1.2.4	<p>La personne a accès aux informations relatives à son accompagnement. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 "Je peux voir mon dossier; il faut demander l'autorisation au directeur. Dedans je sais qu'il y a les adresses, le dossier médical, les activités que je fais". AT2 "Je ne sais pas si j'ai un dossier. Je sais tout ce qu'on fait pour moi à la MAS." AT3 "Je connais mon dossier. Dedans il y a les référentes et le médical."</p>
	<p>La personne peut s'adresser aux professionnels qui l'accompagnent pour être orientée, accompagnée et soutenue dans l'exercice de ses droits individuels. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p>

Critère 1.2.5	<p>AT1 "J'ai deux référents: un aide soignant et un AMP. Ils nous aident à choisir. Ils nous accompagnent pour la toilette., dans la vie quotidienne."</p> <p>AT2 Quand je veux sortir je vais voir mes référentes pour acheter mon tabac et mes vêtements et mes achats d'hygiène. on m'accompagne"</p> <p>AT3 "Je peux poser mes questions à mes référentes et à l'infirmière. On répond toujours."</p>	
Critère 1.2.6	<p>Les professionnels informent la personne accompagnée de ses droits et de leurs modalités d'exercice, ou l'orientent vers le bon interlocuteur.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 L'usager interpelle les professionnels quand il a besoin d'exercer un droit particulier, comme prendre le bus seul. AT2 Les Chartes de la laïcité, Charte des droits et des libertés de la personne, contrat de séjour sont adaptés en FALC. Cette adaptation a été travaillée avec les résidents du groupe FALC AT3 Le livret d'accueil est remis lors de l'entretien; Les droits sont évoqués dans le règlement de fonctionnement de CVS : maltraitance, voies de recours Les droits sont retranscrits en FALC et pictos pour les droits des patients dans le livret d'accueil du résident:</p>	4
Critère 1.2.7	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la connaissance des droits de la personne accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 La Mas a une référente au comité éthique et les professionnels peuvent lui poser les questions liées au droit AT2 Sensibilisation aux cafés qualité: différents thèmes sont abordés: isolement contention, vie sexuelle et affective, médicaux AT3 Cafés qualité à l'hôpital, Café éthique du 17 janvier 2023</p>	4
Objectif 1.3	<p>La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service.</p>	4

Critère 1.3.1	<p>La personne accompagnée est associée à la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service et des outils favorisant leur compréhension. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 "Il y a eu il n'y a pas longtemps une enquête et j'ai répondu aux questions avec les bonhommes rouges ou verts ou jaune." AT2 "J'ai participé à l'enquête de satisfaction. On a appuyé sur le bouton . J'ai appuyé sur orange, c'est moyen. Je peux lire les courriers" AT3 "Je fais partie du CVS. Je sais lire et je lis les documents" Les questions sont d'abord abordées au café des résidents. différents points sont abordés comme le problème des ballons d'eau chaude. Chacun le présente ses questions. Les avis sont pris en compte Les élections ont été faites : chaque candidat a présenté son programme, des cartes électorales ont été imprimées, il y avait une urne et un isoloir. Le CVS a participé à la rédaction du livret de fonctionnement, le livret d'accueil et le projet de service. Plusieurs groupes d'usagers travaillent à l'adaptation de ces document en FALC et pictogrammes</p>
Critère 1.3.2	<p>Les professionnels coconstruisent les règles de vie collective ou les modalités de fonctionnement du service dans le respect des droits et libertés de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 En Conseil de Vie Sociale il a été créé une charte de la vie en collectivité qui reprend le comportement, les droits et les devoirs des usagers. Un travail d'adaptation et de simplification FALC et pictogrammes est en cours de finalisation. AT2 Catalogue sur les formations internes à l'hôpital. possibilité de demander des formations externes. Chaque année il y a une formation de service choisie en fonction des besoin de service: formation snoezelen, espace retrait AT3 Les représentants de usagers participent à la rédaction de la charte de la salle d'activité " les dix commandements de la salle d'activité" en FALC.</p>
Objectif 1.4	<p>La personne bénéficie d'un cadre de vie ou d'accompagnement adapté et respectueux de ses droits fondamentaux. 4</p>
Critère 1.4.1	<p>La personne est assurée que les choix qu'elle exprime sur son cadre de vie ou d'accompagnement sont pris en compte. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 "J'ai une chambre une salle de bain, des toilettes. Je rentre dans ma chambre avec un code. J'ouvre ma porte, ma chambre est protégée." AT2 "Ma chambre est bien. Je regarde la télé, j'écoute la musique. J'ai la radio et un radio réveil pour le matin. Je vais toute seule au petit déjeuner."</p>

	<p>AT3 "La MAS me plaît. Dans ma chambre je vais mettre des décors et des photos. J'ai mon bureau que j'ai acheté, une horloge. J'ai une salle de bain avec une douche"</p>	
Critère 1.4.2	<p>La personne accompagnée bénéficie d'un espace de vie privé, adapté et respectueux de ses droits fondamentaux, qu'elle est encouragée à personnaliser.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 "J'ai fait la décoration de ma chambre j'ai mis une télé, un lecteur DVD" AT2 "J'ai mis un poster d'un groupe de rock ACDC. J'ai une salle de bain. Je voudrais avoir un petit placard pour ranger mon linge." J'ai la photo de ma tante. "Ma référente me fait la toilette. Elle frappe à ma porte quand elle arrive. Mon copain vient me rendre visite dans ma chambre." AT3 "J'ai une télé, un chaîne Hifi. j'aime bien les décors de ma chambre"</p>	4
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée	4
Objectif 1.5	La personne accompagnée est actrice des instances collectives ou de toutes autres formes de participation. Sa participation effective est favorisée.	4
Critère 1.5.1	<p>La personne accompagnée participe aux instances collectives ou à toutes autres formes de participation.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 "Je suis membre du CVS. Je suis invité permanent. On me pose des questions, je réponds. J'ai le droit de poser toutes les questions que je veux" AT2 "J'ai été élue au CVS. Les réunions se passent bien. On boit un café et on mange des shamallows. On pose des questions. Il y a d'autre résidents, il y a B. l' AMP et Madame D. la directrice. Je reçois un document avec les réponses de la directrice. J'ai demandé des sortie , manger au restaurant, aller au bowling" AT3 "J'ai participé à une enquête. J'ai appuyé sur le bouton c'était une enquête avec une borne. Je suis au CVS et je connais les autres personnes du CVS" Rencontres tous les trois mois. Il y a d'abord une réunion à laquelle tous les usagers sont conviés. on prépare les questions une semaine avant et on les donne à la directrice. Les questions sont reprises le jour du CVS.</p>	4

Critère 1.5.2	<p>La personne accompagnée est informée de la suite donnée aux demandes formulées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 "Après la réunion je reçois un compte rendu et je comprends tout. J'ai des réponses dans la semaine" AT2 "Je ne me souviens pas des courriers que j'ai reçus. J'ai fait les sorties que j'avais demandées." AT3 "J'ai donné mon avis sur les repas. J'ai un régime à l'eau que je n'aime pas toujours." on m'a parlé des résultats de l'enquête" Le compte rendu est affiché, expliqué oralement à tous les résidents. La date du prochain CVS qui a été validée par le président apparait à la fin du document. L'adaptation en FALC a été abandonnée à la suite du COVID. Elle devrait être reprise, ça a été abordé lors du dernier café des résidents avec B. l'éducateur qui anime le café.</p>
Critère 1.5.3	<p>Les professionnels facilitent l'accès à la traçabilité des échanges et réponses apportées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 Une enquête de satisfaction a été diligentée en 2023 Les résultats de l'enquête donnent un grand pourcentage de satisfaits sauf pour l'évaluation des repas. AT2 Les comptes rendus des enquêtes de satisfaction depuis 2018 apparaissent sur le dossier. Questions, bilans, analyse des résultats sont tracés sur le serveur MAS Smilio. Le questionnaire porte sur 10 thématiques . Les résidents sont aidés à préparer leurs réponses à l'enquête. AT3 Les 17 items de l'enquête de satisfaction portaient sur l'évaluation de la vie de l'usager à la MAS La personne a participé à l'enquête Les résultats sont analysés et revus. Les repas sont en cours de réévaluation avec le prestataire.</p>
Objectif 1.6	<p>L'expression de la personne est recueillie tout au long de son accompagnement. 4</p>
Critère 1.6.1	<p>La personne accompagnée est soutenue dans son expression. Le partage de son expérience est favorisé et l'expression de ses préférences prise en compte. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 "On me laisse choisir ce que je veux. Je peux demander et on me répond. Je m'occupe de la bibliothèque: je range les livres je conseille les résidents pour choisir les livres." AT2 "Je vais chez le coiffeur, je demande une coupe très courte. Je demande à aller faire de la cuisine et j'aime bien aider les autres à la cuisine ." AT3 "On me demande mon avis ce que je veux faire mais j'arrive pas toujours à dire bien. ca m'énerve."</p>

Critère 1.6.2	<p>Les professionnels facilitent l'expression de la personne accompagnée grâce à l'utilisation de moyens et outils adaptés. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 Les feuilles de transmission retracent des échanges nombreux entre l'usager et l'AS lors des retours domicile. Groupe de travail usagers pour faire une adaptation en FALC de documents. AT2 Utilisation de la parole et instauration de la confiance à travers le support des activités pour aider à l'expression de la personne. Sur son planning il y a des photos des salles pour son repérage des espaces d'activités. AT3 Le Planning de ses activités est affiché dans la chambre de la personne. La personne rencontrée possède un agenda personnel qui reprend ses médicaments, ses soins, ses activités, les transmissions au médecin</p>
Critère 1.6.3	<p>Les professionnels analysent le recueil de l'expression de la personne accompagnée et en tirent les enseignements. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 Les professionnels observent le comportement de l'usager et échangent avec lui . Les transmissions assurent la traçabilité des échanges et l'adaptation de l'accompagnement aux difficultés d'expression de l'usager AT2 Les feuilles de transmission, la fiche synthèse renferment les échanges et l'expression des demandes de la personne. AT3 Le café des résidents quatre fois par ans recueille les demandes des résidents avant la tenue du CVS Une transmission trace la demande de la personne rencontrée d'aller sur la tombe de sa mère. Elle y a été accompagnée.</p>
Objectif 1.7	<p>La personne accompagnée exprime son choix de manière éclairée. 4</p>
Critère 1.7.1	<p>La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer son consentement éclairé, grâce à une information claire et des moyens adaptés. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 "Les informations qu'on me donne sont claires, nettes et précises. Je n'ai pas de problème de compréhension." AT2 J"e parle avec mes référentes et elles m'expliquent. J'ai demandé à faire de la gym douce, on m'a expliqué ce que c'était pour travailler les muscles." AT3 "On respecte mes choix. J'ai droit de dire non. Je ne veux pas toujours faire l'activité. on m'explique bien."</p>
	<p>Les professionnels réinterrogent le refus de la personne tout au long de son accompagnement et recherchent des alternatives avec elle. 4</p>

Critère 1.7.3	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 Les transmissions comportent plusieurs refus de l'usager "qui se dit têtu" Des crises sont repérées dans les transmissions, souvent l'usager refuse de sortir de la salle de soins. Des propositions de se relaxer en salle snoezelen et des relais sont passés avec des collègues pour aider à l'apaisement. Les refus sont assez fréquents</p> <p>AT2 La personne sait très bien dire ce qu'elle veut ou ne veut pas. Elle doit être tout le temps stimulée . L'appréhension et l'inconnu lui font souvent dire non. Les échanges permettent de travailler les refus.</p> <p>AT3 La personne peut refuser, on discute son refus, Mais elle aime faire des activités et accepte les propositions. Un seul refus tracé dans le dossier.</p>	
Critère 1.7.4	<p>Les professionnels assurent la traçabilité du consentement ou du refus exprimé par la personne accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 Il y a dans Axigate la traçabilité du partage des informations préoccupantes en équipe: médecin psychiatre, infirmière, accompagnants. Les professionnels disent l'importance d'un travail en équipe pour comprendre comment aider l'usager ou passer le relais.</p> <p>AT2 Le partage en équipe lors des transmissions journalières qui sont régulièrement tracée sur Axigate, permet de réadapter les demandes ou les refus à la demande de la personne.</p> <p>AT3 Traçabilité du partage en équipe : La personne refusait la toilette avec une soignante</p>	4
Objectif 1.8	La personne accompagnée participe à la vie sociale.	4
Critère 1.8.1	<p>La personne accompagnée a la possibilité de maintenir ses liens sociaux et d'en créer de nouveaux, dans et hors l'établissement ou le service.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 "Tous les mardis après midi, mercredi matin et jeudi après midi je vais au Catris (centre d'activités interservices) dans l'hôpital qui est ouvert tous les jours même les week-end. Je fais des activités: poterie, coloriage, vidéo, photos. A la MAS je vais à la balnéo; si je ne vais pas bien je vais au snoezelen."</p> <p>AT2 Je fais la danse à la MAS et la gym. Je sors, on fait des pique-niques, on mange au restaurant. Je suis partie en séjour à la mer. Samedi je suis allée au festival rock d'Evreux, c'était bien il y avait beaucoup de monde</p> <p>AT3 "J'ai fait une sortie à Disney. J'ai été au zoo. Je vais au bowling. Le dimanche je vais le dimanche chez ma sœur. Un fois je suis allée sur la tombe de Maman avec l'infirmière."</p>	4
	<p>La personne peut s'investir dans la vie sociale et culturelle et participer à des événements sur le territoire grâce à un accompagnement adapté.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1</p>	4

Critère 1.8.2	<p>"Je suis allé au festival rock dimanche. Je suis allé au théâtre au mois d'avril. On a eu une sortie aux bords de mer à Cabourg la semaine dernière on s'est baigné on a pique niqué. On est aussi allé à Trouville sur mer où on a fait du bateau."</p> <p>AT2</p> <p>"Je demande toujours des sorties. Je vais au cinéma. Je suis allée en sortie à Cabourg, je me suis baigné les pieds. on est partis en trafic."</p> <p>AT3</p> <p>"On me propose des sorties. C'est organisé, on mange. Je donne mon avis. Des fois je demande des sorties que j'ai envie de faire"</p>
Critère 1.8.3	<p>Les professionnels informent la personne accompagnée sur l'offre d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs, recueillent ses attentes et respectent ses choix de participation. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1</p> <p>Son inscription dans de nombreuses activités permettent à l'utilisateur de se canaliser. Les transmissions rapportent des évaluations positives de sa participation aux activités .</p> <p>Vide dressing, activité qui s'est déroulée sur plusieurs mois en partenariat avec l'hôpital de La Musse. L'utilisateur a montré des compétences sociales importantes.</p> <p>Activités au sein de la MAS: tablette avec des jeux de mots</p> <p>Théâtre</p> <p>Rock in Evreux</p> <p>Poterie</p> <p>Cuisine thérapeutique</p> <p>Quiz médicaux</p> <p>Médiabus</p> <p>Projet bibliothèque</p> <p>AT2</p> <p>Cuisine</p> <p>Sorties extérieurs mer, forêt</p> <p>Gymnase à Saint Sébastien (ville voisine)</p> <p>Spectacle de danse chinoise à Paris</p> <p>Sortie basket pour assister aux matchs une fois par mois</p> <p>Bowling</p> <p>Restaurant</p> <p>Sorties achats individuel</p> <p>AT3</p> <p>Les activités répondent à la demande de la personne . Elle a récemment demandé à participer à la poterie et la peinture et ces modifications ont été inscrites dans son PAI.</p>
Critère 1.8.4	<p>Les professionnels identifient et mobilisent les ressources et moyens nécessaires à la mise en place d'activités sportives, socio-culturelles et de loisirs. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1</p> <p>Les professionnels font, avec l'utilisateur, des recherches d'activités et d'évènements sur internet en fonction de ses intérêts. Il l'accompagnent pour son inscription.</p> <p>AT2</p> <p>La personne est toujours désireuse d'avoir accès à des activités, des sorties, de participer à des évènements.</p>

	<p>Peinture, Pagode à Evry, Festival rock dimanche dernier. Séjour de quatre jours à Dieppe en septembre 2022</p> <p>AT3</p> <p>Elle va voir des matchs de basket à l'extérieur, participe aux lotos.</p> <p>Le Catis propose des ateliers créatifs, des ateliers expression corporelle, bien être, des ateliers d'activités physiques</p>	
Critère 1.8.5	<p>Les professionnels encouragent le recours à la pair-aidance et autres dispositifs facilitant l'entraide entre les personnes accompagnées.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1</p> <p>L'utilisateur s'inscrit dans la pair-aidance dans le quotidien en dehors des activités spécifiquement dédiées. Il a tendance à prendre la place des soignants pour aider les autres. Il faut trouver le juste milieu.</p> <p>AT2</p> <p>La personne aide les résidents en leur donnant des conseils lors de l'atelier cuisine</p> <p>La personne donne des coups de main pour accompagner les résidents en fauteuil. Entraide avec un autre résident pour la fabrication de ses cigarettes</p> <p>AT3</p> <p>Les résidents travaillent ensemble dans les activités et sont encouragés à en parler.</p> <p>La pair-aidance est encouragée pour l'activité cuisine: deux résidents sont choisis, un autonome, un non autonome.</p> <p>Les valides aident ceux en fauteuil</p>	4
Objectif 1.9	<p>La personne accompagnée exerce sa citoyenneté et/ou bénéficie d'une éducation à la citoyenneté.</p>	4
Critère 1.9.1	<p>La personne est accompagnée selon ses besoins et ses souhaits dans sa participation à la vie citoyenne.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1</p> <p>"J'ai le droit de voter, de choisir. On a eu des réunions pour nous présenter les candidats en FALC. J'ai été accompagné pour aller voter."</p> <p>AT2</p> <p>"J'ai été à des ateliers pour les élections. J'ai voté. On m'a accompagnée pour voter."</p> <p>AT3</p> <p>"Ici on vote. J'ai voté pour le CVS. J'ai aussi voté on en a parlé ici. Je suis allé voter on m'a accompagnée. Je connais le président."</p>	4
Critère 1.9.2	<p>Les professionnels utilisent des moyens et des outils adaptés permettant à la personne accompagnée d'exercer sa citoyenneté ou de bénéficier d'une éducation à la citoyenneté.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1</p> <p>Une présentation de tous les candidats a été faite lors d'ateliers préparant aux élections présidentielles.</p> <p>Pour les élections européenne et présidentielle les flyers ont été adaptés en FAIC.</p> <p>AT2</p> <p>Les événements sociaux rendent possible à l'utilisateur d'exercer sa citoyenneté à l'aide de la mise en place d'actions ciblées: Elections CVS, élections présidentielles 2022.</p>	4

	Planification d'ateliers d'information Accompagnement au vote AT3 La personne témoigne qu'elle a eu des informations sur le vote dans des ateliers avant les élections. Elle a vu le programme des candidats en FALC et on l'a accompagnée pour voter.	
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	4
Objectif 1.10	La personne est actrice de la personnalisation de son projet d'accompagnement.	4
	La personne exprime ses attentes sur son projet d'accompagnement.	4
	<i>Commentaire :</i> AT1 "Quand on fait mon projet, on m'interroge sur ce que je veux faire, les sorties. Par rapport aux activités c'est moi qui décide. Les médecins sont là. On me présente mon projet médical." AT2 "Avant la réunion la référente vient me voir et je lui demande des sorties et des activités." "Je rencontre le médecin pas souvent mais je vois souvent l'infirmière. Elle me donne mes médicaments. Le médecin me dit pourquoi j'ai des médicaments" AT3 "Mon projet c'est la synthèse. On parle de moi à la réunion. Je vais à une réunion avant pour dire les activités que je veux faire. Je parle de ce que je veux faire toute seule. Cette année j'ai choisi la poterie. La poterie c'est bien."	
	La personne avec son entourage et les professionnels en équipe, coconstruisent le projet d'accompagnement.	4
	<i>Commentaire :</i> AT1 Je dis à ma Maman ce que je fais. J'ai un planning de mes activités du lundi au vendredi que je montre à ma mère. Mon projet est envoyé à ma tutrice. AT2 "Ma famille ne fait pas partie du projet. Ma mère est handicapée elle est en EPHAD. J'ai demandé à aller la voir et on m'a accompagnée" AT3 "A la synthèse on parle avec l'infirmière de mes médicaments. Mon cousin vient dans le service pour demander mes besoins."	
	Les professionnels évaluent les besoins de la personne pour construire son projet d'accompagnement en utilisant des outils d'évaluations validés.	4
	<i>Commentaire :</i> AT1 L'usager est reçu avant, on lui propose le projet, il nous donne son accord ou non , il le valide le signe. Le projet est ensuite envoyé à la tutrice. Un point est fait avec la tutrice une fois par an. AT2 La synthèse médico-sociale présente l'évaluation de la personne dans la vie quotidienne, la communication, l'hygiène, l'alimentation, le rapport à la douleur, le comportement, la vie sociale, la mémorisation, les acquis, l'image de soi et le suivi de l'état de santé . AT3 La personne est reçue avec l'éducatrice et ses référentes. Elle s'exprime sur ses attentes, les souhaits de sa famille et son représentant légal sont recueillis. La personne est sous tutelle.	
Critère 1.10.1		
Critère 1.10.2		
Critère 1.10.3		

Critère 1.10.4	<p>Les professionnels coconstruisent avec la personne et son entourage son projet d'accompagnement. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 Recueil des souhaits de la personne accueillie Recueil des souhaits du représentant légal AT2 L'entourage familial est difficilement associé au projet. L'ensemble de la famille est lourdement handicapé. La famille est cependant sollicitée dans la préparation du projet. La tutrice est informée du projet de la personne AT3 On recueille les attentes de la tutrice et de la famille. La preuve de co-construction du projet est tracée dans le logiciel Axigate sur les transmissions.</p>
Critère 1.10.5	<p>Les professionnels mobilisent les ressources internes et/ou externes et les outils pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement de la personne. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 Sur le PIA de la personne sont inscrits les partenaires concernés dans son accompagnement. apparaissent les partenariats concernés par le AT2 Les ressources internes et externes mobilisées pour l'élaboration du projet sont listées dans le PAI en face des objectifs et des actions. AT3 Le PIA regroupe autour des objectifs définis pour la personne les partenaires internes et externes à la MAS concernés par son accompagnement.</p>
Critère 1.10.6	<p>Les professionnels assurent la traçabilité et réévaluent le projet d'accompagnement avec la personne, chaque fois que nécessaire, et au moins une fois par an. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 La synthèse annuelle regroupe l'ensemble des éléments pour préparer le PIA. Le PIA synthétise ces données et établit des objectifs, des actions et trace la liste des partenaires mobilisables pour l'accompagnement de la personne. AT2 Le PIA est réévalué tous les ans après la synthèse. Il peut être réévalué entre temps en fonction des choix de la personne. Cette année il a été rajouté : le CATIS et Sport et Séniors. En cas de dégradation de l'état de santé le PAI est également réévalué en fonction des besoins nouveaux. AT3 Axigate. La prochaine synthèse et PIA sont programmés en décembre 2023</p>
Objectif 1.11	<p>L'entourage est associé dans l'accompagnement de la personne. 4</p>

Critère 1.11.1	<p>La personne définit avec les professionnels la place de son entourage dans son accompagnement. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 "La tutrice ne peut pas participer à pas à mon projet parce qu'elle a beaucoup de gens à s'occuper. Ma Maman ne participe pas non plus" AT2 La tutrice est associée au projet AT3 "Ma sœur vient des fois en taxi ou j'y vais en taxi. Ma sœur me demande si j'ai envie d'y aller et j'y vais toujours. j'y vais trois fois par mois"</p>
Critère 1.11.2	<p>Les professionnels informent, orientent et/ou accompagnent l'entourage vers les dispositifs de prévention, de soutien et de répit existants. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 AT2 La tutrice sera informée et devra valider les propositions de répit en séjour de rupture envisagées sur le futur PIA. AT3</p>
Thématique	Accompagnement à l'autonomie 4
Objectif 1.12	La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant son autonomie. 4
Critère 1.12.1	<p>La personne accompagnée exprime régulièrement ses attentes sur les mesures d'aide et de soutien souhaitées pour favoriser ou préserver son autonomie. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 "Je suis autonome Je vais tout seul au Duplex là où il y a le service de soin. Tous les matins il y a un chariot je prends mon linge et je le range dans mon armoire. Je prends tout seul mon petit déjeuner. Je débarrasse la table et je la nettoie. Le service m'accompagne chez ma Maman à Evreux. AT2 "Je reste avec L. mon copain. On va à la cafétaria. Je regarde la télé ou j'écoute ma radio dans ma chambre. Je mange toute seule, je débarrasse, je nettoie ma table après manger" AT3 "Je participe à l'activité cuisine. Je fais des gâteaux. J'aide à préparer la macédoine avec de la mayonnaise."</p>
	<p>Les professionnels évaluent régulièrement les besoins de la personne accompagnée pour favoriser ou préserver son autonomie. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 L'utilisateur est autonome pour son hygiène. il gère son planning d'activités et son planning de rendez vous AT2 La personne est accompagnée deux fois par semaine pour la douche pour l'aider à la toilette et réévaluer son schéma corporel. Elle choisit la personne qui l'accompagne.</p>

Critère 1.12.2	<p>Pour l'entretien de sa chambre et changement de draps elle est accompagnée deux fois par semaine.</p> <p>Elle est autonome dans tous les actes de la vie quotidienne : elle met la table, aide au nettoyage, aide au lave vaisselle. Elle est de très bonne volonté, elle s'arrête quand elle veut. et apprécie un café en récompense de son aide.</p> <p>AT3</p> <p>La fiche synthèse regroupe les items motricité, hygiène, alimentation, élimination, sommeil, communication, mémorisation, les acquis, les repères et l'image de soi. Chaque item est commenté par les professionnel et amène à des aménagements</p>	
Critère 1.12.3	<p>Les professionnels repèrent de manière précoce les risques de perte d'autonomie et d'isolement social de la personne accompagnée et alertent les personnes-ressources.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1</p> <p>L'observation des comportements de l'usager, sa gestuelle, ses difficultés d'articulation permettent aux professionnels de repérer les problèmes de manière précoce et d'intervenir pour éviter un malaise.</p> <p>AT2</p> <p>La personne doit être stimulée, sollicitée. Si les professionnelles ne le faisaient pas, elle pourrait rester dans sa chambre. Si on ne la questionne pas, elle ne parle pas. Elle exprime beaucoup de choses en balnéo. Elle apprécie et échange beaucoup lors des discussions avec les référentes dans sa chambre. Les référentes la rassurent lui rappellent qu'elles peuvent être sollicitées jour et nuit. Les référentes exercent une vigilance constante par rapport à ce risque.</p> <p>AT3</p> <p>L'ergothérapeute de l'hôpital évalue les besoins de la personne et propose des adaptations pour la vie quotidienne.</p> <p>Le professionnels repèrent lors de leur accompagnement les changements de comportement de la personne et les tracent sur les transmissions qui sont reprises en équipe.</p>	4
Objectif 1.13	<p>La personne est accompagnée pour accéder ou se maintenir dans son logement ou son hébergement.</p>	4
Critère 1.13.1	<p>La personne accompagnée a la possibilité d'exprimer ses attentes en matière de logement ou d'hébergement.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1</p> <p>"C'est moi qui range ma chambre, je nettoie la douche, le lavabo et les sols. Je peux demander qu'on m'achète des piles, des gâteaux du chocolat pour mettre dans ma chambre."</p> <p>"J'ai fait la déco de ma chambre . Je voudrais un placard à côté de l'autre pour ranger mes affaires. J'ai demandé à ma référente"</p> <p>AT3</p> <p>J'ai demandé des décors, des posters et une glace pour me regarder"</p>	4

	<p>La personne est accompagnée dans ses démarches pour accéder ou se maintenir dans son logement ou hébergement.</p> <p style="text-align: right;">4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 "Je peux demander à mes référentes de m'aider et faire des choses pour moi.ma chambre est très confortable. "Je gère ma chambre pour le ménage" AT2 "La femme de ménage vient tous les matins dans ma chambre et parfois c'est moi qui le fais avec elle. Je vais chercher mon linge sur le chariot et je le range dans mon placard. Deux fois par semaine ma référente m'accompagne à la douche pour laver mon dos" AT3 J"e suis bien dans ma chambre. La femme de ménage nettoie. On m'aide pour la douche."</p>
Thématique	Accompagnement à la santé 4
Objectif 1.14	La personne bénéficie d'un accompagnement en matière de prévention et d'éducation à la santé. 4
	<p>La personne accompagnée participe à la définition de ses besoins en matière de prévention et d'éducation à la santé.</p> <p style="text-align: right;">4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 "Je suis cardiaque je fais des crises d'épilepsie. J'ai des médicaments, l'infirmière me les donne tous les jours. Le médecin nous demande si ça va avec les médicaments." AT2 "Hier je suis allée voir l'infirmière parce que j'avais mal aux pieds. Elle m'a donné des médicaments spéciaux. Je vais à la balnéo et aux massages pour mon dos. La socio esthéticienne m'épile les poils, me fait des masques sur la figure. Elle me met des parfums à la vanille." AT3 "Je connais le médecin Madame L. Je la vois souvent Je lui ai demandé à aller à la piscine pour mes jambes. L'infirmière nous fait des prises de sang, nous pèse. Elle nous fait des examens pour le cœur. Le diététicien s'occupe de mon régime."</p>
	<p>Les professionnels évaluent les besoins de la personne accompagnée en matière de prévention et d'éducation à la santé.</p> <p style="text-align: right;">4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 L'usager rencontre le médecin psychiatre deux fois par semaine Observation des référents, vigilance sur les comportements de l'usager, information aux IDE AT2 La présence d'un médecin généraliste et d'un médecin psychiatre deux fois par semaine permettent l'évaluation régulière des besoins en santé AT3 L'infirmière rentre les transmissions du médecin sur Axigate. L'ensemble des professionnels a accès aux transmissions médecin et infirmière.</p>
	<p>Les professionnels orientent vers et/ou mettent en œuvre un programme de prévention et d'éducation à la santé adapté à la personne accompagnée.</p> <p style="text-align: right;">4</p>

Critère 1.14.3	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 RV diététicien une fois par mois Dermatologue une fois par an Cardio une fois par an Psychiatre deux fois par semaine à sa demande ou plus si besoin repéré par les professionnels</p> <p>AT2 Le suivi médical en matière de prévention est assuré par les médecins de la structure.</p> <p>AT3 Le moment café propose les activités et les actions de prévention travaillées dans les ateliers de façon ludique.</p>
Critère 1.14.4	<p>Les professionnels facilitent la compréhension des messages de prévention et d'éducation à la santé de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 L'infirmière explique à l'usager les traitements et les réajustements. Lorsque les professionnels accompagnent l'usager à l'extérieur, ils font un compte rendu puis font une transmission sur Axigate. Pour la COVID, il y a eu un accompagnement à la compréhension avec des pictos et une bande dessinée "santé"</p> <p>Hier, lors de l'épisode de forte chaleur, une explication a été donnée par les professionnels pour que l'usager comprenne qu'il ne pouvait pas sortir aux heures chaudes.</p> <p>AT2 Les professionnels adaptent les messages de prévention et d'éducation à la santé à la personne qui en témoigne lors de notre entretien. Elle dit que son suivi santé est fait par le médecin et l'infirmière qui lui expliquent ses traitements</p> <p>AT3 En cas d'alerte les actions de prévention sont affichées et les messages adaptés à la compréhension avec des pictogrammes FALC.</p>
Critère 1.14.5	<p>Les professionnels organisent l'accompagnement et/ou accompagnent la personne lors des dépistages et des soins de prévention. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1 Les soins de prévention se font au Duplex dans l'enceinte de l'hôpital. L'usager n'a pas besoin d'accompagnement. Un accompagnement est fait par un professionnel pour ses rendez vous neurologue cardiologie, dermatologue, ophtalmo.</p> <p>AT2 L'infirmière ou les référents assurent l'accompagnement de la personne pour ses rendez vous santé-prévention extérieurs</p> <p>AT3 Aide soignants et infirmière accompagnent la personne dans les soins de prévention</p>

Critère 1.14.6	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à l'éducation à la santé. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 La structure profite de son implantation dans l'enceinte de l'hôpital pour participer aux formations internes. Des formations externes viennent compléter l'offre. AT2 Formation santé Ecole du dos Formation internes à l'hôpital Sensibilisation aux problèmes de santé des usagers durant les cafés qualité AT3 Les professionnels bénéficient de nombreuses formations aux soins non médicamenteux.</p>
Objectif 1.15	<p>La personne est actrice de ses choix sur son accompagnement en santé, la stratégie thérapeutique et les soins qui lui sont proposés. 4</p>
Critère 1.15.1	<p>La personne accompagnée est informée des soins qui lui sont proposés, selon des modalités adaptées. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 Le médecin et l'infirmière m'expliquent bien pour les médicaments. On discute. L'infirmière me les donne tous les jours. AT2 "Le médecin me parle de mon traitement. L'infirmière m'explique les médicaments que je prends" AT3 "On m'explique bien ce qu'on me fait . Cet après midi je vais à la salle snoezelen. Je vais à la balnéo le vendredi. Je vais voir l'esthéticienne . Elle s'occupe de ma figure, du rasage, du vernis. Une autre me fais des massages du dos avec des huiles et des odeurs."</p>
Critère 1.15.2	<p>La personne accompagnée bénéficie de temps d'échange et de soutien autour de son état de santé, des soins possibles et de la stratégie thérapeutique proposée. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 "Les référentes m'accompagnent quand j'ai des soins à l'extérieur. Quand je ne vais pas bien on me propose la salle snoezelen ou des massages " AT2 "Je dis à l'infirmière quand j'ai mal à la tête ou aux pieds. On me propose souvent la balnéo et la salle snoezelen pour me relaxer" AT3 "C'est moi qui ai choisi les soins. Quand je vais aller en vacances je vais demander un rendez vous pour me raser les jambes"</p>
Critère 1.15.3	<p>La personne bénéficie d'un accompagnement adapté, en cas de refus de soins. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 Le refus de soin n'est pas compris par l'utilisateur. "je prends mon traitement" AT2 "Je prends mes médicaments."</p>

	<p>AT3 "On ne m'oblige pas Quand je ne veux pas faire une sortie je dis non".</p>	
Critère 1.15.4	<p>La personne accompagnée est associée à la gestion de son traitement médicamenteux pour favoriser sa compréhension et son adhésion et s'assurer de sa continuité.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 "Je rencontre le médecin souvent. L'infirmière me donne mon traitement. J'ai un dossier médical. Je vais au Duplex." AT2 "Je suis d'accord pour mon traitement. on m'a dit pourquoi je dois prendre des médicaments" AT3 "Je prends des médicaments parce que je suis énervée et aussi parce que je fais des crises d'épilepsie"</p>	4
Critère 1.15.5	<p>Les professionnels identifient et/ou évaluent régulièrement les besoins en santé de la personne accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 Bilan de départ, traçabilité des réajustement des traitements médicamenteux. AT2 Les besoins de la personne au niveau de la santé sont régulièrement réévalués et modifiés sur le PIA AT3 Les évaluation des besoins de santé, bilan santé à l'arrivée recueil des informations santé sont tracés sur Axigate sous l'onglet transmissions santé, transmissions soignants.</p>	4
Critère 1.15.6	<p>Les professionnels repèrent de manière précoce les risques en santé pour la personne accompagnée et alertent les personnes-ressources.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 Les médecins de la structure repèrent les risques en santé pour l'usager et s'appuient sur le médecin de l'hôpital pour des hospitalisations. AT2 Un suivi médical très régulier est tracé sur l'ensemble du dossier médical, sur la fiche de synthèse médico-sociale, sur le PIA. AT3 Dossier médical: somatique et psychiatrique agressivité impulsivité, prescription de barrières Suspicion d'apnée du sommeil. Besoin d'une surveillance constante</p>	4
Critère 1.15.7	<p>Les professionnels tiennent compte du rapport bénéfice/risque pour proposer des modalités d'accompagnement adaptées à la santé de la personne.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 Les prise en charges médicales et les prescriptions sont discutées en réunions d'équipe lors desquelles sont évoqués le rapport bénéfice/ risques des traitements proposés à l'usager. AT2 La personne a subi un avulsion dentaire totale en 2022 et refuse un appareillage. Elle prend ses</p>	4

	<p>repas en texture normale. Elle a un suivi diététique pour son poids: une surveillance est exercée sur ses repas ; les achats sucreries à la cafétaria sont tolérés mais limités.</p> <p>AT3</p> <p>C'est le médecin qui détermine lors du bilan, biologique, E.C.G. annuel. gynéco, dentiste, mammographie , consultation diététique les actions à mener en matière de santé</p>	
Critère 1.15.8	<p>Les professionnels s'appuient sur des activités et des approches non médicamenteuses dans l'accompagnement de la personne.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1</p> <p>L'équipement très performant de la MAS permet l'utilisation d'activités et d'approches non médicamenteuses régulières dans l'accompagnement de l'utilisateur.</p> <p>AT2</p> <p>Une socio esthéticienne intervient sur la MAS pour travailler avec l'équipe autour du bien-être: massages, réflexologie, huiles essentielles, soins du visage, épilation.</p> <p>La personne bénéficie de l'ensemble de ces prestations et témoigne son contentement lors de l'entretien.</p> <p>Elle est inscrite dans un groupe à l'extérieur de sport seniors. Elle fait de la marche.</p> <p>AT3</p> <p>La personne bénéficie de l'ensemble de ces propositions de bien-être. Elle prend rendez vous pour ses séances qu'elle apprécie beaucoup.</p>	4
Critère 1.15.9	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux activités et approches non médicamenteuses.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1</p> <p>Sensibilisation avec les huiles essentielles dispensée par une socio esthéticienne de l'hôpital : massage, réflexologie, soins du visage...</p> <p>AT2</p> <p>Intervention d'une socio esthéticienne de l'hôpital pour une sensibilisation des professionnels aux procédures de massages, aromathérapie, réflexologie</p> <p>AT3</p> <p>Une socio esthéticienne de l'hôpital vient faire de la sensibilisation auprès du personnel pour le toucher massage et l'aromathérapie</p>	4
Critère 1.15.10	<p>Les professionnels mobilisent les expertises et partenariats du territoire, nécessaires à l'accompagnement à la santé de la personne.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1</p> <p>L'ensemble des partenaires médicaux impliqués dans l'accompagnement de l'utilisateur sont notés dans son projet</p> <p>AT2</p> <p>Traçabilité des intervention des spécialistes auprès de la personne : dentiste, podologue, gynécologue</p> <p>AT3</p> <p>En plus de l'utilisation des services de l'hôpital, les professionnels accompagnent la personne pour les soins à l'extérieur vers les services spécialisés</p>	4
Objectif 1.16	La personne accompagnée bénéficie d'une prise en charge de ses douleurs.	4

Critère 1.16.1	<p>La personne s'exprime sur la manière dont sont prises en charge ses douleurs tout au long de son accompagnement. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 "J'ai des fois des maux de tête. J'ai rendez vous demain pour un massage du dos. Je fais des masques pour le visage, l'esthéticienne me met du parfum." AT2 "Quand j'ai mal à la tête ou aux pieds je vais voir l'infirmière. Elle me donne de l'Efferalgan 500. Je peux m'allonger sur le lit à l'infirmierie." AT3 "Quand j'ai mal quelque part je vais voir l'infirmière elle me donne un cachet ou un si besoin."</p>
Critère 1.16.2	<p>Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement et tracent les douleurs de la personne accompagnée selon des modalités adaptées. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 En cas de douleur le professionnel informe l'infirmière qui transmet au médecin Référente douleur au Duplex AT2 Les professionnelles utilisent l'échelle pour évaluer la douleur lorsque le personne se plaint AT3 Traçabilité 8 mai 22 juin: utilisation de l'EVA pour des douleurs des jambes</p>
Critère 1.16.3	<p>Les professionnels recueillent, auprès de l'entourage, des informations sur les manifestations habituelles des douleurs chez la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 L'ensemble de l'équipe exerce une vigilance sur les manifestations de la douleur chez l'utilisateur. AT2 Lors du repérage de la douleur, les données sont tracées, ainsi que l'action menée et les résultats. AT3 Les manifestations de la douleur sont évaluées dans la synthèse médico-sociale et partagées en équipe lors des transmissions.</p>
Critère 1.16.4	<p>Les professionnels coconstruisent avec la personne accompagnée, la stratégie de prise en charge de la douleur. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 La synthèse médico-sociale présente une grille d'évaluation du rapport de l'utilisateur à la douleur AT2 La traçabilité de la stratégie de prise en charge de la douleur apparait sur la feuille de transmission soignant: Liste des douleurs, date, auteur, cibles, transmission des données, des actions et des résultats. AT3 Suivi aromathérapie en amont, massages douleurs abdominales, orientation vers la balnéo</p>
	<p>Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour soulager la douleur de la personne accompagnée. 4</p> <hr/>

Critère 1.16.5	<p><i>Commentaire :</i> AT1 L'évaluation du rapport à la douleur de la synthèse porte sur la capacité de l'utilisateur à exprimer sa souffrance, sa sensibilité et les risques d'automutilation. AT2 Suite à des douleurs plantaires, la personne a été accompagnée pour un RV en podologie. AT3 En prévention de ses douleurs aux genoux, les professionnels ont proposé à la personne des heures de fauteuil.. Kiné deux fois par semaine. L'infirmière peut lui proposer de l'Efferalgan 500 lorsqu'elle vient la voir pour une douleur.</p>	
Thématique	Continuité et fluidité des parcours	4
Objectif 1.17	La personne bénéficie d'un accompagnement favorisant la continuité et la fluidité de son parcours.	4
Critère 1.17.1	<p>La personne est accompagnée pour prévenir les situations de transition ou de rupture dans son parcours.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 "Je suis arrivé à la MAS en 2015. Mon souhait c'est de rester ici." AT2 "Avant j'étais chez moi et je vivais avec ma grand mère. Je voudrais aller vivre chez ma sœur après." AT3 "Avant j'étais en foyer. Ça fait longtemps, sept ans que je suis là. Quand ma maman est décédée mes référentes m'ont accompagnée à l'église et au cimetière."</p>	4
Critère 1.17.2	<p>Les professionnels accompagnent la personne et mobilisent les partenariats nécessaires en cas de situation de rupture concernant son parcours.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 L'utilisateur a été hospitalisé en urgence une fois pour violence grave contre un résident. AT2 Le repérage d'un besoin de répit de la personne va être abordé pour la rédaction du nouveau PAI la semaine prochaine. Un séjour de rupture devrait lui être proposé. Possibilité d'accompagnement à l'orientation en EHPAD quand la personne le souhaitera. AT3 La personne part en vacances avec un organisme adapté en juillet</p>	4
Critère 1.17.3	<p>Les professionnels apportent leur(s) expertise(s) en soutien d'autres intervenants dans l'accompagnement de la personne.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> AT1 Le médecin qui exerce sur la MAS deux jours par semaine est la Directrice de l'unité de soins Le Duplex. Les échanges entre professionnels et réunions de coordination autour de l'accompagnement de l'utilisateur sont facilités par ce fonctionnement. Le centre d'activités thérapeutiques CATIS, qui accueille l'utilisateur pour des activités et des ateliers est lui aussi situé à proximité de la MAS. AT2</p>	4

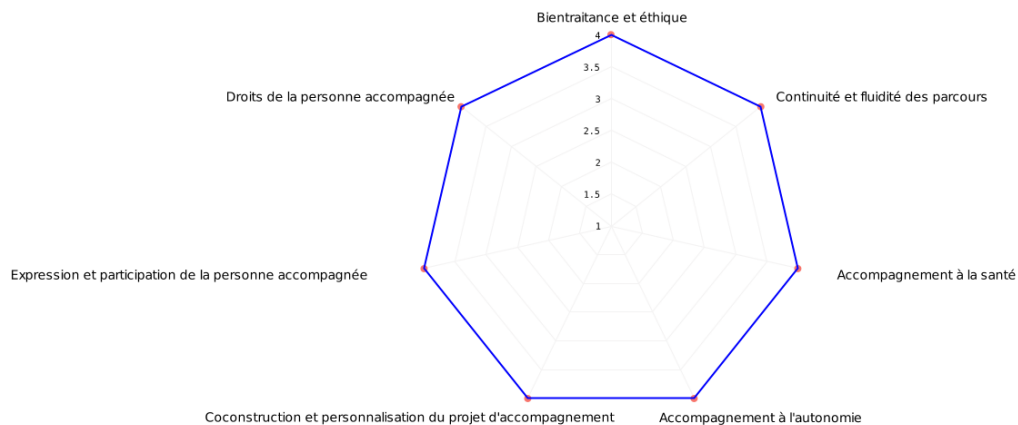
	<p>Les professionnels ont pris contact avec une association parisienne qui organise des séjours de répit</p> <p>AT3</p> <p>L'assistante sociale et l'éducatrice organisent les séjours vacances et apportent au prestataire le dossier contenant tous les éléments nécessaires à l'accompagnement de la personne.</p>	
Critère 1.17.4	<p>Les professionnels participent aux réunions de coordinations (médico-psychosociales) nécessaires à l'accompagnement de la personne.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>AT1</p> <p>Lors du retour de l'utilisateur à la MAS après son hospitalisation en urgence, l'ensemble de l'équipe a rencontré les soignants de l'hôpital.</p> <p>Accompagnement, debriefing avec les soignants. L'utilisateur a réussi à mettre des mots sur son agression et sa vie a repris sur la MAS.</p> <p>AT2</p> <p>Les professionnels de la MAS activent les réseaux des partenaires recensés et recherchent activement de nouveaux partenaires (associations de Paris et de Rouen) pour permettre l'orientation de la personne sur un séjour de rupture.</p> <p>AT3</p> <p>Liaison entre cadres des différents services et éducatrice spécialisée: équithérapeute, Medicoeur entretien du moteur du fauteuil pour les sorties</p>	4

Axes de progrès

(reprise des critères standards cotés 1 ou 2 et des critères impératifs cotés 1, 2 ou 3)

Aucun axe de progrès n'a été identifié.

Chapitre 2 - Les professionnels



Axes forts

(reprise des critères standards cotés 3, 4 et « * » ainsi que les critères impératifs cotés 4 et « * »)

		Cotation
Thématique	Bientraitance et éthique	4
Objectif 2.1	Les professionnels contribuent aux questionnements éthiques.	4
Critère 2.1.1	<p>Les professionnels identifient en équipe les questionnements éthiques propres à la personne accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Pour toute prise en charge, le questionnement éthique fait toujours partie de la réflexion. Questionnement sur suivi gynéco avec le médecin : "on ne peut pas faire un suivi systématique, au cas par cas, sinon la balance bénéfice/risque n'est pas bonne." Groupes de travaux internes à la MAS : accueil des stagiaires, activités et quotidien, synthèses et programmes personnalisés de soins et références des résidents. Comité éthique qui existe sur l'hôpital composé par des représentants des différents professionnels rencontrés dans l'hôpital et un juriste. Deux personnes présentes lors de notre entretien: le médecin généraliste et l'IDE participent au groupe éthique. Le groupe se réunit 4 fois par an avec des sujets pour chaque réunion. Les comptes-rendus sont à disposition de tous les personnels sur Bluekango. Les professionnels de l'hôpital peuvent apporter des réponses aux questionnements de l'équipe.</p>	★
Critère 2.1.2	<p>Les professionnels associent la personne et son entourage, aux questionnements éthiques, liés à son accompagnement.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Le consentement éclairé, les questions sur la sexualité, la religion, l'accompagnement à la fin de vie soulèvent des questionnements éthiques lors des entretiens avec les usagers. La préparation du CVS lors du "Café des résidents" est l'occasion d'aborder ces questions avec les résidents</p>	4
	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au questionnement éthique.</p>	4

Critère 2.1.3	<p><i>Commentaire :</i> Formation bienveillance Ateliers spécifiques, journées de prévention que le pôle somatique organise une fois par an. Ouvert à toutes les unités. Travail autour de la prévention : vaccination diététiciens, sexualité, activité motrice, socio esthéticienne. "Café qualité" organisés par les Comité de Lutte (CL) Contre la Douleur, CL Alimentation nutrition, CL Infections Nosocomiales, Annonces pour le "Café qualité" par mails affiches, réunions sur site ou en visioconférence.</p>	
Critère 2.1.4	<p>L'ESSMS organise le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs (personne accompagnée, professionnels, partenaires) et participe à des instances de réflexion éthique sur le territoire.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> En amont de la rédaction du projet de service, une formation de service portant sur la bienveillance a engagé une réflexion en groupes de travail qui a permis de définir les valeurs du projet de service. Les professionnels les ont déclinés en objectifs opérationnels. Le plan de formation permet une formation de service et des formations individuelles. La formation de service porte sur la communication adaptée qui a permis la création d'outils. Un Comité éthique bienveillance existe au sein de l'hôpital. Une représentant de la MAS y siège de façon permanente. Le Comité éthique mène des travaux globaux (sexualité, personne de confiance, directives anticipées) Travail en lien avec l'(EREN) Espace Régional Ethique Normand. Conventionné en 2021. La question de l'accompagnement de fin de vie a été abordée en lien avec un oncologue. Cette interrogation a amené la mise en place de réunions pluri professionnelles (médecins, IDE, AS, direction) Partenaire institutionnel : groupement hospitalier de territoire qui regroupe d'autres structures médico-sociales une fois par an. Ce groupement emploie des spécialistes de l'éthique.</p>	4
Thématique	Droits de la personne accompagnée	4
Objectif 2.2	Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée.	4
Critère 2.2.1 (Impératif)	<p>Les professionnels soutiennent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Evaluation avant l'admission qui permet de renseigner sur les antécédents : fugue, repérage, extérieur à Évreux Dans le projet individuel, le projet de vie, un encart "Liberté de circulation", est réévalué tous les ans (avec repérage chiffré) La synthèse reprend les 14 items de anderson Quand un usager est évalué comme capable de sortir, elle peut sortir à l'extérieur de la MAS sur toute la surface de l'hôpital pour rendez-vous à la cafétéria, Seul la sortie à l'extérieur de l'hôpital se fait avec horaire et projet. La personne peut sortir pour déjeuner en ville, soit en transport soit seule à pied ou en bus (certains usagers ont leur carte) et rendre les comptes des dépenses au retour avec justificatifs, pour les tuteurs.</p>	4
	Les professionnels respectent la dignité et l'intégrité de la personne accompagnée.	★

<p>Critère 2.2.2 (Impératif)</p>	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>La charte des droits et libertés de la personne accueillie est affichée à l'accueil de l'établissement. La charte des libertés est simplifiée en FALC. Un groupe réunissant professionnels et résidents l'a réalisée : l'écriture (choix des symboles) un groupe de relecture l'a validée avant la présentation en CVS.</p> <p>La charte de la laïcité est affichée dans la salle de réunion.</p> <p>Les nouveaux résidents reçoivent le document traduit en FALC.</p> <p>La Charte Romain Jacob est affichée. L'accompagnement proposé par la Maison d'Accueil Spécialisée Le Saule est fondé sur la valeur principale de la bientraitance. "La bientraitance se définit comme une démarche collective pour identifier l'accompagnement le meilleur possible pour l'usager, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins "</p> <p>Les professionnels rencontrés se retrouvent dans les valeurs citées : "Empathie, Respect du résident, Aider le résident à se sentir chez soi, Ouverture de la MAS sur l'extérieur, Egalité, Ecoute, Confidentialité, Juste distance (accompagnant — accompagné), Personnalisation de l'accompagnement, Développement des activités, Préservation des relations avec l'entourage, Prévision des risques somatiques, Respect de l'intimité, Développement du bien-être du résident."</p>
<p>Critère 2.2.3 (Impératif)</p>	<p>Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les soins sont adaptés</p> <p>Digicode à la porte de chaque résident. Pour ceux qui ne peuvent pas manipuler le digicode, mise à disposition d'une clé.</p> <p>Les examens cliniques se font dans des salles dédiées : bureau médical.</p> <p>Les goûts vestimentaires sont respectés.</p> <p>Deux résidents sont dans une relation amoureuse. Leurs choix sont respectés.</p> <p>Parole d'un professionnel lors de la réunion : "que les usagers ne subissent pas leur vie mais qu'ils la choisissent."</p> <p>Quand il y a relations amoureuses, une discrétion de la part de l'équipe est réelle. La demande de discrétion vis à vis des usagers est sollicitée. Les expériences passées sont décrites comme positives.</p>
<p>Critère 2.2.4 (Impératif)</p>	<p>Les professionnels respectent la liberté d'opinion, les croyances et la vie spirituelle de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Actuellement, une seule religion est représentée : la religion catholique : accompagnement à l'aumônerie sur le site de l'hôpital. Les soeurs et un prêtre ou un diacre peuvent visiter.</p> <p>Lors d'une commission d'admission d'un patient qui avait une autre orientation religieuse, l'équipe avait commencé à faire des recherches pour lui permettre d'être en contact avec des représentants de son culte.</p> <p>Le livret d'Accueil du résident atteste de cette liberté de culte.</p> <p>Le respect de la religion Le personnel s'engage à respecter les croyances et convictions des résidents. Dans le respect des croyances religieuses de chacun, vous pouvez demander à être assisté du ministre du culte de votre choix (Annexe 5).</p>

Critère 2.2.5 (Impératif)	<p>Les professionnels respectent le droit à l'image de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Dans le contrat de séjour, un encart est réservé au droit à l'image Le document est signé systématiquement à l'accueil. l'autorisation est redemandée systématiquement de faire des photos car l'avis des résidents peut changer comme lors de l'affichage pour les élections au CVS, puisqu'il y avait des photos, une demande avait été re signée. Lorsque les personnes ne sont pas en mesure de donner leur accord éclairé, il est fait appel aux représentants judiciaires.</p>
Critère 2.2.6 (Impératif)	<p>L'ESSMS favorise l'exercice des droits et libertés de la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Mise en place un groupe FALC (écriture et lecture) qui permet un travail d'adaptation des documents avec les résidents. Aide à l'appropriation. Présenté en CVS.</p>
Critère 2.2.7 (Impératif)	<p>L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Appui du service informatique de l'hôpital : Axigate. Mots de passe à changer régulièrement Audits de sécurité réguliers. (Mails piégés : formation "avant de cliquer") Système de sauvegarde sécurisée. Continuité d'activité permise en cas de panne informatique : Axis secours. Il permet un accès à la dernière prescription. La MAS dépend du GHT (Groupement Hospitalier du Territoire) qui permet un dépannage permanent. La Charte informatique est diffusée sur la base de données Bluekango et délivrée aux nouveaux professionnels lors de leur embauche.</p>
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée 4
Objectif 2.3	Les professionnels favorisent la participation sociale de la personne accompagnée. 4
Critère 2.3.1	<p>Les professionnels favorisent la préservation et le développement des relations sociales et affectives de la personne accompagnée. ★</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Synthèse du projet : onglet vie sociale et familiale Participation à des animations sociales : à travers d'activités régulières à l'intérieur : Centre d'Activités Thérapeutiques Inter sectorielles (interne organisé par des thérapeutes de l'hôpital) ou à l'extérieur : équithérapie, sport et seniors, partenariats avec l'EHPAD de Conches les MAS de la MUSSE et de Gisors. Spectacle de danse , Lotos, galettes des rois, spectacle de Noël ouvert aux familles. Le bus de la médiathèque vient dans le site de l'hôpital une fois par mois. Jumbo Run : journée avec des motards, side-cars. Comité des fêtes avec compte rendu, séjours adaptés. Journées sport handicap. L'équipe est très investie dans les activités extérieures.</p>
	Les professionnels soutiennent et/ou orientent la personne accompagnée pour

	accéder aux services et dispositifs de droit commun.	4
Critère 2.3.2	<p><i>Commentaire :</i> Tous les résidents sont tous inscrits sur les listes électorales. En amont, réunion avec les résidents sur le vote, la représentation des programmes en FALC. Accompagnement au vote. L'élection du CVS se fait sur le même modèle. Pour les demandes de cartes d'identités, les usagers sont accompagnés à la mairie Accompagnement aux bornes de retrait et à la banque. Travail avec le GEM.</p>	
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	4
Objectif 2.4	Les professionnels adaptent avec la personne son projet d'accompagnement au regard des risques auxquels elle est confrontée.	4
Critère 2.4.1	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de fugue ou de disparition auxquels la personne est confrontée.</p> <p><i>Commentaire :</i> Le résident est sollicité pour donner un avis sur son projet. L'entretien de restitution à la synthèse du projet fait l'objet d'un document classé dans le dossier du résident. Le risque de fugue ou de disparition pour la personne accompagnée est évalué lors de l'entretien de pré-admission.</p>	4
Critère 2.4.2	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux addictions et conduites à risques auxquels la personne est confrontée.</p> <p><i>Commentaire :</i> Les risques liés aux addictions et conduites à risques sont traités en amont de l'admission. Les addictions sont réévaluées au quotidien; La quantité de tabac consommée par jour est notée, adaptée en fonction de la demande et des risques somatiques. Boite à tabac pour chaque résident. L'équipe met en place un système de cartes pour un patient qui oublie les actes dans sa journée. Les contre indications et nécessités de sevrages sont cependant difficiles à gérer. Les résidents bénéficient des actions de sensibilisations des équipes techniques spécialisées de l'hôpital.</p>	4
Critère 2.4.3	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés aux chutes auxquels la personne est confrontée.</p> <p><i>Commentaire :</i> Ressources sur site : casques, fauteuils, chaussures, déambulateurs. L'ergothérapeute organise un groupe spécifique. L'hôpital de LA MUSSE a un service de rééducation, pas de convention formelle mais un lien direct par le biais des médecins de l'établissement. L'ADAPT à Saint André de l'Eure, Centres de Soins de Suite et de Réadaptation, est un partenaire du service.</p>	4

Critère 2.4.4	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de dénutrition, malnutrition et/ou des troubles de la déglutition auxquels la personne est confrontée.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les risques de dénutrition, malnutrition font l'objet de fiches alimentaires. Un bilan diététique pour tous les résidents et une réunion sont effectués mensuellement avec la diététicienne. Des pesées ont lieu une fois par mois avant l'examen des fiches Les fiches repas reprennent les régimes particuliers.</p>	4
Critère 2.4.5	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques liés à la sexualité auxquels la personne est confrontée.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les risques liés à la sexualité : prévention.: la pharmacie donne aux IDE des préservatifs en cas de demandes ou de doutes. Le médecin est vigilant aux besoins de moyens de contraception. Des groupes de parole sont organisés pour répondre aux questions liées à la sexualité. La question sur le consentement est abordée lors de ces entretiens. Un Café qualité a été organisé sur la sexualité. Les patients savent qu'ils peuvent aborder la question avec des interlocuteurs choisis par eux : médecin -généraliste, médecin psychiatre, équipe éducative. Le regard de l'équipe et la présence des deux médecins sur site est important pour maintenir la qualité de la PEC des patients. Dépistage de MST sur le site.</p>	4
Critère 2.4.6	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de harcèlement ou d'abus de faiblesse auxquels la personne est confrontée.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les risques de harcèlement ou d'abus de faiblesse sont gérés par la vigilance des professionnels et des partenaires. Ex : L'observation du vigile de l'hôpital qui a repéré qu'un patient était harcelé lors de sa sortie a permis à l'équipe de mettre en place une réponse adaptée.</p>	4
Critère 2.4.7	<p>Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement aux risques de radicalisation et/ou de prosélytisme auxquels la personne est confrontée.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> L'établissement n'a jamais été confronté aux risques de radicalisation et/ou de prosélytisme. La directrice est la référente du groupe de travail sur la radicalisation organisé au niveau de l'hôpital</p>	4
Thématique	Accompagnement à l'autonomie	4
Objectif 2.5	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement pour favoriser l'autonomie de la personne.	4
Critère 2.5.2	<p>Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le suivi de son parcours professionnel en lien avec les partenaires.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Pas d'usager en parcours professionnel</p>	4

	Les professionnels soutiennent et accompagnent la personne dans le développement de ses compétences, la stimulation, le maintien et la valorisation de ses acquis/acquisitions (capacités, compétences).	4
Critère 2.5.3	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Dans la synthèse des résidents, l'évaluation des acquis est renseignée.</p> <p>Le projet du résident reprend les actions permettant le maintien des acquis. Dans chaque item sont renseignés les objectifs et les actions permettant leur maintien.</p> <p>Dans les transmissions au quotidien, le sujet est abordé, avec réajustement, dans le projet de soins des usagers.</p> <p>Sur un plan somatique, la stimulation de l'utilisateur est maintenue sur les conseils du médecin généraliste.</p>	
Thématique	Accompagnement à la santé	4
Objectif 2.6	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne.	4
	Les professionnels repèrent et/ou évaluent régulièrement et tracent les besoins d'accompagnement en santé mentale de la personne, selon des modalités adaptées.	4
Critère 2.6.1	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Dans les observations cliniques des deux médecins de l'établissement, les équipes remarquent les besoins, ou la demande des patients. Le médecin psychiatre de l'établissement présent deux jours par semaine prend en compte ces remarques. Il participe aux transmissions lors de ses deux jours de présence.</p> <p>La présence de la MAS au sein du Nouvel Hôpital de Navarre, hôpital psychiatrique, permet un soutien thérapeutique important.</p> <p>Le suivi des patients sur le logiciel Axigate de suivi permet de noter les changements de comportement des usagers.</p>	
	Les professionnels coconstruisent le projet d'accompagnement en santé mentale avec la personne et le réévaluent régulièrement.	★
Critère 2.6.2	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Le dossier des personnes vu sur le logiciel Axigate permet de confirmer la co construction du projet d'accompagnement en santé mentale : observations, entretiens, réécriture des projets.</p>	
	Les professionnels alertent et/ou mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement en santé mentale de la personne.	4
Critère 2.6.3	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>L'établissement est au coeur d'un maillage d'établissements et de professionnels de la santé mentale.</p>	
Objectif 2.7	Les professionnels adaptent le projet d'accompagnement de fin de vie et du deuil de la personne.	4

Critère 2.7.1	<p>Les professionnels recueillent et tracent les volontés de la personne sur son accompagnement de fin de vie et ses directives anticipées, selon des modalités adaptées. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Dans le projet d'accompagnement, un onglet "fin de vie" est abordé avec les patients. Les personnes les plus autonomes on pu se déplacer vers les entreprises de pompes funèbres. Des professionnels ou les tuteurs se sont déplacés pour ceux qui sont plus en difficulté. Pour les directives anticipées, les usagers, tous sous tutelle, ne peuvent pas directement signer le document "directives anticipées". Il faut que l'accord soit donné par le juge. Le document "Consentement du majeur protégé : désignation d'une personne de confiance/directives anticipés/aux soins sur bluekango a été présenté en comité "Ethique et Bienveillance"</p>
Critère 2.7.2	<p>Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement à la fin de vie de la personne, dans le respect des volontés exprimées. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Travail au cas par cas à chaque moment où l'équipe est confrontée à la question de la fin de vie. Les ressources de la MAS, font appel aux équipes mobiles . La compte rendu Staff du 01/12/2021 autour de la prise en charge de fin de vie d'un patient fait état de l'organisation technique, médicale, soignante et sociale à destination de la famille</p>
Critère 2.7.3	<p>Les professionnels échangent en équipe pour adapter l'accompagnement au deuil vécu par la personne. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Lors du décès de résidents ou de membres de la famille de résidents, Le message est transmis aux résidents, sous forme d'annonces adaptées dans un premier temps collectives suivi de groupes de parole, PEC individuelles avec les professionnels en fonction des affinités des usagers. Un temps de recueillement est organisé. Une organisation d'accompagnement aux obsèques peut être proposée. Une cérémonie peut être faite sur l'hôpital avec un temps de recueillement à la chapelle.</p>
Critère 2.7.4	<p>Les professionnels mettent en œuvre l'accompagnement de la fin de vie et/ou du deuil de la personne. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels mobilisent tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre l'accompagnement de la fin de vie et du deuil de la personne.</p>
Thématique	<p>Continuité et fluidité des parcours 4</p>
Objectif 2.8	<p>Les professionnels favorisent la continuité de l'accompagnement dans l'ESSMS. 4</p>
Critère 2.8.1	<p>Les professionnels anticipent les situations de crise ou de rupture dans l'accompagnement ou le parcours de la personne et l'alertent des risques engendrés, le cas échéant. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Le travail en synthèse permet de déceler les signes avant-coureurs d'un mal être qui permet d'évaluer le risque de rupture. Fiche spécifique : "fiche du quotidien" pour chaque résident synthétique permet aux soignants qui prennent le relai de prendre des repères pour le suivi de la personne Transmissions entre équipes matin début d'après midi, début de soirée.</p>

	Synthèse le mercredi après midi.	
Critère 2.8.2	<p>Les professionnels accompagnent les interruptions et les ruptures d'accompagnement de la personne.</p> <p><i>Commentaire :</i> Toutes les informations sont renseignées sur Axigate. Les professionnels se connectent et reçoivent les informations</p>	4
Critère 2.8.3	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés au repérage, à la prévention et à la gestion des risques de rupture de parcours de la personne accompagnée.</p> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et formés au repérage, à la prévention, et à la gestion des risques de rupture de parcours L'écoute des professionnels est reconnue par les usagers. La transmission d'informations est pratiquée par les professionnels.</p>	4
Objectif 2.9	Les professionnels facilitent la fluidité du parcours de la personne accompagnée, en coordination avec les partenaires.	4
Critère 2.9.1	<p>Les professionnels se coordonnent avec les partenaires du territoire impliqués dans le parcours de la personne accompagnée et partagent les informations nécessaires.</p> <p><i>Commentaire :</i> La liste des partenaires est présente sur le site Bluekango : Cartographie des ressources en correspondants experts impliqués dans le parcours de la personne accompagnée</p>	4
Critère 2.9.2	<p>Les professionnels informent la personne accompagnée, et son entourage, des alternatives pour la continuité de son parcours.</p> <p><i>Commentaire :</i> L'information est transmise aux usagers et à son entourage lors des entretiens liés à la rédaction du projet.</p>	4
Critère 2.9.3	<p>Les professionnels transmettent toute information nécessaire à la continuité de l'accompagnement de la personne aux professionnels qui prennent le relais et à l'entourage.</p> <p><i>Commentaire :</i> Dossier de liaison d'urgence est préparé pour chaque résident. Il contient fiches de transfert espace navette, Prescription.</p>	4
Objectif 2.10	Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à la continuité de l'accompagnement de la personne.	4
Critère 2.10.1	<p>Les professionnels partagent entre eux les informations nécessaires à l'accompagnement de la personne.</p> <p><i>Commentaire :</i> Les synthèses et bilans des PEC sont présents sur Axigate.</p>	4
	Les professionnels respectent les règles de sécurisation des données, des	

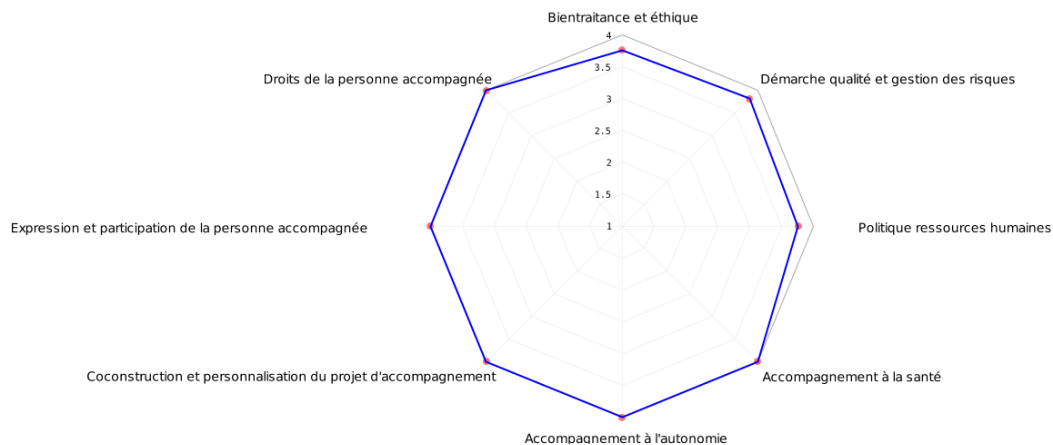
	dossiers et des accès.	4
Critère 2.10.2	<p><i>Commentaire :</i> Bluekango : données DPI sur Axigate . Chaque professionnel a un mot de passe qui lui donne accès aux informations sur le résident pour lesquelles il a une autorisation d'accès; Les médecins ont accès à tout (lecture et rédaction) Les IDE y ont accès en lecture sur leur propres résidents.</p>	

Axes de progrès

(reprise des critères standards cotés 1 ou 2 et des critères impératifs cotés 1, 2 ou 3)

Aucun axe de progrès n'a été identifié.

Chapitre 3 - L'ESSMS



Axes forts

(reprise des critères standards cotés 3, 4 et « * » ainsi que les critères impératifs cotés 4 et « * »)

		Cotation
Thématique	Bientraitance et éthique	3,75
Objectif 3.1	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie en matière de bientraitance.	3,75
Critère 3.1.1	<p>L'ESSMS définit sa stratégie en matière de bientraitance et en partage une définition commune avec l'ensemble des acteurs.</p> <p><i>Commentaire :</i> Projet de Service 2020-2024 : "L'accompagnement proposé par la Maison d'Accueil Spécialisée Le Saule est fondé sur la valeur principale de la bientraitance." Le projet est décliné dans le Livret d'accueil et le Règlement de Fonctionnement. Auprès des résidents, les lieux et les moyens d'expression traitant de la bientraitance sont multipliés : Café des Résidents (avant chaque CVS) au cours duquel les résidents préparent les questions. Le CR est adressé par mail à la directrice en amont du CVS. Comité des fêtes qui émet des demandes en lien avec les professionnels. On parle de la bientraitance au CVS. Il a été créé la chambre de retrait qui permet de se calmer. Ca a été fait à la suite d'une demande au CVS. Le comité des fêtes permet de donner des idées pour organiser des sorties. La bientraitance a été rajoutée au livret d'accueil.</p>	4
	Critère 3.1.2	<p>L'ESSMS définit l'organisation et les modalités de déploiement de sa démarche de bientraitance et met à disposition les outils adaptés.</p> <p><i>Commentaire :</i> Dans le cadre du comité de bientraitance : Cafés qualité Comité éthique : créé en 2013, le Comité se renouvelle en 2021 et reprend ses activités. Composé de professionnels médicaux, soignants, encadrants, de psychologues, de l'accompagnement social, Il a pour mission d'animer, de coordonner la réflexion éthique au sein de l'établissement au plus près des problématiques de soins. Le référent éthique et bientraitance est le relais du comité éthique, bientraitance, droit des patients</p>

	au sein de son unité de soins d'affectation, sous la responsabilité et avec l'appui du cadre de santé	
Critère 3.1.3	<p>L'ESSMS organise des actions de sensibilisation à la bientraitance pour tout nouvel intervenant (partenaire, bénévole,...)</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Actuellement, le service n'organise pas d'actions de sensibilisation à la bientraitance pour tout nouvel intervenant. Au niveau du nouvel hôpital de Navarre (NHN) les Journées d'accueil du nouvel arrivant regroupent les nouveaux salariés, tous métiers confondus pour faire un point sur l'ensemble de l'établissement. Le service qualité intervient sur la sécurité. A ce moment là sont donnés les outils pour l'accès à la banque d'information. La MAS a créé une charte d'accueil des stagiaires. En 2023 il est prévu la remise en place des sessions IDE, AS et ASH. du DAP (Dispositif d'Accueil en Psychiatrie) qui sont des modules de formation avec des professionnels experts dans leur domaine pour échanger sur les bonnes pratiques qui permettent de créer un réseau. Le plan de formation avait été proposé au nouveau cadre de la MAS afin qu'il puisse prendre connaissance des problématiques psychiatriques (premiers secours en santé mentale et les grandes pathologies psychiatriques)</p>	3
Critère 3.1.4	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la bientraitance.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Formations à la bientraitance en interne d'une durée d'une semaine, ouverte à l'ensemble du personnel. Une IDE est membre du Comité éthique du NHN. Le comité éthique peut être questionné par le biais de la base Bluekango. Au cours des synthèses des résidents, les sujets d'éthique sont abordés : sexualité, religion, directives anticipées. Les tuteurs contrôlent et participent à la rédaction du projet individuel et font donc office de contrôleurs de la bientraitance et de l'éthique. Les questions éthiques sont abordées dans le projet individualisé.</p>	4
Thématique	Droits de la personne accompagnée	4
Objectif 3.2	L'ESSMS veille à ce que la personne accompagnée dispose d'un cadre de vie adapté et respectueux de ses droits fondamentaux.	4
Critère 3.2.2	<p>L'ESSMS garantit un cadre de vie respectueux des droits fondamentaux des personnes accompagnées.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La visite du service confirme le désir de l'institution d'apporter un cadre de vie respectueux de l'intimité, de l'intégrité et de la dignité aux personnes accompagnées. Les résidents sont accueillis dans des chambres individuelles avec sanitaires privatifs. Un digicode ou une serrure ferment chaque chambre. L'observation des espaces lors de la visite montre le respect apporté par l'établissement aux droits des personnes accompagnées La question a été posée lors d'une enquête de satisfaction : confidentialité 100%, respect de l'intimité et de la dignité 92%. Les espaces à usage collectifs sont adaptés.</p>	4

	<p>A la demande d'un résident, une bibliothèque a été créée. Elle est en lien avec le Bibliobus qui vient tous les mois à la MAS.</p> <p>L'agrandissement du jardin, clôturé, permet aux usagers un accès à un lieu extérieur sécurisé.</p> <p>L'établissement est protégé par un digicode que la majorité des résidents connaissent.</p> <p>Création de la bibliothèque dans le salon des familles. La demande a été faite. Elle est partie d'un membre du CVS. La bibliothèque a été mise en place avec l'aide d'une infirmière.</p> <p>Création de la cuisine thérapeutique pour préparer des repas améliorés. L'aménagement de la cuisine a été organisé avec le président du CVS. D'autres membres ont participé à l'achat de l'électroménager.</p>	
Thématique	Expression et participation de la personne accompagnée	★
Objectif 3.3	L'ESSMS facilite la participation sociale de la personne accompagnée.	★
Critère 3.3.1	<p>L'ESSMS met à disposition des personnes accompagnées des espaces de rencontre et de socialisation, ainsi que des espaces d'apaisement et de bien-être.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Des espace pour les PEC individuelles sont proposés : salle Snoezelen, salle balnéothérapie "bulle de détente", espace de retrait et d'apaisement, .</p> <p>Les résidents peuvent accéder librement à l'espace d'apaisement. Cet espace est présenté comme une alternative à la prise de si besoin.</p> <p>Le service est d'accès facile. La plupart des résidents connaissent le code d'entrée.</p> <p>De grands espaces collectifs sont à disposition des résidents : salle d'animation, salle télévision, salle de réunion.</p> <p>À l'extérieur du service, au sein de l'établissement NHN, les usagers ont accès à la cafétéria et au CATIS (Centre d'Activités Inter Services)</p>	★
Thématique	Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	4
Objectif 3.4	L'ESSMS coconstruit sa stratégie d'accompagnement et son inscription dans le territoire, dans une approche inclusive.	4
Critère 3.4.1	<p>L'ESSMS met en œuvre une approche inclusive des accompagnements proposés.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Le service utilise les ressources mises à disposition par la ville d'Évreux. Des résidents ont leurs cartes de bus, ils peuvent fréquenter le musée d'Évreux, le cinéma au cours de séances adaptées aux personnes porteuses de handicap "ciné différence" : « A ces séances, une équipe d'accueil est présente pour informer l'ensemble des spectateurs du principe de la séance et accompagner ceux qui ont des besoins particuliers. Les codes y sont assouplis et chacun peut vivre le film et ses émotions à sa façon : on peut vocaliser, rentrer et sortir en cours de projection, marcher dans la salle... ».</p> <p>Bibliothèque : médiabus qui vient une fois par mois.</p> <p>Participation aux animations mises en place par la ville comme le village du sport en été.</p> <p>Fréquentation à la piscine municipale.</p> <p>La MAS est partie prenante dans l'organisation du Vide Dressing. Organisé dans la halle des expositions, il est organisé en lien avec d'autres structures médico-sociales et le NHN.</p> <p>Partenariats avec la ville de Saint Sébastien de Morsent : des résidents font partie d'u groupe de sport seniors. L'établissement La Musse a ouvert un centre d'équithérapie. Des résidents y pratiquent l'équitation et l'équithérapie.</p>	★

Critère 3.4.2	<p>L'ESSMS s'inscrit dans des partenariats pour enrichir son offre d'accompagnement au bénéfice des personnes. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La liste des partenaires est sur bluekango organisée par un accès thématique : CARTOGRAPHIE DES RESSOURCES EN CORRESPONDANTS EXPERTS L'hôpital de La Musse gère une MAS pour personnes cérébro lésés; des stages de répit et d'évaluation y sont mis en place. Avec la MAS psychiatrique d'Épaignes. un partenariat est mis en place : des stages de répit sont proposés à des usagers de la MAS Le Saule, une invitation à la kermesse de cette MAS a fait suite à ces échanges. L'EHPAD de Conches a admis une résidente de la MAS, Cette personne n'ayant pas de famille, le lien a été maintenu et la MAS a poursuivi les contacts.. Les usagers de l'EHPAD ont été invités à un barbecue à la MAS</p>
Critère 3.4.3	<p>L'ESSMS s'inscrit dans des projets communs avec les partenaires du territoire pour renforcer l'offre d'accompagnement. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Le NHN est un partenaire privilégié de la MAS. Les MAS voisines sont en lien. La MAS participe au RECOM : réseau de coopération psychiatrie sociale et médico-sociale de l'Eure. La directrice appartient au réseau qualité QUAL'VA La MAS est en lien avec l'équipe de liaison et de soins en addictologie.</p>
Critère 3.4.4	<p>L'ESSMS est force de proposition et d'innovation pour améliorer la qualité des accompagnements et les modalités d'intervention. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> La Salle d'apaisement Calme Retrait a été créé à partir des constats listés dans le projet de service dans le paragraphe : "comportement problème" L'espace est présenté à des Cadres sup de santé et la direction de l'hôpital , ces partenaires ont pu visiter et constater l'intérêt de ce projet à partir des premiers bilans de fonctionnement. Le projet initial a été présenté. L'espace apaisement a servi de modèle lors de la création de l'unité adolescents. L'espace est en libre accès et peut être une substitution aux si besoins : il peut être proposé par les IDE en cas de crise, avant l'administration de médicaments. La Borne d'évaluation interactive permet l'évaluation de la satisfaction avec de simples boutons smileys expressifs pour les inviter les usagers à donner leur sentiment sur toute question portant sur le service. Elle est utilisée tous les 2 mois afin de questionner les résidents. Les questions portent sur les activités et la qualité des prestations délivrées au sein de la MAS Le Saule. La satisfaction des professionnels et des proches des résidents est aussi évaluée.</p>
Critère 3.4.5	<p>L'ESSMS développe des actions d'ouverture à et sur son environnement pour favoriser les interactions et partenariats. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Lieu ressource : la CDAPH sollicite le service pour trouver des réponses à certaines situations. Festival rock "Rock in Évreux" avec échange de bons procédés : mise à disposition du parking de l'hôpital contre des places gratuites dont ont bénéficié les usagers .</p>
Thématique	<p>Accompagnement à l'autonomie 4</p>

Objectif 3.5	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement de la personne accompagnée.	4
Critère 3.5.1	<p>L'ESSMS définit sa stratégie de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées et s'assure de sa mise en œuvre.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Le projet de service décrit ce maintien de l'autonomie. Depuis décembre 2022 le service éducatif a été renforcé par l'embauche d'un AMP. Un trio ES, ME et AMP permet la présence d'une personne du service éducatif sur des horaires ciblés difficiles : le soir et en week end. Cette organisation permet, par exemple, des sorties achats le week end.</p>	4
Critère 3.5.2	<p>Les professionnels mettent en œuvre les actions de préservation de l'autonomie et de prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> L'observation quotidienne aux moments particuliers : lever, repas, activités permet de signaler les alertes. Lors des transmissions l'intégralité des résidents est évoqué. Si une remarque est faite, des solutions sont recherchées. Les remarques sont retranscrites, ce qui permet une historisation des alertes. Le CATIS peut alimenter et enrichir la base de données de chaque patient. La cafétéria travaille dans la même unité que le CATIS et peut transmettre par mail ou téléphone des remarques portant sur les usagers de la MAS. Les professionnels alertent les spécialistes présents sur le site : médecins généraliste et psychiatre, psychologue.</p>	4
Critère 3.5.3	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la préservation de l'autonomie et à la prévention du risque d'isolement des personnes accompagnées.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Formation par l'ergothérapeute du NHN, du service Duplex, sur l'évaluation du risque de chute : Le test de Tinetti pour l'évaluation du risque de chute Présentation en équipe du matériel permettant la préservation de l'autonomie. partenariat avec l'hôpital de La Musse spécialisé dans l'accueil des personnes cérébro lésées qui permet des rencontres et des animations en commun</p>	4
Thématique	Accompagnement à la santé	4
Objectif 3.6	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de gestion du risque médicamenteux.?	4
Critère 3.6.1	<p>L'ESSMS définit sa stratégie de gestion du risque médicamenteux et s'assure de sa mise en œuvre.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Le Manuel qualité de la PEC médicamenteuse Bluekango décliné en livret pour les nouveaux arrivants décrit le circuit du médicament. Dans le Projet de service partie soins : Les traitements médicamenteux et Les traitements sont décrits. L'ensemble des traitements, sur prescription médicale, est délivré par la pharmacie interne au NHN. Les traitements sont livrés préparés dans des piluliers hebdomadaires par l'équipe de la</p>	★

	<p>pharmacie.</p> <p>L'ensemble des traitements est administré par l'IDE du service. Cependant, la MAS le Saule étant un établissement médico social, les aides soignants et les aides médico-psychologiques assument une fonction d'aide aux personnes dépendantes par un accompagnement du résident dans les actes de la vie courante.</p>
Critère 3.6.2 (Impératif)	<p>Les professionnels respectent la sécurisation du circuit du médicament. ★</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Le circuit du médicament est structuré sur la même base des services du NHN. Le logiciel Axigate est utilisé dans ce service comme dans les unités d'hospitalisation.</p> <p>La pharmacie centrale du NHN prépare les piluliers hebdomadaires. Les IDE peuvent demander une modification du traitement en fonction des prescriptions enregistrées sur Axigate.</p> <p>Les IDE distribuent les médicaments après vérification. Chaque prise de médicament est validée sur Axigate. Les AS distribuent les médicaments la nuit ils valident. En cas d'injection, une IDE d'un autre service se déplace.</p> <p>Une erreur serait signalée par EI. La procédure (bluekango) prévoit le signalement au médecin de garde et à la pharmacie. Cet EI engendre un REX (Retour sur Événement d'Expérience)</p> <p>Au sein du service, un sac d'urgence est à disposition des professionnels. il est dans la salle d'urgence, scellé. La salle de soins est toujours fermée à clé. Tous les professionnels sont formés aux gestes d'urgence.</p>
Critère 3.6.3	<p>Les professionnels accompagnent les personnes dans la continuité de leur prise en charge médicamenteuse. ★</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les IDE accompagnent les personnes dans la continuité de leur prise en charge médicamenteuse. Une alerte de continuité de prescription sur Axigate à 10 jours permet d'éviter la rupture de prise en charge médicamenteuse.</p> <p>La pharmacie alerte en cas modification de la disponibilité ou de la forme des médicaments.</p> <p>La pharmacie alerte en cas de dosage anormal sur une prescription.</p>
Critère 3.6.4	<p>Les professionnels alertent en cas de risque lié à la prise en charge médicamenteuse, dont la iatrogénie. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les usagers ne prennent pas seuls leurs médicaments. Le risque de iatrogénie est limité. Une procédure liée à la prise en charge médicamenteuse est en place et disponible sur la base de données de l'hôpital. Elle prévoit la déclaration d'EI en cas de iatrogénie. Une telle procédure a pu être constatée lors de la visite.</p>
Critère 3.6.5	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la gestion du risque médicamenteux. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les IDE ont des informations régulières de la part de la pharmacie centrale. Une présentation ludique sous forme de jeu de cartes sur les médicaments à risques : connaissance, surveillance.</p> <p>Lors de la semaine de la sécurité annuelle, la pharmacie intervient au cours d'ateliers pour informer et mettre en garde sur les médicaments.</p> <p>Un café qualité ouvert à tous les professionnels a traité de cette question : Café Médicament et Dispositifs médicaux (COMEDIMS) le Jeudi 11 mai 2023</p> <p>Lors d'un changement de médicament dans le sac d'urgence, la pharmacie se déplace pour apporter l'information à l'ensemble de l'équipe.</p>

	<p>Lors des consultations, les médecins commentent auprès des IDE et AS la raison de l'attribution de tel ou tel médicament.</p> <p>Les IDE et AS informent les autres professionnels d'un changement de traitement.</p>	
Objectif 3.7	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux.?	4
Critère 3.7.1	<p>L'ESSMS définit sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux et s'assure de sa mise en œuvre.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> L'équipe opérationnelle d'hygiène intervient sur la totalité de l'établissement. Un comité de lutte contre les maladies nosocomiales traite du risque infectieux pour l'ensemble de l'institution. Deux référents hygiène sont désignés au niveau de la MAS. Ils participent au sein du NHN au Comité de Lutte contre les Infections nosocomiales. Le CLIN coordonne la lutte contre les infections nosocomiales dans le cadre de la gestion des risques. Le conventionnement avec le Groupement Hospitalier de Territoire permet l'intervention de spécialistes pour des soins très spécifiques. Un document : NH Navarre : Pyramide documentaire "Mes protocoles et procédures" recense 77 libellés de protocoles et procédures applicables au NHN.</p>	4
Critère 3.7.2	<p>Les professionnels mettent en œuvre les actions de prévention et de gestion du risque infectieux.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Une IDE est référente hygiène et CLIN Le Plan blanc est disponible sur Bluekango L'Hygiène des mains, Locaux, DASRI, linge, alimentation : passage de l'infirmière hygiéniste qui se déplace et anime des ateliers avec les usagers et professionnels comme les lavage des mains avec utilisation d'une boîte UV qui montre si le lavage des mains est efficace Les DASRIA sont gérés par les IDE et AS. Ils sont déposés dans un local spécifique près de la pharmacie La gestion du linge est assurée par la lingerie de l'hôpital . Une procédure est disponible sur Bluekango. Affichage avec des pictogrammes sur les bacs à linge, ce qui permet à certains résidents de trier leur linge. L'Hygiène des mains est rappelée par des affiches au dessus des lavabos. L'Hygiène des Locaux est assurée par les ASH les procédures sont disponible sur la base de données.</p>	4
Critère 3.7.3	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et formés à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux. Le covid a permis de revoir les procédures Café qualité sur les Café qualité « Précautions Standard (PS) / Précautions Complémentaires (PC)-Réponses"</p>	4
Thématique	Politique ressources humaines	3,75
	L'ESSMS définit et déploie une politique ressources humaines au service de sa	

Objectif 3.8	stratégie et de la qualité de l'accompagnement.	3,83
Critère 3.8.1	<p>L'ESSMS définit et déploie sa politique ressources humaines et met en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels.</p> <p><i>Commentaire :</i> Le DUERP de l'hôpital NHN date de 2015. Il n'a pas été révisé. La prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) est permise par des formations et confortée par l'utilisation d'appareillages permettant de prévenir les risques physiques liés au déplacement de patients devant être transférés: .Rail de transfert, lève malade. Formations institutionnelles à la gestion de la violence, point important en psychiatrie. Formation de service propre à l'équipe de la MAS. Formations planifiées en octobre : protection du lanceur d'alerte : charte de confiance et d'incitation à la déclaration des événements indésirables. Politique QVT permet la mise à disposition des professionnels de séances d'ostéopathie, deux fois par semaine, d'accès à un service de conciergerie, la possibilité de se faire livrer des légumes bio auprès d'un ESAT voisin. Une action spécifique par la médecine du travail sur l'arrêt du tabac. Au sein de la MAS, les professionnels pouvaient bénéficier de massages. Un partenariat avec Biocop qui fournit un panier de fruits frais une fois tous les 15 jours.</p>	3
Critère 3.8.2	<p>L'ESSMS met en œuvre un processus d'accueil et d'intégration des nouveaux professionnels et intervenants.</p> <p><i>Commentaire :</i> Reprise des Journées d'accueil des nouveaux arrivants. deux fois par an. Les identifiants de connexion pour les nouveaux arrivants sont transmis aux directions</p>	4
Critère 3.8.3	<p>L'ESSMS adapte sa gestion des emplois et des parcours professionnels aux évolutions du secteur et de sa stratégie.</p> <p><i>Commentaire :</i> Les salariés du NHN bénéficient d'une démarche EPP</p>	4
Critère 3.8.4	<p>L'ESSMS met au service des accompagnements une équipe de professionnels formés et qualifiés.</p> <p><i>Commentaire :</i> Le tableau des effectifs de la MAS Le Saule au 30/04/2023 a été adressé en amont de la visite. Il présente une équipe professionnelle à 34,50 etp. Un seul poste est non pourvu, le poste de kinésithérapeute est assuré par un intervenant extérieur. L'historique du plan de formation de 2010 à 2023 atteste des formations suivies par les professionnels de la MAS visant leur sensibilisation aux droits des usagers, l'approfondissement des connaissances, QVT, soins d'urgence...</p>	4
Critère 3.8.5	<p>L'ESSMS définit des modalités de travail adaptées pour garantir la sécurité, la continuité et la qualité de l'accompagnement des personnes.</p> <p><i>Commentaire :</i> Les missions des professionnels exerçant leur mission dans le service sont définies dans le Projet de service 2020 2024.</p>	4
	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux RBPP, procédures et références spécifiques à leur cadre d'intervention.</p>	4

Critère 3.8.6	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Un des axes de travail cités dans le projet d'établissement est : S'approprier les recommandations de bonnes pratiques (RBP) de l'ANESM et de la HAS. Is se décrit comme d'"intégrer leur appropriation dans le quotidien des professionnels et dans la procédure d'élaboration des nouveaux projets"</p> <p>Toutes les procédures liées au actions professionnelles sont listées et présentes sur bluekango</p>	
Objectif 3.9	L'ESSMS met en œuvre une politique de qualité de vie au travail.	3,67
	L'ESSMS promeut une politique favorisant la qualité de vie au travail.	4
Critère 3.9.1	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les outils déployés par le Nouvel Hôpital de Navarre bénéficient aux professionnels de la MAS Le Saule :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service de santé au travail : médecin du travail, infirmière de santé au travail, psychologue du travail, assistante sociale du personnel. - Politique de formation - Accès facilité aux informations institutionnelles et statutaires (borne intranet, référentiel « Ressources Humaines ») - Suivi du niveau de satisfaction du personnel (enquêtes de satisfaction) - Travaux du groupe « Qualité de vie au travail » (mise en place d'un « vis ma vie », par exemple) - Tour annuel de mobilité interne - Contrat Local d'Amélioration des Conditions de Travail (mise à disposition d'une conciergerie, par exemple) - Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels - Le projet social du service est décrit dans le Projet de service 2020 2024 	
	L'ESSMS favorise la qualité de l'environnement de travail des professionnels.	4
Critère 3.9.2	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>la Prévention des Risques Liés à l'Activité Physique en Médico-social : 4 groupes de professionnels sur 3 sessions de septembre à décembre 2023</p>	
	L'ESSMS organise des espaces de discussion et de partage pour les professionnels et des temps de soutien psychologique et/ou éthique.	3
Critère 3.9.3	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Des temps d'échanges sont organisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réunion hebdomadaire dédiée à la réalisation de la synthèse de l'accompagnement et l'actualisation du projet de vie. - réunions journalières de transmission <p>Les informations portées par les professionnels sur le Système d'Information de Santé Axigate, auxquelles les professionnels ont accès en fonction de leur qualification.</p> <p>La présence dans l'équipe professionnelle d'un médecin psychiatre deux fois par semaine et d'un psychologue est un atout pour l'équipe qui peut soumettre à ces deux professionnels les questions, individuellement ou au cours des temps de transmissions.</p> <p>Les temps d'analyse des pratiques ont été en place jusqu'en 2018. Actuellement, faute d'un financement pérenne, ce soutien extérieur n'est plus en place.</p>	
Thématique	Démarche qualité et gestion des risques	3,83
Objectif 3.10	L'ESSMS définit et déploie sa démarche d'amélioration continue de la qualité et gestion des risques.	4

Critère 3.10.1	<p>L'ESSMS définit sa politique qualité et gestion des risques. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> POLITIQUE QUALITE ET GESTION DES RISQUES Document qui a pour objet de décrire le système mis en place au sein du Nouvel Hôpital de Navarre afin d'optimiser la qualité et la sécurité des prestations délivrées aux usagers ainsi que de s'assurer de leur pertinence et de leur efficience. Ce document affiche une ambition, celle d'une démarche qualité porteuse de sens, centrée sur le soin apporté aux patients/résidents, intégrée Programme d'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins` - Le PAQSS de la MAS Le Saule est formalisé ; - Les actions alimentant le PAQSS sont définies en association avec un responsable, un calendrier de mise en œuvre ; - Les actions du PAQSS ne font pas l'objet d'un suivi formalisé ; - Les résultats de la mise en œuvre du PAQSS ne sont pas valorisés. Le CVS essaye toujours d'améliorer les choses à travers les enquêtes de satisfaction et l'adaptation avec des smileys. La dernière enquête a fait remonter une insatisfaction au sujet des repas servis. Tous les autres points étaient positifs. Le CVS a demandé qu'une viennoiserie soit servie une fois par semaine, ce qui a été fait.</p>
Critère 3.10.2	<p>L'ESSMS met en œuvre sa démarche qualité et gestion des risques. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Le Projet qualité – gestion des risques 2021 - 2026 définit les principes d'organisation du système de management de la qualité et de la gestion des risques. Onglet "Ma démarche qualité" sur la page d'accueil de la base de données Bluekango permet un accès immédiat aux : Programme d'actions qualité et sécurité des soins Commissions-comités-groupes de travail Retour d'expérience Evaluation de nos pratiques Notre certification Nos évaluations internes et externes (MAS) Action de sensibilisation L'analyse de la satisfaction des usagers a permis la mise en place des améliorations de la vie des résidents à la MAS</p>
Objectif 3.11	<p>L'ESSMS définit et déploie son plan de prévention des risques de maltraitance et de violence. 4</p>
Critère 3.11.1 (Impératif)	<p>L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence au bénéfice des personnes accompagnées. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> En 2015 signalement de maltraitance à la MAS, enquête administrative. ARS informée. Une partie des faits de maltraitance institutionnelle a été confirmée. la ligne hiérarchique a été remerciée. Mise en place d'un plan de formation. En particulier : promotion du droit des personnes et sur une meilleure connaissance des pathologies psychiatriques. Le projet de service sert de ligne conductrice. La formation à la bientraitance est proposée aux professionnels</p>
Critère 3.11.2	<p>L'ESSMS traite les signalements de faits de maltraitance et de violence, et met en place des actions correctives. 4</p>

(Impératif)	<i>Commentaire :</i> Aucun fait de maltraitance n'a été signalé depuis 2015	
Critère 3.11.3	Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la détection et au signalement de faits de maltraitance et de violence. <i>Commentaire :</i> Café qualité sur la bienveillance Le Comité d'éthique est connu des professionnels. Une professionnelle est membre du comité d'éthique. Les coordonnées du comité d'éthique sont sur bluekango. La liste des comités et des référents est affichée et mise à jour. La procédure maltraitance est disponible. Un affichage dans le SAS d'entrée est à destination des familles et des résidents. Les réunions d'équipe sont le lieu d'échanges et de questionnements. La liberté de parole permet d'évoquer ces problèmes et permet de "passer la main".	4
Objectif 3.12	L'ESSMS assure le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations.	4
Critère 3.12.1 (Impératif)	L'ESSMS organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations. <i>Commentaire :</i> Le traitement des plaintes et des réclamations se fait en direct pour les réclamations du quotidien. elle sont traitées au CVS. Le traitement des plaintes et des réclamations fait l'objet d'une procédure présente sur bluekango. Adressée soit à la direction soit en direct au comité des usagers, un accusé réception est adressé à l'utilisateur qui a émis la plainte. Il est informé de ses droits : possibilité de rencontrer un La plainte est instruite par un cadre sup de santé qui intervient en lien avec la directrice. Il va apporter une réponse au réclamant. Le comité des usagers peut être alerté pour les plaintes et réclamations. Une procédure est affichée (coordonnées affichées dans le hall) L'organisation est en place. Aucune plainte n'a été formulée à la MAS depuis plusieurs années.	4
Critère 3.12.2 (Impératif)	L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes. <i>Commentaire :</i> Aucune plainte n'a été formulée. La communication auprès des équipes et du CVS est prévue dans la procédure. Les réclamations sont rapportées au CVS. Il a été évoqué le problème des portes qui se fermaient mal. Les représentants se sont plaint de la saleté des carreaux et les carreaux ont été nettoyés.	4
Critère 3.12.3 (Impératif)	Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives. <i>Commentaire :</i> Les plaintes et réclamations apparaissent dans le cadre des échanges lors de la préparation de la réécriture des projets. Le CVS est le lieu où sont évoqués les plaintes et réclamations recensées au cours du "Café des résidents" et lors de la réunion préparatoire au CVS.	4
Objectif 3.13	L'ESSMS assure le recueil et le traitement des événements indésirables.	4
	L'ESSMS organise le recueil et le traitement des événements indésirables.	4

Critère 3.13.1 (Impératif)	<p><i>Commentaire :</i></p> <p>Chaque agent a un compte personnel sur bluekango par lequel il a accès à document de signalement d'EI. Les professionnels ont reçu et ont à disposition dans le service une flyer résumant la démarche de déclaration : VOTRE OUTIL DE DECLARATION DES EVENEMENTS INDESIRABLES</p> <p>Les EIG sont définis légalement.</p> <p>Les usagers n'ont pas accès à Bluekango. Ils ont la possibilité d'adresser un courrier à la direction.</p> <p>Pour les EIG les professionnels renseignent un rapport circonstancié. qui est transmis à la direction qui informe le salarié s'il correspond à la définition de l'EIG.</p> <p>Vu sur l'ordinateur du service une procédure complète depuis la déclaration d'origine, la description des faits, le courrier de la directrice vers l'ARS et le mail de l'ARS annonçant que l'EIG est classé.</p> <p>Le document : GESTION DES RISQUES ET DES EVENEMENTS INDESIRABLES - Administrateurs de risques et vigilants présente l'organigramme de la Coordination du dispositif de maîtrise des risques, gestion des EI, par type de risque.</p>
Critère 3.13.2 (Impératif)	<p>L'ESSMS communique sur le traitement des évènements indésirables auprès des parties prenantes. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les EI et EIG sont présentés en équipe pluridisciplinaire. Ils font l'objet d'une information lors des CVS, des réunions qualité sur un plan statistique et macro origine.</p> <p>Les EI sont traités en CVS quand il y a répétition . La mesure correctrice est présentée.</p> <p>La synthèse annuelle des REX est en ligne sur le site bluekango sous signet "ma démarche qualité." Elle recense les retours d'expérience, les analyse en quatre temps :</p> <p>Que s'est-il passé ?</p> <p>Les causes profondes identifiées ?</p> <p>Pour que cela ne se reproduise pas</p> <p>Une annexe dans le règlement intérieur du CVS a été rajoutée par rapport aux comportement des membres du CVS qui doivent montrer l'exemple.</p>
Critère 3.13.3 (Impératif)	<p>Les professionnels déclarent et analysent en équipe les évènements indésirables et mettent en place des actions correctives. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>Les professionnels déclarent des EI par le biais de Bluekango. L'accès au formulaire de déclaration est positionné sur la page d'accueil de Bluekango.</p> <p>La date, le lieu de l'EI, le type d'événement , sa gravité et sa description sont saisies sur bluekango. Une analyse est faite par l'équipe qualité et par les médecins pour ce qui concerne l'aspect soins. L'EI est signalé en transmission. Un CR est rédigé et éventuellement un REX est élaboré. Le déclarant a toujours un retour. Dans le cas présenté, la direction a informé le professionnel, la retranscription de l'appel téléphonique est notée sur Axigate.</p>
Critère 3.13.4	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la gestion des évènements indésirables. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i></p> <p>L'équipe de nuit est informée durant son temps de travail par des personnes de la qualité.</p> <p>L'équipe est informée à la gestion des EI.</p> <p>Un flyer sur la procédure à suivre est sur la base de données.</p> <p>Des actions de sensibilisation de la part de l'équipe qualité</p> <p>Un bilan des déclarations d'événements indésirables Etablissement Général Comparatif 2019 /</p>

	2020 /2021 est disponible et permet à chaque professionnel de s'informer sur l'aspect statistique des EI	
Objectif 3.14	L'ESSMS est doté d'un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.	3
Critère 3.14.1 (Impératif)	<p>L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Le plan de gestion de crise est réactualisé en 2022 Travail avec l'ARS sur la refonte du dispositif de gestion de crise au niveau régional, ce qui va amener l'établissement à mettre à jour le plan de gestion de crise.- Plan Blanc: La MAS Le Saule dépend du NHN. En cela, elle est couverte par les mesures de gestion de crise définies au niveau hospitalier. Durant la crise COVID les usagers restaient dans leur chambre et étaient informés des protocoles. Tous les usagers portaient des masques au début. Le CVS était toujours informé par mail. La vaccination a été discutée au CVS, tout le monde a été vacciné. Des activités étaient prévues à l'intérieur durant la crise, les usagers pouvaient se promener dans le parc.</p>	4
Critère 3.14.2 (Impératif)	<p>L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne et en externe.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Présenté à toutes les instances de l'établissement la plan de gestion est à disposition sur Bluekango. Au cours de la crise covid, informations sur la gestion de crise.</p>	4
Objectif 3.15	L'ESSMS s'inscrit dans une dynamique d'innovation et d'évolution sociétale.	4
Critère 3.15.1	<p>L'ESSMS définit et met en oeuvre sa stratégie d'optimisation des achats et de développement durable.</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les achats sont mutualisés au sein du GHT. L'établissement dépend de la cellule d'achats du GHT Le développement durable est intégré : circuits courts Comité de développement durable dans l'établissement. : le cadre de la MAS est membre du comité de développement durable. Lors de la reconstruction des bâtiments la norme BBC (Bâtiment Basse consommation) a été retenue. Une plate-forme de co-voiturage pour les professionnels est mise en place. Dématérialisation des factures. Sur le "partage agent", les professionnels ont accès à leurs bulletins de paye. Actuellement les bulletins de paye sont toujours adressés au format papier. Achats de véhicules électriques. Des bornes de recharge seront à disposition sur le parking extérieur pour les professionnels et usagers. Une partie du chauffage est géré par géothermie. Actions de sensibilisation avec résidents et patients hospitalisés : les bons gestes, ramassage, zéro déchets. Campagne à destination des professionnels sur les écogestes.</p>	4
	L'ESSMS définit et déploie sa stratégie numérique.	4

Critère 3.15.2	<p><i>Commentaire :</i> Le service informatique de l'établissement gère et veille à la sécurisation du réseau. Suite à un test de faux hackage de l'établissement, une nouvelle politique des mots de passe est mise en place.</p>
Critère 3.15.3	<p>Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés aux outils numériques. 4</p> <hr/> <p><i>Commentaire :</i> Les professionnels sont formés à Axigate. les nouveaux salariés et stagiaires sont formés dès leur entrée. Les identifiants ne sont donnés qu'aux salariés qui ont reçu la formation de base à Axigate. Des formations à des logiciels sont disponibles sur le plan de formation.</p>

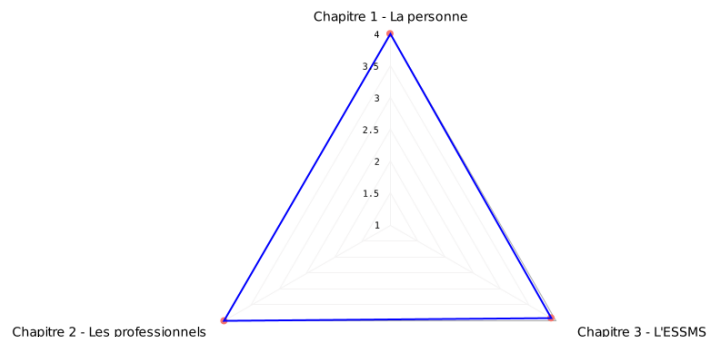
Axes de progrès

(reprise des critères standards cotés 1 ou 2 et des critères impératifs cotés 1, 2 ou 3)

Aucun axe de progrès n'a été identifié.

Niveau global atteint par l'ESSMS

Présentation de la synthèse de la cotation des trois chapitres.



Appréciation générale

Nous remercions la direction pour les documents fournis tout au long de cette mission, en amont et au cours des entretiens.

Nous remercions l'ensemble des professionnels, les usagers rencontrés, pour leur disponibilité et la qualité des échanges.

Nombre de jours 1,5 les 26 et 27 juin 2023 sur le site 62 route de Conches – 27022 EVREUX. La réunion de bilan s'est déroulée à l'issue de la seconde journée de visite le 27 juin 2023 conformément au planning validé par le représentant du siège Mme Cécile DUPUIS.

Nombre d'usagers rencontrés individuellement 3 et les 6 représentants du CVS

Nombre de professionnels rencontrés 20.

Le planning a été respecté. L'ensemble des personnes retenues a été rencontré.

L'ensemble des documents demandés nous ont été fournis. Un accès à la base de données Bluekango a été ouverte.

Les usagers nous ont fait part de la disponibilité des professionnels, de leur gentillesse et de leur efficacité. Pour les trois personnes consultées, le service répond avec professionnalisme, gentillesse à l'ensemble de leurs demandes. Les professionnels prennent en compte et travaillent avec les usagers leurs refus. Les usagers affirment qu'ils ne se sentent en rien obligés et qu'ils décident du choix de leurs activités. Le traitement est présenté par les médecins, relayés par les infirmières.

Les usagers présents à l'entrée étaient accueillants, recherchant le contact, pas inquiets de la présence d'étrangers au service.

Les membres du CVS sont sollicités, engagés, impliqués. Ils soulignent que leur rôle et leurs propositions sont vraiment pris en compte et donnent des exemples.

Les professionnels rencontrés ont répondu à l'ensemble des questions. Il émane de ces entretiens un réel engagement de tous à la mission qui leur est confiée. L'encadrement est disponible et répond aux demandes du personnel.

L'accès aux documents numérisés a été facilité par l'utilisation d'un logiciel Axigate que les professionnels utilisent à bon escient.

La base de données Bluekango est régulièrement sollicitée pour les recherches d'informations.

La démarche qualité au travers de la bientraitance est toujours présente dans les réflexions de l'équipe et a pris sa place dans la gestion au quotidien de l'établissement pour le plus grand bénéfice des personnes accompagnées.

Les questionnaires croisés renseignés au cours des entretiens sur les 3 chapitres du référentiel élaboré par la HAS (accompagnateur tracé, traceur ciblé et audit système) traitent des grands champs d'action du service :

BIENTRAITANCE ET ÉTHIQUE
DROITS DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE
EXPRESSION ET PARTICIPATION DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE
COCONSTRUCTION ET PERSONNALISATION DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT
ACCOMPAGNEMENT À L'AUTONOMIE
ACCOMPAGNEMENT À LA SANTÉ
CONTINUITÉ ET FLUIDITÉ DES PARCOURS
POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES
DÉMARCHE QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES

ont reçu des réponses cohérentes qui confirment la grande qualité des prises en charges effectuées par l'établissement.

Des absences ont cependant été constatées :

Absence de DUERP à jour, la dernière actualisation trouvée sur le site Bluekango est une synthèse du document unique validée par le CHSCT, le 1er octobre 2015

Pas d'exercices d'évacuation incendie.

Pas d'analyse des pratiques professionnelles depuis 2018

Qu'il conviendra de résoudre.

Observations de l'ESSMS

Chapitre 1	Aucune observation apportée par l'ESSMS.
Chapitre 2	Aucune observation apportée par l'ESSMS.
Chapitre 3	Aucune observation apportée par l'ESSMS.
Observation générale	<p>Les professionnels de la MAS Le Saule confirment que l'évaluation qui a été réalisée correspond à la réalité de la structure, de son organisation et fonctionnement.</p> <p>Les 3 pistes d'amélioration identifiées dans le cadre du Chapitre 3 avaient été identifiées par la structure et seront traitées.</p> <p>L'établissement ne formule donc pas d'observations au présent pré-rapport d'évaluation.</p>

Annexes

Annexe 1 : Formulaire(s) critère(s) impératif(s)

Tous les critères impératifs sont satisfaits par la structure.

Annexe 2 : Evolutions apportées au rapport suite aux observations faites par l'ESSMS

Aucune évolution n'a été apportée au rapport suite aux observations faites par l'ESSMS.